
**COMMISSION INTERNATIONALE
pour la CONSERVATION
des THONIDÉS de L'ATLANTIQUE**

R A P P O R T
de la période biennale 2006-07
II^{ème} PARTIE (2007) - Vol. 1
Version française COM

COMMISSION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DES THONIDÉS DE L'ATLANTIQUE

PARTIES CONTRACTANTES

(au 31 décembre 2007)

Afrique du Sud, Algérie, Angola, Barbade, Belize, Brésil, Canada, Cap-Vert, Chine, Communauté européenne, Corée (Rép.), Côte d'Ivoire, Croatie, Egypte, Etats-Unis, France (St-Pierre et Miquelon), Gabon, Ghana, Guatemala, Guinée (Rép.), Guinée équatoriale, Honduras, Islande, Japon, Libye, Maroc, Mexique, Namibie, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Panama, Philippines, Royaume-Uni (Territoires d'outre-mer), Russie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, São Tomé e Príncipe, Sénégal, Syrie, Trinidad et Tobago, Tunisie, Turquie, Uruguay, Vanuatu, Venezuela.

BUREAU

Président de la Commission

DR. FABIO HAZIN, Brésil
(depuis le 18 novembre 2007)

Premier Vice-Président

E.-J. SPENCER, Communauté européenne
(depuis le 20 novembre 2005)

Second Vice-Président

A. SHARE, Afrique du sud
(depuis le 18 novembre 2007)

Sous- commission

COMPOSITION DES SOUS-COMMISSIONS

Présidence

-1- <i>Thonidés tropicaux</i>	Afrique du Sud, Angola, Belize, Brésil, Canada, Cap-Vert, Chine, Communauté européenne, Corée (Rép.), Côte d'Ivoire, Etats-Unis, France (St Pierre et Miquelon), Gabon, Ghana, Guatemala, Guinée équatoriale, Honduras, Japon, Libye, Maroc, Mexique, Namibie, Panama, Philippines, Russie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, São Tome e Príncipe, Sénégal, Trinidad et Tobago, Turquie, Uruguay, Venezuela	Côte d'Ivoire
-2- <i>Thonidés Tempérés, Nord</i>	Algérie, Belize, Brésil, Canada, Chine, Communauté européenne, Corée (Rép.), Croatie, Egypte, Etats-Unis, France (St Pierre et Miquelon), Islande, Japon, Libye, Maroc, Mexique, Norvège, Panama, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Syrie, Tunisie, Turquie	Communauté européenne
-3- <i>Thonidés Tempérés, Sud</i>	Afrique du Sud, Belize, Brésil, Communauté européenne, Etats-Unis, Japon, Namibie, Turquie	Mexique
-4- <i>Autres espèces</i>	Afrique du Sud, Algérie, Angola, Belize, Brésil, Canada, Chine, Communauté européenne, Corée (Rép.), Côte d'Ivoire, Etats-Unis, France (St Pierre et Miquelon), Gabon, Guinée équatoriale, Japon, Maroc, Mexique, Namibie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, São Tome e Príncipe, Sénégal, Trinidad et Tobago, Tunisie, Turquie, Uruguay, Venezuela	Japon

ORGANES SUBSIDIAIRES DE LA COMMISSION

	<i>Président</i>
COMITÉ PERMANENT POUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION (STACFAD)	J. JONES, Canada (depuis le 21 novembre 1997)
COMITÉ PERMANENT POUR LA RECHERCHE ET LES STATISTIQUES (SCRS) Sous-comité des Statistiques: M. ORTIZ (Etats-Unis), Coordinateur Sous-comité des Ecosystèmes : H. ARRIZABALAGA (CE-Espagne), Coordinateur	G. SCOTT, Etats-Unis (depuis le 7 octobre 2005)
COMITÉ D'APPLICATION DES MESURES DE CONSERVATION ET DE GESTION DE L'ICCAT	C. ROGERS, Etats-Unis (depuis le 18 novembre 2007)
GROUPE DE TRAVAIL PERMANENT SUR L'AMELIORATION DES STATISTIQUES ET DES MESURES DE CONSERVATION DE L'ICCAT (PWG)	S. LAPOINTE, Canada (depuis le 18 novembre 2007)

SECRETARIAT ICCAT

Secrétaire Exécutif: M. D MESKI
Adresse: C/Corazón de María 8, Madrid 28002 (Espagne)
Internet: <http://www.iccat.int> *E-mail:* info@iccat.int

**COMMISSION INTERNATIONALE
pour la CONSERVATION
des THONIDÉS de L'ATLANTIQUE**

R A P P O R T
de la période biennale 2006-07
II^{ème} PARTIE (2007) - Vol. 1
Version française COM

PRÉSENTATION

Le Président de la Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique présente ses compliments aux Parties contractantes à la Convention Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique (signée à Rio de Janeiro le 14 mai 1966), ainsi qu'aux délégués et conseillers qui représentent ces Parties contractantes, et a l'honneur de leur faire parvenir le "*Rapport de la Période biennale 2006-2007, II^{ème} Partie (2007)*", dans lequel sont décrites les activités de la Commission au cours de la seconde moitié de cette période biennale.

Ce rapport contient le rapport de la 20^{ème} Réunion ordinaire de la Commission (Antalya, Turquie, 9-18 novembre 2007) et les rapports de réunion des Sous-commissions, des Comités permanents et des Sous-comités, ainsi que de divers Groupes de travail. Il comprend également un résumé des activités du Secrétariat, et les Rapports annuels remis par les Parties contractantes à l'ICCAT et les observateurs concernant leurs activités de pêche de thonidés et d'espèces voisines dans la zone de la Convention.

Le Rapport de l'année 2007 est publié en trois volumes. Le *Volume 1* réunit les rapports administratifs et financiers du Secrétariat, les comptes rendus de réunion de la Commission et les rapports de toutes les réunions annexes, à l'exception du Rapport du Comité Permanent pour la Recherche et les Statistiques (SCRS). Le *Volume 2* contient le Rapport du Secrétariat sur les Statistiques et la Coordination de la Recherche et le Rapport du Comité Permanent pour la Recherche et les Statistiques (SCRS) et ses appendices. Le *Volume 3* (qui, à partir du présent volume, ne sera publié qu'électroniquement) contient les Rapports annuels des Parties contractantes de la Commission et des Observateurs.

Le présent rapport a été rédigé, approuvé et distribué en application des Articles III-paragraphe 9 et IV-paragraphe 2-d de la Convention, et de l'Article 15 du Règlement Intérieur de la Commission. Il est disponible dans les trois langues officielles de la Commission: anglais, français et espagnol.

WILLIAM T. HOGARTH
Président de la Commission

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DE LA PÉRIODE BIENNALE, 2006-2007, II^{ème} PARTIE (2007) Vol. 1

RAPPORTS DU SECRETARIAT

Rapport administratif 2007.....	1
Rapport financier 2007	19

COMPTE RENDU DE LA 20^{ÈME} RÉUNION ORDINAIRE DE LA COMMISSION..... 36

1. Ouverture de la réunion	36
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des sessions	36
3. Présentation des délégations des Parties contractantes	36
4. Présentation et admission des Observateurs	36
5. Examen du Recueil abrégé des mesures de conservation et de gestion de l'ICCAT	37
6. Examen du Rapport de la 1 ^{ère} Réunion du Groupe de travail sur la capacité et de toute action qui pourrait y être incluse	37
7. Renforcement de l'ICCAT	37
8. Rapport récapitulatif du Comité Permanent pour la Recherche et les Statistiques (SCRS)	37
9. Rapport du Comité Permanent pour les Finances et l'Administration (STACFAD)	38
10. Rapports des Sous-commissions 1-4 et examen des recommandations qui y sont proposées	39
11. Rapport du Comité d'Application des Mesures de Conservation et de Gestion de l'ICCAT (COC) et examen des recommandations qui y sont proposées	40
12. Rapport du Groupe de Travail Permanent sur l'Amélioration des Statistiques et des Mesures de Conservation de l'ICCAT (PWG) et examen des recommandations qui y sont proposées	41
13. Assistance aux Etats côtiers en développement et renforcement des capacités	41
14. Planification du Groupe de travail sur les activités de la pêche sportive et récréative	42
15. Autres questions : Programme Régional d'Observateurs (ROP)	42
16. Date et lieu de la prochaine réunion de la Commission	42
17. Election du Président et des Vice-présidents	42
18. Adoption du rapport et clôture	42

ANNEXE 1 ORDRE DU JOUR 43 |

ANNEXE 2 LISTE DES PARTICIPANTS 44 |

ANNEXE 3 DISCOURS D'OUVERTURE ET DECLARATIONS EN SEANCE PLENIERE 68 |

3.1	Discours d'ouverture	68
3.2	Déclarations d'ouverture de Parties contractantes	71
3.3	Déclarations d'ouverture de Parties, Entités ou Entités de pêche non-contractantes coopérantes	76
3.4	Déclarations d'ouverture d'observateurs d'organisations intergouvernementales	77
3.5	Déclarations d'ouverture d'observateurs d'organisations non gouvernementales	78
3.6	Déclarations de clôture de Parties contractantes	81

ANNEXE 4 RAPPORTS DES REUNIONS INTERSESSIONS

4.1	Rapport de la Réunion conjointe des ORGP thonières (<i>Kobe, Japon</i>) ET Rapport du Groupe de travail technique conjoint des ORGP thonières sur les programmes de documentation du commerce et des captures (<i>Raleigh, Etats-Unis</i>).....	83
4.2	Rapport de la Réunion intersession de la Sous-commission 2 visant à établir un schéma d'allocation pour le thon rouge de l'Atlantique Est et de la Méditerranée (<i>Tokyo, Japon</i>).....	92
4.3	Rapport de la 1 ^{ère} Réunion du Groupe de travail sur la capacité (<i>Raleigh, Etats-Unis</i>)	102
4.4	Rapport de la 4 ^{ème} Réunion du Groupe de travail chargé d'élaborer des mesures de contrôle intégré (<i>Raleigh, Etats-Unis</i>).....	130

ANNEXE 5	RECOMMANDATIONS ADOPTÉES PAR L'ICCAT EN 2007	155
07-01	Recommandation de l'ICCAT sur l'espadon de la Méditerranée	155
07-02	Recommandation de l'ICCAT sur des limites de capture du germon de l'Atlantique nord pour la période 2008-2009.....	156
07-03	Recommandation de l'ICCAT sur une limite de capture du germon du sud pour 2008, 2009, 2010 et 2011.....	157
07-04	Recommandation de l'ICCAT relative à l'application du programme de rétablissement pluriannuel du thon rouge dans l'Atlantique Est et la Méditerranée.....	159
07-06	Recommandation supplémentaire de l'ICCAT concernant les requins	160
07-07	Recommandation sur la réduction des captures accidentelles d'oiseaux de mer dans les pêcheries palangrières.....	161
07-08	Recommandation de l'ICCAT concernant un format et un protocole d'échange des données en ce qui concerne le système de surveillance des navires (VMS) dans la zone de la Convention ICCAT pour la pêche du thon rouge	164
07-09	Recommandation de l'ICCAT visant à amender la liste ICCAT des navires de pêche présumés avoir exercé des activités de pêche illicite, non déclarée et non réglementée (IUU) dans la zone de la Convention ICCAT et d'autres zones	167
07-10	Recommandation de l'ICCAT sur un programme de l'ICCAT de documentation des captures de thon rouge	169
ANNEXE 6	RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR L'ICCAT EN 2007	180
07-05	Résolution de l'ICCAT visant au rétablissement du stock de thon rouge de l'Atlantique Est.....	180
ANNEXE 7	AUTRES DÉCISIONS ADOPTÉES PAR L'ICCAT EN 2007	181
	Approche possible de l'évaluation des performances de l'ICCAT	181
ANNEXE 8	RAPPORT DE LA REUNION DU COMITE PERMANENT POUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION (STACFAD)	186
	Tableau 1. Proposition de Budget de la Commission 2008-2009	193
	Tableau 2. Informations de base pour calculer les contributions des Parties contractantes en 2008-2009	194
	Tableau 3. Contributions des Parties contractantes 2008	195
	Tableau 4. Contributions par groupe 2008	196
	Tableau 5. Contributions des Parties contractantes 2009	197
	Tableau 6. Contributions par groupe 2009	198
	Tableau 7. Chiffres de capture et de mise en conserve des Parties contractantes	199
ANNEXE 9	RAPPORTS DES RÉUNIONS DES SOUS-COMMISSIONS 1-4	201
	Rapport de la réunion de la Sous-commission 1	201
	Rapport de la réunion de la Sous-commission 2	204
	Rapport de la réunion de la Sous-commission 3	209
	Rapport de la réunion de la Sous-commission 4	211
	Appendices aux Sous-commissions	215
ANNEXE 10	RAPPORT DE LA REUNION DU COMITE D'APPLICATION DES MESURES DE CONSERVATION ET DE GESTION	223
	Appendices au Comité d'Application	235
	Appendice 2. Tableaux d'application	236

ANNEXE 11	RAPPORT DE LA REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL PERMANENT SUR L'AMELIORATION DES STATISTIQUES ET DES MESURES DE CONSERVATION DE L'ICCAT (PWG)	263
	Appendices au PWG.....	267
	Appendice 2. Liste des navires présumés avoir mené des activités de pêche IUU dans la zone de la Convention ICCAT en 2007	268
	Appendice 3. Mesures à prendre en 2007 en ce qui concerne les Parties, Entités ou Entités de pêche non-contractantes	272
	Appendice 4. Lettres spéciales du Président de la Commission aux Parties, Entités ou Entités de pêche non-contractantes	274
 ANNEXE 12	 DOCUMENTS RENVOYÉS À 2008 AUX FINS DE DISCUSSION	 280
12.1	Projet de Recommandation de l'ICCAT relative à des mesures additionnelles visant à garantir l'application des obligations en matière de déclaration statistique	280
12.2	Projet de Recommandation de l'ICCAT visant à l'harmonisation de la mesure de la longueur des navires autorisés à pêcher dans la zone de la Convention.....	281
12.3	Projet de Recommandation de l'ICCAT concernant le développement d'un programme d'observateurs de l'ICCAT	281
12.4	Projet de Recommandation de l'ICCAT visant à établir un processus aux fins de l'examen et de la déclaration des informations sur l'application	283
12.5	Projet de Recommandation de l'ICCAT concernant les mesures relatives aux grands navires de pêche.....	284

RAPPORT POUR LA PÉRIODE BIENNALE, 2006-2007, II^{ème} PARTIE (2007)

RAPPORTS DU SECRÉTARIAT

RAPPORT ADMINISTRATIF 2007¹

1 Introduction

Conformément à l'Article VII de la Convention de l'ICCAT, le Secrétariat présente ce rapport pour y relater les grandes lignes de ses activités durant l'exercice 2007.

2 Parties contractantes à la Convention

Après l'adhésion à la Convention Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique de la République Fédérale du Nigeria et la République Arabe d'Egypte, le 2 août et le 3 octobre 2007, respectivement, la Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique (ICCAT) compte les 45 Parties contractantes suivantes: Afrique du Sud, Algérie, Angola, Barbade, Belize, Brésil, Canada, Cap-Vert, République populaire de Chine, Communauté européenne, Corée, Côte d'Ivoire, Croatie, Egypte, Etats-Unis, France/Saint-Pierre et Miquelon, Gabon, Ghana, Guatemala, République de Guinée, Guinée équatoriale, Honduras, Islande, Japon, Libye, Maroc, Mexique, Namibie, Nicaragua, Nigeria, Norvège, Panama, Philippines, Royaume-Uni/Territoires d'outre-mer, Russie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Sao Tomé e Principe, Sénégal, Syrie, Trinidad-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Uruguay, Vanuatu et Venezuela.

3 Adoption des mesures de gestion du thon rouge dans l'Atlantique Est et en Méditerranée

Comme cela a été convenu par la Commission, une réunion a eu lieu à Tokyo, au Japon, les 29 et 31 janvier 2007 pour mettre en place l'allocation des quotas du thon rouge. Les délibérations des travaux de cette réunion ont été soumises au vote par correspondance de toutes les Parties contractantes de la Commission pendant la période du 12 février au 23 mars 2007 pour adoption. Les résultats du vote sont :

Nombre de votants (ayant accusé réception) : 41

Nombre de voix exprimées : 41

Nombre d'abstention : 8

Nombre de oui : 28

Nombre de non : 5

Ainsi le tableau d'allocation des quotas a été adopté par une majorité absolue de 28. De ce fait, l'Annexe 1 est devenue partie intégrante de la *Recommandation de l'ICCAT visant à l'établissement d'un programme pluriannuel de rétablissement pour le thon rouge de l'Atlantique Est et de la Méditerranée* [Rec. 06-05]. Il est à souligner que lors du processus d'adoption de cette Annexe à la Recommandation 06-05, deux Parties contractantes ont émis des réserves qui sont présentées dans le rapport de la Sous-commission 2.

4 Recommandations et Résolutions de l'ICCAT

– Adoption et entrée en vigueur des Recommandations et Résolutions

Le 14 décembre 2006, le Secrétariat a officiellement diffusé aux Parties contractantes et Parties, Entités ou Entités de pêche non-contractantes riveraines de l'Atlantique ou pêchant des thonidés dans la zone de la Convention, ainsi qu'aux organismes intergouvernementaux de pêche, le texte des Recommandations et Résolutions adoptées à la 15^{ème} Réunion extraordinaire de la Commission (Dubrovnik, Croatie, 17-26 novembre 2006), en sollicitant leur coopération à cet égard.

Le texte des Recommandations et Résolutions adoptées par la Commission en 2006 a été publié dans le *Rapport de la période biennale 2006-2007, I^{ère} Partie (2006), Vol. 1.*

¹ Données rapportées au 31 décembre 2007.

Au cours de la période de grâce de six mois stipulée dans le texte de la Convention, deux Parties contractantes ont présenté leur objection à la *Recommandation de l'ICCAT visant à l'établissement d'un programme pluriannuel de rétablissement pour le thon rouge de l'Atlantique Est et de la Méditerranée* [Rec. 06-05]. Entre-temps, une Partie contractante a levé son objection, tandis que l'autre a maintenu la sienne concernant le Tableau de répartition des quotas. Conformément à l'Article VIII de la Convention de l'ICCAT, les **Recommandations** susmentionnées sont entrées en vigueur le 13 juin 2007, à l'exception du Tableau de répartition des quotas annexé à la Recommandation 06-05 qui devra entrer en vigueur le 22 novembre 2007. Les Parties contractantes ont été notifiées de l'entrée en vigueur de ces Recommandations. En ce qui concerne les **Résolutions** adoptées à la 15^{ème} réunion extraordinaire, celles-ci reflètent des décisions à caractère général adoptées par la Commission lors de sa dernière réunion et ne sont pas régies par le processus de notification et d'évaluation stipulé dans l'Article VIII de la Convention.

5 Réunions intersessions et Groupes de travail ICCAT

Conformément aux décisions prises par la Commission à ce sujet, les réunions suivantes se sont tenues pendant l'année 2007 :

- 1ère Réunion conjointe des ORGP thonières (Kobe, Japon, 22-26 janvier 2007)
- Réunion intersession visant à établir un schéma d'allocation pour le thon rouge de l'Atlantique Est et de la Méditerranée (Tokyo, Japon, 29-31 janvier 2007).
- Réunion intersession du Sous-comité des Ecosystèmes (Madrid, Espagne, 19-23 février).
- Réunion ad hoc visant à l'élaboration des entrées MULTIFAN-CL pour l'évaluation de germon de 2007 (Madrid, Espagne, 12-14 mars 2007).
- Groupe de travail ad hoc de coordination du marquage (Madrid, Espagne, 15-16 mars 2007).
- Groupe de travail ICCAT sur les méthodes d'évaluation des stocks (Madrid, Espagne, 19-23 mars 2007).
- Réunion intersession de 2007 du Groupe d'espèces tropicales (Recife, Brésil, 11-16 avril 2007).
- Session d'évaluation de l'ICCAT du stock de thon obèse de 2007 (Madrid, Espagne, 5-12 juin 2007).
- Réunion de 2007 de préparation des données du Groupe d'espèces sur les requins (Punta del Este, Uruguay, 25-29 juin 2007).
- Session d'évaluation de l'ICCAT des stocks de germon (Madrid, Espagne, 5-12 juillet 2007).
- Groupe de travail sur la capacité (Raleigh, Caroline du Nord, Etats-Unis, 16-18 juillet 2007).
- Groupe de travail chargé d'élaborer des mesures de contrôle intégré (Raleigh, Caroline du Nord, Etats-Unis, 19-21 juillet 2007).
- Groupe de travail technique conjoint des ORGP thonières sur les programmes de documentation du commerce et des captures (Raleigh, Caroline du Nord, Etats-Unis, 22-23 juillet 2007).
- Session d'évaluation de l'ICCAT du stock d'espadon de la Méditerranée (Madrid, Espagne, 3-7 septembre 2007).
- Réunions scientifiques des Groupes d'espèces (Madrid, Espagne, 24-28 septembre 2007).
- Comité Permanent pour la Recherche et les Statistiques (Madrid, Espagne, 1-5 octobre 2007).

Faisant suite aux Ateliers régionaux tenus en 2006, un cours de formation pour l'amélioration des données statistiques a été organisé, au mois de juin 2007, pour les pays d'Afrique occidentale, membres de l'ICCAT, qui a été financé par le Projet japonais d'amélioration des données (JDIP), le Fonds pour les données et une contribution spéciale des Etats-Unis. Ce cours a été imparti à Dakar et a réuni des représentants de l'Angola, du Cap-Vert, de la Côte d'Ivoire, du Gabon, de la Guinée équatoriale, de la République de Guinée, de Sao tomé e Principe et du Sénégal.

Au cours de l'année 2007, le Président de la Commission et le Secrétaire exécutif ont tenu deux réunions de travail où un certain nombre d'actions ont été examinées. Les comptes-rendus de ces réunions sont joints en annexe.

6 Réunions auxquelles l'ICCAT était représentée

Dans le cadre de la mission de l'ICCAT, consistant à faire valoir au sein des organisations internationales les mesures adoptées par la Commission, le Secrétariat a participé à plusieurs réunions et processus de consultation technique, qui comprennent des organismes régionaux de la pêche (cf. **Appendice 1** au présent rapport qui récapitule les principaux thèmes abordés lors de ces réunions).

- Neuvième Réunion du Comité scientifique de la CTOI (Victoria, Mahé, Seychelles, 06-10 novembre 2006).

- 31^{ème} session de la Commission Générale des Pêches pour la Méditerranée (Rome, Italie, 09-13 janvier 2007).
- 22^{ème} session du Groupe de travail de coordination des statistiques de pêche (CWP) (Rome, Italie, 26 février-2 mars 2007).
- FIRMS: Comité directeur (Rome, Italie, 26 février-2 mars 2007).
- COFI: 27^{ème} session (Rome, Italie, 5-9 mars 2007).
- Sixième ronde de consultations informelles des Etats Parties à l'Accord aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le Droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des Stocks chevauchants et des Stocks de poissons grands migrateurs (New York, Etats-Unis, 23-24 avril 2007).
- 75^{ème} réunion de la Commission interaméricaine du thon tropical (Cancún, Mexique, 21-29 juin 2007).
- Réunion des RFMO de l'Atlantique Nord (Lisbonne, Portugal, 20-22 septembre 2007).
- I Congrès International du Thon aux Açores (Açores, Portugal, 25-28 octobre 2007).
- 10^{ème} Réunion du comité scientifique consultatif de la Commission Générale pour la Pêche en Méditerranée (CGPM) (Nicosie, Chypre, 22-26 octobre 2007).

7 Tirage au sort des marques récupérées

Des primes ou des cadeaux sont offerts par les laboratoires nationaux aux personnes ayant récupéré des marques pour promouvoir le retour des marques. L'ICCAT, pour appuyer ces programmes, organise, chaque année, un tirage au sort, assorti d'un prix de 500\$ chacun pour trois groupes (espèces tropicales, espèces tempérées et istiophoridés). Cette année, le Secrétariat a estimé utile d'ajouter un quatrième prix pour appuyer les récupérations et retours de marques sur des requins. Compte tenu du fait que le gagnant du tirage au sort du groupe des espèces tropicales de l'année dernière n'a pas pu retirer son prix, pour cause de décès, le Secrétariat a procédé à un nouveau tirage au sort pour ce groupe. Ainsi, les marques gagnantes sont les suivantes :

- *Thonidés Tropicaux (2007)* : La marque gagnante porte le numéro HM-067360. Elle a été récupérée sur un albacore par un ressortissant des Etats-Unis.
- *Thonidés tropicaux (2006)* : La marque gagnante porte le numéro R-355242. Elle a été récupérée sur un thon obèse par un ressortissant indonésien. (Cette marque a été récupérée 3.427 jours après avoir été apposée).
- *Thonidés d'eaux tempérées (2007)* : La marque gagnante porte le numéro CT-009341. La marque a été récupérée sur un germon par un ressortissant espagnol.
- *Istiophoridés (2007)* : La marque gagnante porte le numéro BF-334860, elle a été récupérée par un ressortissant du Venezuela sur un makaire bleu.
- *Requins (2007)* : La marque gagnante de ce premier tirage au sort des requins porte le numéro E-168439. Elle a été récupérée sur un requin aiguille gussi par un ressortissant des Etats-Unis.

8 Lettres du Président de la Commission à diverses Parties, Entités ou Entités de pêche

8.1 Lettres relatives au respect des mesures de conservation

Conformément à la décision prise par la Commission, le 18 décembre 2006, le Président de la Commission, M. William T. Hogarth, a envoyé les lettres spéciales suivantes (cf. **Appendice 4 à l'ANNEXE 11** du Rapport de la période biennale 2006-2007, 1^{ère} partie (2006)):

Parties contractantes

- **Saint-Vincent-et-les-Grenadines** : Lettre relative à la révocation de l'identification imposée pour des activités de pêche illicite, non déclarée et non réglementée (IUU), conformément à la *Résolution de l'ICCAT concernant des mesures commerciales* [Rés. 03-15]².

Parties, Entités ou Entités de pêche non-contractantes

- **Antilles néerlandaises** : Lettre relative au non renouvellement du statut de coopérant.
- **Bolivie** : Lettre concernant le maintien des mesures commerciales restrictives frappant le thon obèse.
- **Cambodge** : Lettre d'identification en vertu de la *Résolution de l'ICCAT concernant des mesures commerciales* [Rés. 03-15].

² La *Résolution de l'ICCAT concernant des mesures commerciales* [Rés. 03-15] a, par la suite, été remplacée par la *Recommandation de l'ICCAT concernant des mesures commerciales* [Rec. 06-13], adoptée par la Commission à sa 15^{ème} Réunion extraordinaire (Dubrovnik, novembre 2006).

- **Costa Rica** : Lettre relative à la révocation de l'identification en vertu de la *Résolution de l'ICCAT concernant des mesures commerciales* [Rés. 03-15] et sollicitant des informations sur ses activités de pêche dans la zone de la Convention ainsi que les mesures de suivi, contrôle et surveillance (MCS).
- **Cuba** : Lettre relative à la révocation de l'identification en vertu de la *Résolution de l'ICCAT concernant des mesures commerciales* [Rés. 03-15] et sollicitant des informations sur ses activités de pêche dans la zone de la Convention ainsi que les mesures de suivi, contrôle et surveillance (MCS).
- **Equateur** : Lettre sollicitant des informations sur sa flottille et les mesures de suivi, contrôle et surveillance (MCS).
- **Géorgie** : Lettre concernant le maintien des mesures commerciales restrictives frappant le thon obèse.
- **Maldives** Lettre sollicitant des informations sur les captures réalisées dans la zone de la Convention.
- **Sierra Leone** : Lettre relative à son identification conformément à la *Résolution de l'ICCAT concernant des mesures commerciales* [Rés. 03-15].
- **Singapour** : Lettre relative à la révocation de son identification imposée en vertu de la *Résolution de l'ICCAT concernant des mesures commerciales* [Rés. 03-15].
- **Sri Lanka** : Lettre sollicitant des informations complémentaires sur ses activités de pêche dans la zone de la Convention.
- **Togo** : Lettre sollicitant des informations sur la flottille et sur les mesures de suivi, contrôle et surveillance (MCS) et l'informant d'une possible identification.

8.2 Lettres relatives au respect des obligations budgétaires

Au début de l'année de 2007, le Secrétaire exécutif a notifié toutes les Parties contractantes du montant de leurs contributions au budget 2007. Au mois de juin 2007, le Président de la Commission a adressé un premier rappel relatif au paiement des arriérés de contributions. Ultérieurement, au mois de septembre, le Secrétaire exécutif a adressé un deuxième rappel aux Parties contractantes qui n'avaient pas procédé aux paiements correspondants. Le tableau ci-après fait état des courriers envoyés et des Parties contractantes ayant des arriérés de contribution (à la date de ces lettres).

	<i>Lettre du 13 juin 2007</i>	<i>Lettre du 13 septembre 2007</i>
Belize	X	X
Cap-Vert	X	X
Chine, Rép. pop.	X	
Gabon	X	X
Ghana	X	X
Guinée équatoriale	X	
Guinée, Rép. de	X	X
Honduras	X	X
Corée, Rép. de	X	X
Mexique	X	X
Nicaragua, Rép. de	X	X
Panama	X	X
Philippines, Rép. de	X	X
Russie	X	
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	X	X
Sao Tomé e Príncipe	X	X
Sénégal	X	X
Syrie, Rép. arabe	X	X
Tunisie	X	X
Royaume-Uni (T U.)	X	X
Etats-Unis	X	
Uruguay	X	
Vanuatu	X	X
Venezuela	X	X

9 Publications du Secrétariat en 2007

En 2007, les publications ci-après ont été éditées :

- Rapport de la période biennale 2006-2007, 1^{ère} partie (2006), Vols 1, 2 et 3 : anglais.
- Rapport de la période biennale 2006-2007, 1^{ère} partie (2006), Vols 1, 2 et 3 : français.
- Rapport de la période biennale 2006-2007, 1^{ère} partie (2006), Vols 1, 2 et 3 : espagnol.
- Bulletin statistique n°36
- Recueil de documents scientifiques, Vol. 60, n°1, 2, 3, 4, 5 et 6 (sur papier et en CD-Rom).
- Totalité du Recueil de documents scientifiques de l'ICCAT (volumes 1 à 59) et la publication spéciale du Programme Année Listao sous format DVD.
- Textes de base de l'ICCAT, 5^{ème} édition - 2007.
- Manuel des procédures de soumission d'informations requises par l'ICCAT.
- Bulletin d'informations (février et septembre 2007).

10 Organisation et gestion du personnel du Secrétariat

10.1 Organisation

A titre de rappel, depuis 2005, le Secrétariat est organisé comme suit :

Secrétaire exécutif
Driss Meski

Secrétaire exécutif adjoint (vacant)

Dr. Victor Restrepo a été recruté en 1999 comme spécialiste de la dynamique de la population. En 2002, il a été nommé Secrétaire exécutif adjoint de l'ICCAT tout en continuant à assurer les fonctions scientifiques pour lesquelles il avait été recruté. Le 10 octobre 2007, suite au départ volontaire de Dr Victor Restrepo, le poste de spécialiste de la dynamique de la population est devenu vacant, et, par là, celui de Secrétaire exécutif adjoint.

Département des Statistiques

Le Département des statistiques traite et compile les données statistiques, biologiques et d'application requises par la Commission et le Comité scientifique (SCRS). Il assure également des fonctions d'appui pour le fonctionnement du Secrétariat, telles que la gestion du matériel informatique et les logiciels des ordinateurs, le réseau local et la diffusion électronique des données statistiques, ainsi que la maintenance de la Web de l'ICCAT. Il se compose de cinq personnes :

Papa Kebe : chef de Département. Il coordonne et gère toutes les tâches inhérentes au Département.

Carlos Palma : biostatisticien.

Le Département comprend, en outre, Juan Luis Gallego, Juan Carlos Muñoz et Jesús Fiz.

Département de Traduction et de Publications

Le Département de traduction est responsable des tâches relatives à la compilation, l'adoption, la traduction et la publication, dans les trois langues officielles de la Commission, des circulaires, des rapports et des documents scientifiques. Il se compose de sept personnes :

Pilar Pallarés : coordinatrice des publications

Philomena Seidita : technicienne supérieure et traductrice

Le Département comprend, en outre, Rebecca Campoy, Christine Peyre, Christel Navarret, María Isabel de Andrés et María José García-Orad.

Département d'Application

Le Département d'application réalise, entre autres tâches, le suivi et l'application des normes et réglementations de l'ICCAT, la validation des Programmes du Document Statistique de l'ICCAT et la préparation des tableaux d'application. Le Département se compose de deux personnes.

A la suite d'un processus de sélection qui a eu lieu en 2007, Mme Carmen Ochoa de Michelena a été recrutée pour le poste de Coordinatrice des questions d'application.

Jenny Cheatle : technicienne supérieure qui réalise les tâches assignées au Département.

Département de Coordination des activités scientifiques

Les scientifiques des Parties contractantes effectuent une vaste recherche scientifique et un suivi des activités

aux fins de la conservation des ressources de thonidés. Le Secrétariat est directement impliqué dans la coordination de certaines de ces activités, travail réalisé jusqu'à présent par le Secrétaire exécutif adjoint en tant que coordinateur scientifique et auquel participent d'autres Départements du Secrétariat.

Département Financier et Administratif

Ce Département effectue toutes les tâches administratives, financières et de ressources humaines du Secrétariat.

Le Département se compose de six personnes :

Juan Antonio Moreno : chef de Département. Il coordonne toutes les tâches inhérentes au Département.

Le Département comprend, en outre, Africa Martín, Esther Peña, Felicidad García, Juan Angel Moreno et Cristóbal García.

Au cours de la 19^{ème} réunion ordinaire de la Commission, il a été proposé de mener à bien un examen du fonctionnement du Secrétariat afin de déterminer et de réviser les fonctions réalisées par celui-ci, ainsi que les ressources dont il disposait. En 2006, le Secrétariat a élaboré un document sur le fonctionnement du Secrétariat qui fournit une ample description de sa structure et de son organisation.

10.2 Plan de pensions du personnel du Secrétariat

Au cours des années 2005 et 2006, le Secrétariat a mené des actions afin d'affilier le personnel au régime des pensions des Nations unies (voir les Rapports administratifs 2005 et 2006).

Malgré les efforts déployés, l'affiliation au régime des Nations unies reste tributaire de la reconnaissance des privilèges et des immunités de l'ICCAT au niveau de toutes les Parties contractantes.

Aussi, cette question mérite une grande attention de la part de la Commission.

10.3 Nouveaux recrutements

Comme cela a été souligné au paragraphe 10.1, la Coordinatrice des questions d'application a été recrutée au cours de 2007.

11 Autres questions

11.1 Nouveau siège du Secrétariat de l'ICCAT

Les contacts avec les autorités espagnoles se sont poursuivis cette année, dans le but d'ajuster le nouveau siège aux nécessités du Secrétariat. Compte tenu des progrès réalisés, il est prévu que le Secrétariat dispose du nouveau siège dans le courant de 2008.

11.2 Gestion des autres programmes

Depuis 2004, le Japon a mis en place un fonds pour le financement d'un projet visant à l'amélioration des données sur les pêcheries thonières, d'une durée de cinq ans. La mission de la coordinatrice japonaise est arrivée à terme. M. Takaaki Suzuki a été recruté pour lui substituer. Il est à préciser que toute la rémunération du Coordinateur et de son assistante est prise en charge par le Fonds japonais pour l'amélioration des données (JDIP).

Depuis 2005, les Etats-Unis d'Amérique contribuent au Fonds pour les données établi en vertu de la Rec. [03-21] pour aider les scientifiques des pays en développement à participer aux réunions du Comité Scientifique.

En 2006, les Etats-Unis ont envoyé des fonds aux fins de la création du fonds pour l'interdiction des filets dérivants et contribuer ainsi à l'application de la *Recommandation de l'ICCAT sur l'espadon de la Méditerranée* [Rec. 03-04]. Ce fonds a été accru en 2007 par le transfert de 14.000,00 € du Fonds pour les données.

Faisant suite aux Ateliers régionaux animés par le Président de l'ICCAT, un cours de formation pour les pays d'Afrique occidentale, a été tenu en juin 2007, qui a été financé par les apports du Projet japonais d'amélioration des données (JDIP), du Fonds pour les données et une contribution spéciale des Etats-Unis. Cette contribution spéciale (183.125,00 €) a également couvert les frais des réunions intersessions tenues à Raleigh (Etats-Unis) ainsi que l'assistance pour la participation au Groupe de travail technique conjoint des ORGP thonières. De

nouvelles contributions ont été apportées par les Etats-Unis à hauteur de 58.640,00 € et de 67.317,00 € en août et en octobre respectivement.

En juin 2006, le Protocole d'accord entre l'ICCAT et l'Institut Espagnol d'Océanographie (IEO) a été signé dans le but de résoudre des intérêts communs en matière de recherche. Celui-ci, d'une durée de trois ans, a pour objectif d'avancer dans l'étude de la biologie, la pêche et l'exploitation soutenable des espèces-cibles de l'ICCAT au moyen du marquage électronique. Au mois de mars, la contribution au titre de 2007 (70.000,00 €) a été soumise, en vertu de la Convention, pour l'acquisition des marques à mettre à la disposition des chercheurs.

Au cours de la réunion du SCRS, en 2005, le Groupe informel sur la coordination des fonds a proposé d'envisager la possibilité de considérer, comme source d'appui au travail statistique et scientifique de l'ICCAT, le solde du Programme BETYP. Suite à la réunion du SCRS, le Secrétariat a reçu l'approbation et la confirmation des bailleurs de fonds. A cet égard, il a été créé un Fonds, doté d'un solde de 20.000,00 € financé par la Communauté européenne, dont l'objectif est de compléter le Manuel d'opérations de l'ICCAT, ainsi qu'un Fonds pour les marques-archives, doté d'un fonds de 20.457,20 € financé par le Japon.

Le fonds affecté par la CE a été entièrement utilisé pour l'actualisation du Manuel de l'ICCAT tandis que celui attribué par le Japon pour les marques archives est toujours disponible.

Au mois d'avril 2007, un contrat a été signé avec le consortium MRAG/CapFish aux fins de la mise en œuvre du Programme régional d'observateurs de l'ICCAT, conformément à la *Recommandation de l'ICCAT établissant un programme pour le transbordement* [Rec. 06-11]. Ledit programme a été financé par les contributions volontaires de la République populaire de Chine, de la Corée, des Philippines et du Taïpei chinois et sera géré par le Secrétariat.

Appendice 1

RÉUNIONS AUXQUELLES L'ICCAT A ÉTÉ REPRÉSENTÉE ENTRE NOVEMBRE 2006 ET NOVEMBRE 2007

RÉSUMÉ

Le présent document fournit des informations de base sur les réunions administratives et scientifiques auxquelles l'ICCAT a été représentée par des membres du personnel du Secrétariat ou par d'autres personnes au nom du Secrétariat. L'information de base pour chaque réunion inclut les principaux points de l'ordre du jour ainsi que les principales implications pour l'ICCAT.

9^{EME} REUNION DU COMITE SCIENTIFIQUE DE LA CTOI

Lieu: Victoria, Mahé, Seychelles (6-10 novembre 2006).

Représentant: Javier Ariz (IEO, Espagne).

L'ICCAT a participé en qualité d'observateur aux séances de la 9^{eme} Réunion de la Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI).

Principaux points de l'ordre du jour:

Election du Président de la réunion et du Comité scientifique (CC). Progrès dans la collecte des données statistiques de prise par espèce et distribution des tailles, rapports nationaux, rapports des groupes de travail (GT) qui se sont tenus entre les sessions : thonidés tropicaux, espadon, makaires et prises accidentelles, rapports exécutifs des différentes espèces, rapport sur les activités et progrès du programme de marquage, établissement des réunions et des groupes d'évaluation pour 2007, études des mesures visant à accroître la participation des scientifiques nationaux aux réunions du CC et des GT dans l'Océan Indien et autres questions diverses.

Commentaires:

En raison du décès prématuré de Dr. Geoffrey Kirkwood, Président du Comité scientifique, il a été procédé à l'élection d'un président pour la réunion et, à l'issue de celle-ci, pour la présidence du CC au cours des deux prochaines années. Dr. Francis Marsac (CE-France) a été élu pour les deux présidences. Comme au sein de l'ICCAT, le CC va proposer à la Commission de la CTOI d'élargir les compétences du GTB actuel afin d'englober, en plus des prises accidentelles, tous les autres aspects affectant l'écosystème dans son ensemble, pour offrir une vision plus vaste et globale des événements. Comme nouveauté, des ateliers se tiendront en 2007 en ce qui concerne l'importance de la prédation (de requins, oiseaux, mammifères marins etc..) dans les prises des pêcheries palangrières dans l'Océan Indien. Ces ateliers se tiendront conjointement avec ceux du GTTT. En plus de cette réunion, diverses réunions des GT se tiendront en 2007, comme celui des thonidés tropicaux, de prises accessoires, d'espadon, de makaire et possiblement des thonidés néritiques.

Le CC a recommandé à la Commission la création d'un fonds visant à obtenir une plus grande participation des scientifiques de la zone aux réunions de ce Comité et aux divers GT qui se tiennent chaque année.

Disponibilité du rapport : le rapport est disponible sur: <http://www.iotc.org/>

31^{ÈME} SESSION DE LA COMMISSION GENERALE DES PECHES POUR LA MEDITERRANEE

Lieu: Rome, Italie, siège de la FAO (09-13 janvier 2007).

Représentant: D. Meski (Secrétariat de l'ICCAT).

Principaux points de l'ordre du jour:

Activités intersession des Comités ; Gestion des pêcheries de la Méditerranée ; Questions liées au fonctionnement de la Commission.

Commentaires:

Faisant suite à l'examen des diverses activités intersessions des différents Comités de la CGPM et notamment du Comité scientifique consultatif, les Recommandations concernant la gestion des pêcheries ci-après ont été adoptées :

- Recommandation relative au maillage des chaluts exploitant des espèces démersales (CGPM/31/2007/1).
- Recommandation de la CGPM sur le sanctuaire pélagos pour la conservation des mammifères marins (CGPM/31/2007/2).

L'adoption de trois Recommandations qui ont été adoptées par l'ICCAT à sa 15^{ème} Réunion extraordinaire (Dubrovnik, novembre 2006) :

- *Recommandation visant à amender la Recommandation [05-04] sur l'engraissement du thon rouge* [Rec. 06-07] (GFCM/2007/8B).
- *Recommandation visant le rétablissement du Thon Rouge à l'Est en Atlantique de l'Est et en Méditerranée* [Rec. 06-05] (GFCM/2007/8A).
- *Recommandation établissant un programme pour les transbordements effectués par les grands palangriers* [Rec. 06-11] (GFCM/2007/8C).

En ce qui concerne la coopération avec l'ICCAT, la Commission a reconnu la nécessité de relancer les activités du mandat du Groupe de travail conjoint CGPM/ICCAT sur les grands pélagiques : La Commission a une nouvelle fois reconnu les résultats positifs obtenus par ce Groupe de travail conjoint CGPM/ICCAT sur les grands pélagiques depuis sa mise en place en 1989. Elle a convenu d'examiner de nouveau les termes de référence du mandat du Groupe de travail conjoint au cours de la période intersession pour que cela soit soumis à la prochaine réunion de la Commission.

La 31^{ème} Réunion de la CGPM s'est caractérisée par l'établissement du Comité d'Application qui a élu son bureau au cours de sa première réunion durant cette session.

Des discussions ont porté sur les questions financières et administratives de la Commission, y compris la situation de la ratification, l'état d'avancement des travaux du siège de la Commission, le budget autonome, les amendements du règlement intérieur, l'élaboration d'un recueil des recommandations et des résolutions, et le calendrier des réunions intersessions pour l'année 2007.

Au cours de la discussion des recommandations de l'ICCAT, certaines parties contractantes et le représentant de Medisamak, ont soulevé la façon dont la CGPM adopte lesdites recommandations. Au terme des débats, les recommandations de l'ICCAT ont été également considérées comme celles de la CGPM.

Au moment de l'adoption du rapport, un désaccord est apparu concernant la résolution sur le découpage de la Méditerranée en zones géographiques qui était déjà adoptée au cours des sessions précédentes. La Turquie a souhaité rouvrir la discussion sur cette résolution dont les dispositions ne lui convenaient pas. Mais le différend est tellement important que la Commission a eu recours au vote pour l'adoption du rapport.

Mesures à prendre: Aucune.

Disponibilité du rapport :

http://www.fao.org/fi/eims_search/advanced_s_result.asp?statutory=22&pub_year=2007&sortorder=7&no_in_serie=No.31&form_c=AND&lang=en

COURS DE FORMATION DU JDIP

Lieu: Recife, Brésil (5-16 février 2007)

Instructeurs: Victor Restrepo (Secrétariat de l'ICCAT) et Mauricio Ortiz (Etats-Unis)

Commentaires:

22 étudiants ont assisté au cours (13 du Brésil, 4 de l'Uruguay et 5 du Venezuela). Près de la moitié était de jeunes étudiants, dans leurs dernières années d'études universitaires ou venant juste d'être diplômés et chacun d'entre eux disposait d'un ordinateur portable.

Le cours avait trois principaux objectifs pédagogiques : (1) Utilisation des méthodes de vraisemblance maximale pour l'estimation des paramètres, en portant l'accent sur les modèles non linéaires ; (2) Théorie et pratique de l'estimation de points de référence biologiques communs, en portant l'accent sur les indices approchants pour les situations modérées en données ; et (3) Théorie et pratique des modèles de production. Victor Restrepo a assumé la responsabilité des points (1) et (2) et Mauricio Ortiz du point (3). Chacun a aidé les étudiants avec les exercices pratiques.

80 pourcent du cours a été imparti à l'aide de feuilles de calcul Excel avec des modules d'extension Solver ou Poptools. Etant donné que l'environnement Excel était familier à tous les étudiants, son utilisation en tant qu'outil pédagogique a été pratique et efficace. Si le même matériel avait été couvert tout en enseignant un langage de programmation (par ex. R), une autre semaine, au moins, aurait été nécessaire.

Les résultats du cours ont été très positifs. Même si les participants avaient des capacités et des formations quantitatives très diverses, le cours s'est avéré utile pour tous. Ceux disposant des formations les plus faibles sont maintenant en mesure d'ajuster des modèles non linéaires, tels que les courbes de croissance, les ogives de maturité etc. à l'aide d'Excel. Ils sont également plus familiers avec le mode d'estimation des points de référence communs de gestion des pêches. Par ailleurs, ceux ayant des formations plus solides ont bénéficié de nombreux avis pratiques sur l'estimation des paramètres et des points de référence de gestion.

Les participants qui prennent régulièrement part aux évaluations de l'ICCAT et aux réunions du SCRS sont maintenant plus à même de participer activement aux travaux et aux discussions. Cet impact sera probablement constaté ultérieurement cette année, durant les évaluations de thon obèse et de germon.

22^{EME} SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL DE COORDINATION DES STATISTIQUES DE PECHE (CWP)

Lieu: Rome, Italie, siège de la FAO (26 février – 2 mars 2007).

Représentants: Victor Restrepo, Papa Kebe et Pilar Pallarés (Secrétariat de l'ICCAT).

Principaux points de l'ordre du jour:

Renforcement du partenariat des ORGP et de Fishcode-STF, examen des statistiques d'aquaculture, questions relatives à la classification des navires et des ports, utilisation scientifique des données de VMS et normes pour la collecte des données en ce qui concerne l'approche écosystémique et l'intégration de bases de données régionales.

Commentaires :

Le responsable de Fishcode-STF a présenté les progrès sur les travaux menés ces deux dernières années et l'ICCAT a réitéré le besoin d'accroître la collaboration entre FishCode et les ORGP en vue d'améliorer les travaux.

La réunion a noté les difficultés rencontrées pour séparer la composante des pêcheries de capture et la composante de l'aquaculture de la culture en cage des thonidés et elle a convenu de renvoyer cette question à la prochaine session.

Une consultation d'expert sera proposée au COFI afin d'élaborer les détails techniques visant à harmoniser les champs et les codes des bases de données sur les navires. L'UN-LOCODE est un système dynamique mais il est encore prématuré de le recommander comme norme de codification des ports de pêche.

Il a été convenu qu'il n'était pas nécessaire de tenir de réunion intersession et une déclaration a été élaborée par les membres du CWP, laquelle sera soumise à la réunion du COFI par le Président.

L'ICCAT a précisé qu'il était important d'améliorer la collecte des données dans le contexte d'une approche écosystémique de la gestion des pêches. En conséquence, le CWP a recommandé des normes de meilleures pratiques de données pour le suivi des pêches dans leur contexte écosystémique.

Le CWP a également recommandé d'explorer l'utilisation des données de VMS à des fins scientifiques et statistiques, en plus de leur utilisation dans le suivi, le contrôle et la surveillance.

Mesures à prendre: Aucune.

Disponibilité du rapport: ftp.fao.org/FI/DOCUMENT/cwp/cwp_22/default.htm

4^{EME} REUNION DU COMITE DE DIRECTION DU FIRMS

Lieu: Rome, Italie, siège de la FAO (26 février – 2 mars 2007).

Représentants: Victor Restrepo, Papa Kebe et Pilar Pallarés (Secrétariat de l'ICCAT).

Principaux points de l'ordre du jour:

- Adhésion au FIRMS
- Examen des activités au cours de l'année dernière
- Descripteurs de l'état des stocks
- Politique de gestion de l'information (IMP)
- Plan de travail intersession

Commentaires:

Au cours de la réunion, trois agences (CGPM, CPANE et SEAFO) sont devenues de nouveaux partenaires au FIRMS.

Au cours de la révision des activités, réalisée par le Secrétariat du FIRMS, il a été noté que l'un des principaux événements survenus pendant l'année a été la mise en place du site Web du FIRMS incluant des informations sur l'état et les tendances des ressources marines diffusées au public à l'occasion de la Conférence d'examen de l'UNFSA, tenue à New York au mois de mai 2006.

Le SC a également passé en revue le développement des applications, tout reconnaissant les travaux menés par le Secrétariat du FIRMS et en soumettant des suggestions en vue de futures améliorations.

Une attention particulière a été accordée à la question des descripteurs de l'état des stocks du FIRMS. Il a été indiqué qu'un seul partenaire, la NAFO, avait été en mesure d'accepter les descripteurs proposés en tant que termes de recherche, alors que plusieurs autres partenaires ont jugé leur utilisation difficile. Après quelques discussions, le SC a considéré que les références à l'état des stocks ("taux d'exploitation", "niveau d'abondance" et "état d'exploitation") qui apparaissent actuellement dans les résumés devraient être supprimés mais pourraient être présentés (selon la décision des partenaires) dans des feuilles d'information conjointement avec les résumés.

Le Président du SCRS a présenté le système visuel (feux de signalisation / symboles de panneaux) utilisé par le SCRS afin de présenter visuellement l'état actuel des stocks et le niveau d'incertitude d'une façon simplifiée. Ce système évite l'utilisation de tout terme spécifique.

Le SC a approuvé le plan de travail intersession présenté par le secrétariat, avec une réunion du TWG (TWG2) en 2007.

Le SC a également prévu une session du FSC (la 5^{ème}) en 2008.

Disponibilité du rapport : ftp://ftp.fao.org/fi/DOCUMENT/FIGIS_FIRMS/2007/report.pdf

27^{EME} SESSION DU COMITE DES PECHEES DE LA FAO

Lieu: Rome, Italie, siège de la FAO (05-09 mars 2007)

Représentant: D. Meski (Secrétariat de l'ICCAT).

Commentaires :

Les travaux du Comité des Pêches de la FAO se sont déroulés du 5 au 9 mars 2007 avec un ordre du jour très chargé. Ils ont porté sur le suivi des actions ayant été adoptées antérieurement et sur des nouvelles actions issues des sessions sectorielles intermédiaires et le programme de travail de la FAO en matière de pêche et d'aquaculture pour les années à venir. Le COFI a examiné également le progrès enregistré dans la reconstruction des pêcheries et l'aquaculture dans les pays de l'Asie ayant été affectés par le tsunami. La situation socio-économique dans les petites pêcheries a pris une part importante de la discussion de cette 27^{ème} session du COFI.

Ainsi, les participants ont débattu des progrès réalisés en matière du respect du Code de conduite pour une pêche responsable et des Plans d'action, la lutte contre la pêche illégale, les subventions des activités de la pêche, le commerce, les progrès réalisés en matière d'éco-étiquetage, l'aquaculture, l'approche écosystémique et le renforcement des ORGP. Concernant le dernier point, le COFI a pris connaissance des travaux de la réunion de Kobe et des actions qui en ont découlé. Au terme d'une riche et importante discussion, le COFI a souligné l'importance et la pertinence de procéder à l'évaluation des performances des ORGP comme cela a été proposé par la réunion de Kobe.

Le COFI a adopté le programme d'action dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture.

Disponibilité du rapport : Le rapport final peut être consulté sur le site : <http://www.fao.org/docrep/010/a1160e/a1160e00.htm>

1^{ERE} REUNION DU RESEAU DES SECRETARIATS DES ORGP (5^{EME} REUNION DES ORGP)

Lieu: Rome, Italie, siège de la FAO (12-13 mars 2007).

Représentant: D. Meski (Secrétariat de l'ICCAT).

Commentaires :

Dans le cadre de la concertation entre les différentes ORGP, un réseau de Secrétariats a été créé pour se substituer à ce qui est appelé d'habitude la réunion de coordination des Organismes Régionaux des Pêches. Ainsi, la première réunion de ce réseau s'est tenue au siège de la FAO en marge de la réunion du COFI en mars 2007.

Cette réunion a été une occasion pour passer en revue les différentes questions discutées au COFI et les actions qu'il a adoptées. La réunion a souligné l'importance de la discussion autour de l'harmonisation du document des captures. La mise à jour et la publication de liste des navires et autres activités visant à mieux se conformer aux mesures de gestion et de conservation des ressources halieutiques et aquacoles. Des échanges de vue ont eu lieu en ce qui concerne la question de l'évaluation des performances des ORGP. Cette réunion a été caractérisée par une volonté de l'ensemble des responsables des ORGP de coopérer afin de mieux appliquer les mesures de gestion des pêcheries adoptées par les différentes Commissions.

Disponibilité du rapport : Le rapport de cette réunion est disponible sur le site : http://www.fao.org/fi/website/FIRetrieveAction.do?xml=rfb.xml&dom=collection&xp_nav=4,1

SIXIEME RONDE DE CONSULTATIONS INFORMELLES DES ETATS PARTIES A L'ACCORD AUX FINS DE L'APPLICATION DES DISPOSITIONS DE LA CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LE DROIT DE LA MER DU 10 DECEMBRE 1982 RELATIVES A LA CONSERVATION ET A LA GESTION DES STOCKS CHEVAUCHANTS ET DES STOCKS DE POISSONS GRANDS MIGRATEURS

Lieu: New-York, Etats-Unis, siège des Nations unies (23-24 avril 2007).

Représentant: Driss Meski (Secrétariat de l'ICCAT).

Principaux points de l'ordre du jour:

Les principaux points de l'ordre du jour ont été l'étude la mise en oeuvre de l'Accord à un niveau national, régional et mondial, la mise en œuvre des résultats de la Conférence d'examen de l'Accord et les futures mesures à prendre en ce qui concerne la Conférence d'examen. L'un des points discutés a porté sur l'évaluation des performances des Organisations Régionales de Gestion des Pêches (ORGP).

Commentaires:

Le Secrétaire exécutif de l'ICCAT a souligné les progrès effectués à ce jour par les cinq ORGP thonières sur des critères communs pour l'évaluation des performances et d'autres aspects de la coopération tels que le site Web conjoint et le registre conjoint des navires. Il a également fait état des travaux entrepris à ce jour par l'ICCAT sur les transbordements en mer, étant donné que l'ICCAT est l'une des premières à se pencher sur cette question.

S.E.M l'Ambassadeur David Balton a présidé la session et a distribué un document incluant un résumé des critères minimums visant à examiner les performances des ORGP. Il a été suggéré qu'un Groupe soit mis en place, sous la direction du Président, pour résoudre cette question mais aucun consensus ne s'est dégagé sur cette question. A l'invitation de la délégation américaine, un événement parallèle a été organisé pour discuter des critères d'évaluation des performances des ORGP. Les résultats de cet événement en parallèle ne feront pas partie du rapport formel de la Sixième ronde des consultations informelles.

A l'occasion de cet événement en parallèle, les critères évoqués par S.E.M l'Ambassadeur Balton ont été étudiés en détail et à la suite d'une longue discussion, il a été convenu que M. Balton, en tant que modérateur de ce point à la réunion conjointe des ORGP thonières de Kobe, diffuserait un projet révisé à tous les Président et Secrétaires exécutifs des ORGP. Il a été toutefois indiqué que ces critères serviraient de lignes directrices et pourraient être adaptés par les ORGP individuelles en fonction de leurs besoins.

Les discussions ont également porté sur le Fonds d'assistance aux états en développement, établi dans le cadre de l'UNFSA. Le Canada avait informé l'ICCAT, à la 15^{ème} Réunion extraordinaire de la Commission tenue en 2006, qu'il apporterait une contribution de 500.000 dollars canadiens à ce Fonds et la réception de cette somme a été confirmée à la réunion. Les Parties contractantes éligibles seront encouragées à solliciter une assistance dans le cadre de ce fonds aux fins du renforcement des capacités et des activités liées à la gestion des thonidés.

La fréquence de la conférence d'examen de l'UNFSA a été discutée mais aucune décision n'a été prise quant à savoir si le prochain examen aurait lieu en 2010 ou en 2011. Pareillement, aucun consensus n'a été atteint quant à savoir si les consultations informelles devraient se tenir chaque année ou tous les deux ans.

Disponibilité du rapport: www.un.org/Depts/los/convention_agreements/fishstocksmeetings/icsp6report.pdf

COURS SUR XML

Lieu : Madrid, Espagne, siège de l'ICCAT (23-25 mai 2007).

Instructeur: Aureliano Gentile, expert faisant partie de l'équipe du FIRMS.

Participants: Pilar Pallarés, Juan Carlos Muñoz et Jesús Fiz.

Contenu:

L'objectif du cours visait à développer des schémas de documents dans le langage XML, adaptés aux chapitres du Manuel de l'ICCAT actualisé. Ces schémas constituent la base permettant de structurer l'information incluse dans les chapitres du Manuel de façon logique et dynamique aux fins de sa présentation postérieure sur le Web.

Commentaires:

Même si les connaissances acquises pendant le cours auront une large application, les premiers développements ont porté sur le Chapitre 2 du Manuel de l'ICCAT, correspondant aux espèces, et en deuxième lieu sur le Chapitre 3, relatif aux engins de pêche et qui est actuellement en cours d'élaboration.

L'instructeur a conçu le développement du cours sur la base d'un projet de schémas qu'il avait auparavant élaboré, incluant un grand nombre d'éléments développés dans de nombreux projets de la FAO ayant des contenus similaires. L'utilisation de ces éléments présente un double avantage: un gain de temps et la possibilité d'établir des liens et des références croisées.

Après la révision et discussion du schéma proposé, le schéma final a été défini, incluant l'information contenue dans le Chapitre 2 du Manuel.

Un schéma a ensuite été élaboré pour le Chapitre 3, lequel devra être validé une fois que le chapitre sera finalisé.

Pendant le cours, Juan Carlos Muñoz a étudié diverses possibilités de présentation des contenus sur la web et il a effectué des essais avec dreamweaver. En principe, ce programme devrait permettre de bonnes présentations avec des processus simples.

ATELIER DE FORMATION POUR L'AMELIORATION DES DONNEES STATISTIQUES DE PECHE

Lieu : Hôtel Novotel, Dakar, Sénégal (18-22 juin 2007).

Participants : 16 représentants de l'Angola, du Cap-Vert, de la Côte d'Ivoire, du Gabon, de la République de Guinée, de la Guinée équatoriale, de Sao Tomé e Príncipe et du Sénégal ont pris part aux travaux de cet Atelier, à raison de deux personnes par pays. Chaque pays a désigné un scientifique travaillant dans la recherche et un statisticien de l'Administration des pêches.

Instructeurs : L'encadrement était assuré par : David Die, professeur à l'Université de Miami (Etats-Unis), Joao Pereira, professeur à l'Université des Açores (Portugal), Papa Kebe (Secrétariat de l'ICCAT), Carlos Palma (Secrétariat de l'ICCAT) et Gertjan Van de Graaf, coordinateur du projet STF Fishcode de la FAO.

Déroulement de l'Atelier :

Une cérémonie officielle a eu lieu dans la matinée du lundi 18 juin 2007, avec des discours prononcés par le représentant du Ministre d'Etat Chargé des Affaires Maritimes du Sénégal et par M. Driss Meski, Secrétaire exécutif de l'ICCAT. Les sessions de travail se sont déroulées tous les jours, de 09h00 à 18h30. Dans la matinée

du mercredi 20 juin 2007, les participants ont pu visiter un important site de débarquement de la pêche artisanale sénégalaise.

Programme de l'Atelier :

Au cours de la semaine de travail, les exposés suivants ont été présentés par les instructeurs :

1. Exigences de l'ICCAT en matière de déclaration de données
2. Remplissage des formulaires de l'ICCAT pour la soumission des données
3. Etat des soumissions des données par pays
4. Définition du profil de pêche des pays
5. Principes de collecte des données
6. Présentation du projet de la stratégie visant à améliorer les données de la FAO
7. Etudes des données manquantes et reconstruction des séries temporelles
8. Identification des espèces de thonidés tropicaux, des marlins et des requins
9. Examen et état de l'application des recommandations de l'Atelier de Sally (2006)
10. Séance de travail entre les instructeurs et le représentant de la FAO pour améliorer la collaboration entre les deux institutions
11. Recommandations

Commentaires généraux :

Cette session a permis aux participants de mieux appréhender l'importance des données de base et de mieux définir leur système d'échantillonnage, de collecte et de soumission des données à l'ICCAT. Ils ont également pris connaissance des méthodes utilisées par le SCRS en vue de corriger les données manquantes dans les séries statistiques. Les rapports annuels de ces pays, soumis à la réunion du Comité scientifique de 2007, devront refléter les progrès accomplis dans la reconstruction des données manquantes et les ajustements nécessaires dans les déclarations remises auparavant au Secrétariat. Les participants ont présenté des rapports décrivant la situation de la pêcherie de thonidés et d'espèces voisines ainsi que de requins de leur pays, ce qui a permis d'ébaucher le profil de pêche des pays représentés. Le niveau de qualification des participants était assez hétérogène : alors que certains participants parvenaient difficilement à reconnaître les thonidés, d'autres, en revanche, affichaient une connaissance très approfondie sur la biologie des thonidés en général.

Recommandations générales :

- Les participants ont émis le souhait de bénéficier de cours plus approfondis sur les méthodes utilisées par le SCRS dans les évaluations des stocks.
- Il a été demandé de tenir d'autres sessions de formation, exclusivement dédiées au remplissage des formulaires ICCAT.
- Pour mieux aider le travail des techniciens et des enquêteurs sur le terrain, il a été recommandé d'élaborer une fiche plastifiée et simplifiée pour l'identification des espèces.
- Toutes les données manquantes des prises nominales (Tâche I) des huit pays présents ont été identifiées et leurs représentants devraient présenter dans leur rapport annuel à la prochaine session du SCRS de 2007 l'état de récupération et de reconstruction des séries statistiques.
- Les participants ont apprécié l'assistance fournie par l'ICCAT pour aider la participation des scientifiques de leur pays aux réunions scientifiques du SCRS et ils ont sollicité le maintien de cette initiative.
- Des estimations plus précises et l'échantillonnage des « faux thons » du marché local d'Abidjan devraient être renforcés.
- Les estimations des thonidés débarqués à Abidjan, en provenance de la pêcherie ghanéenne, doivent être mieux suivies.
- Dans presque tous ces pays, la pêche sportive ciblant les thonidés et les marlins est assez active mais les données ne sont pas collectées. Il est demandé de procéder à un renforcement et à un suivi plus régulier de ces activités et à une meilleure coordination avec le coordinateur régional du programme des marlins.
- Les discussions maintenues avec le représentant de la FAO feront l'objet d'un rapport définissant les conditions futures du partenariat entre les deux institutions ; le logiciel ARTFISH sera amélioré dans sa prochaine version pour inclure les informations des espèces gérées par l'ICCAT (thonidés, marlins et requins).
- L'encadrement a souhaité que les participants à cet atelier puissent continuer à suivre les activités sur les statistiques de l'ICCAT à l'avenir.
- Les participants ont souhaité recevoir un poster sur la récupération des marques afin de mieux sensibiliser les pêcheurs sur le retour de marques.

Conclusions :

Un rapport détaillé incluant le contenu des présentations et le profil de pêche des pays a été présenté à la réunion du SCRS de 2007 (SCRS/2007/145). Cet atelier a été fort utile et les instructeurs et les participants ont souhaité que l'ICCAT renouvelle cette initiative dans le futur.

Disponibilité du rapport: ICCAT Collective Volume of Scientific Papers, Vol. 62 (sous presse).

75^{EME} REUNION DE LA COMMISSION INTERAMERICAINE DU THON TROPICAL (CIATT)

Lieu: Cancun, Mexique (25-29 juin 2007).

Représentants: D. Meski et V. Restrepo (Secrétariat de l'ICCAT).

Principaux points de l'ordre du jour:

Rapport sur la pêche et l'état des ressources de thonidés et d'istiophoridés ; mesures de conservation et de gestion ; mesures prises faisant suite à la réunion conjointe des ORGP thonières de 2007 tenue à Kobe ; désignation du Directeur de Recherches.

Commentaires:

Une grande partie des discussions a porté sur la question de la capacité de pêche, notamment pour les senneurs. Alors qu'il est généralement compris que la capacité totale de la flottille devrait être limitée, certaines Parties estiment que leurs allocations devraient être accrues. La réunion n'a pas convenu de nouvelles mesures de conservation et de gestion pour les stocks. Une proposition d'évaluation des performances, qui avait été recommandée par la réunion conjointe des ORGP thonières tenue à Kobe, n'a pas été adoptée. Dr. G. Compean du Mexique a été nommé Directeur et remplacera Dr. Robin Allen qui cessera ses fonctions au mois de septembre 2007.

Disponibilité du rapport: www.iattc.org/75th-Meeting-IATTC-2007ENG.htm

REUNION DES ORGP DE L'ATLANTIQUE NORD (NARFMO)

Lieu: Lisbonne, Portugal, 21 septembre 2007.

Représentant: D. Meski (Secrétaire exécutif de l'ICCAT).

Commentaires:

En marge de la 29^{ème} Réunion de l'Organisation des Pêches de l'Atlantique Nord (NAFO), les ORGP de l'Atlantique Nord (NARFMO) ont tenu leur réunion de coordination à Lisbonne le 21 septembre 2007. L'ICCAT, la NAFO, la NEAFC, la NASCO et la NAMMCO ont été représentées à cette réunion par leur Secrétaire exécutif respectif.

Au cours de cette réunion, il a été procédé à la discussion de la meilleure manière de coordonner les efforts des Secrétariats pour l'amélioration de leur rôle dans l'exécution des décisions de leurs commissions respectives.

Plusieurs sujets ont été passés en revue, notamment la discussion des travaux de la réunion du COFI de mars 2007, les travaux de la réunion de Kobe entre les ORGP thonières tenue à Kobe au Japon en janvier 2007, ainsi que l'évaluation des performances des ORGP.

D'autres questions liées à la gestion des Secrétariats ont été également discutées.

Cette occasion a été saisie par Mr. Meski pour assister aux travaux de la première journée de la 29^{ème} réunion de NAFO. Cette réunion dont l'ordre du jour était très chargé devrait être consacrée à l'examen de la situation des stocks des différentes espèces de la zone de convention ainsi que les mesures de gestion pour les années à venir. La question de la réforme de la NAFO ainsi que celles à caractère administratif sont également à l'ordre du jour de cette 29^{ème} session.

Disponibilité du rapport: www.nafo.int/about/annrep/ar07/narfmo.pdf.

10^{EME} SESSION DU COMITE SCIENTIFIQUE CONSULTATIF DE LA COMMISSION GENERALE DES PECHEES POUR LA MEDITERRANEE

Lieu: Nicosie, Chypre (22-26 octobre 2007)

Représentant : Papa Kebe (Secrétariat de l'ICCAT)

Principaux points de l'ordre du jour:

Examen des Recommandations de la Commission Générale des Pêches pour la Méditerranée, Collaboration ICCAT- CGPM, Plan de travail 2008 pour organiser une réunion *ad hoc* CGPM-ICCAT sur les thonidés mineurs.

Commentaires:

Près de 38 personnes de pays membres de la CGPM ont pris part aux travaux de la réunion. On a souligné l'importance de la collaboration entre la CGPM et l'ICCAT afin d'améliorer les statistiques de capture sur les espèces de thonidés mineurs en Méditerranée et d'accroître également les connaissances sur la biologie des thonidés mineurs de la Méditerranée.

Il a été convenu de tenir une réunion intersession au début du mois de mai 2008, éventuellement à Malaga (Espagne) en vue d'évaluer les activités portant sur les thonidés mineurs de la Méditerranée. Le Groupe a rappelé la dernière recommandation formulée par le SCRS sur les thonidés mineurs et il a encouragé l'amélioration de la collaboration entre l'ICCAT et la CGPM.

Mesures à prendre:

Les deux Secrétariats (CGPM et ICCAT) devraient maintenir des contacts en vue d'organiser la réunion *ad hoc* et tenter de diffuser l'avis de ladite réunion au plus grand nombre possible de pays méditerranéens.

Disponibilité du rapport: www.cmima.csic.es/pub/scmee/Subcommittee_2007/SCMEE_2007.pdf

I^{ER} CONGRES INTERNATIONAL DU THON AUX AÇORES

Lieu : Açores, Portugal (25-28 octobre 2007).

Commentaires :

Le Secrétariat de l'ICCAT a été invité par l'ANFACO (*Asociación Nacional de Fabricantes de Conservas de Pescados y Mariscos*) de CE-Espagne, à prendre part aux travaux du I^{er} Congrès International du thon. Compte tenu de la période de la tenue de ce Congrès, le Secrétariat de l'ICCAT n'a pas été en mesure d'y participer et a été représenté par M. Joao Pereira (CE-Portugal) qui a présenté le rôle de l'ICCAT dans la gestion des thonidés.

REUNIONS ENTRE LE PRESIDENT ET LE SECRETAIRE EXECUTIF DE L'ICCAT

Le Président de l'ICCAT et le Secrétaire exécutif ont tenu deux réunions de coordination en 2007 (Washington DC, 20-21 février et Madrid, 6-7 septembre).

1. Réunion à Washington DC, 20-21 février 2007

a) Organisation des réunions intersessions de 2007, questions budgétaires comprises

- Groupes de travail sur la capacité et les mesures de suivi intégré : la date et le lieu des réunions de ces Groupes de travail (Raleigh, 16-21 juillet) ont été fixés ; l'organisation et les questions budgétaires ont été discutées.
- Groupe de travail technique conjoint des ORGP thonières sur les programmes de documentation du commerce et des captures (TWG) : la date et le lieu de la réunion (Raleigh, 23-24 juillet) ont été fixés. Le Président de l'ICCAT se concertera avec le Président de la réunion conjointe des ORGP thonières en ce qui

concerne la préparation de la réunion, y compris la vérification du Président du TWG, l'élaboration d'un ordre du jour et la notification/participation de membres et de Secrétariats d'ORGP.

- Ateliers sur les données : le Secrétaire exécutif a fait part des progrès réalisés dans la préparation d'un atelier sur les données au Sénégal. L'atelier s'inscrit dans la ligne des besoins identifiés lors de l'atelier régional d'Afrique occidentale et australe qui s'est tenu au Ghana en 2006.

b) Renforcement de l'ICCAT

- Critères et méthodologie des évaluations des performances : les résultats de la réunion conjointe des ORGP thonières (Kobe, Japon, janvier 2007) ont été discutés. Il a été convenu de poursuivre la coordination sur la façon de présenter la question à la réunion annuelle de l'ICCAT.
- Groupe de travail sur le futur de l'ICCAT : le Président a rappelé quelques questions soulevées à Dubrovnik. Compte tenu des implications budgétaires et au niveau de la Convention de ces mesures, le Président a signalé qu'elles devraient être examinées par ce Groupe de travail (qui devrait se réunir début 2008). La question du COC et du PWG a également été évoquée.

c) Programme régional d'observateurs de l'ICCAT

En ce qui concerne les préparatifs pour la mise en œuvre de ce programme, le Secrétaire exécutif a signalé que le Secrétariat aurait probablement besoin d'une assistance technique et juridique supplémentaire afin de finaliser le contrat. Le Président a indiqué son appui aux fins de l'obtention de cette aide.

d) 8^{ème} réunion des Secrétariats des organes thoniers et du COFI

Le Secrétaire exécutif a annoncé qu'il présiderait la prochaine réunion de ce Groupe (9 mars 2007). Les thèmes de discussion seraient les suivants : certaines initiatives découlant de la réunion de Kobe, p.ex. préparatifs pour la réunion du Groupe de travail technique conjoint sur la documentation du commerce et des captures, coordination/amélioration des listes de navires, coordination au niveau de la mondialisation du programme de transbordement des observateurs, processus et prochaines démarches pour l'évaluation des performances des ORGP. Sera également évoquée l'aide financière apportée aux Etats en développement afin de les aider à améliorer le suivi et le contrôle de leurs pêcheries.

e) Suite donnée à la réunion de Kobe

Le Secrétaire exécutif et le Président ont examiné les lignes de conduite élaborées à la réunion de Kobe. Ils ont décidé que le Secrétariat rédigerait une circulaire aux membres de l'ICCAT avant la réunion de 2007 de la Commission qui fournirait une actualisation des progrès réalisés par l'ICCAT sur ces questions.

f) Préparations de la réunion annuelle

- Réunions des mandataires : la première réunion des mandataires est prévue au même lieu et date que les réunions intersessions de l'ICCAT sur la capacité, le suivi et le contrôle.
- Futures réunions entre le Président et le Secrétaire exécutif : il a été convenu que ces réunions de planification étaient très utiles pour préparer la réunion de l'ICCAT. Au moins deux autres réunions sont envisagées avant la réunion de la Commission, très probablement en été (peut-être au mois de juin) et en automne (peut-être au mois de septembre).
- Lettre sur les questions et les priorités en 2007. Le Président a signalé son intention de diffuser une circulaire aux membres de l'ICCAT avant la réunion de l'ICCAT en ce qui concerne l'organisation/opération de la réunion annuelle, dans laquelle il indiquerait les questions/priorités auxquelles l'organisation doit faire face cette année.
- Questions opérationnelles relatives à la réunion annuelle. Le Président s'est dit fort préoccupé par la récente tendance au sein de l'ICCAT de tenir des réunions à huis clos, signalant que le recours à cette pratique devrait être limité. Il estimait que, par principe, les réunions de l'ICCAT, que ce soit les séances plénières ou les sessions de groupe de travail/sous-commission, devraient être ouvertes. Il a également signalé que, chaque année, la fin de la réunion de l'ICCAT est assez précipitée et qu'il travaillerait avec le Secrétariat et

les mandataires de la Commission pour essayer de trouver des moyens de minimiser cette situation à l'avenir.

- Autre. Le Président a constaté que l'examen de la communication des données par les Parties pourrait être amélioré. Le Comité d'Application se réunira deux jours avant le début officiel de la réunion de l'ICCAT compte tenu de sa lourde charge de travail. Le Président a indiqué son intention de travailler avec le Président du Comité et le Secrétariat afin de déterminer la façon dont ces deux journées supplémentaires pourraient être au mieux utilisées afin de s'assurer que le Comité puisse achever ses travaux.

g) Autres questions

Compte tenu des requêtes exprimées par plusieurs Parties contractantes concernant la nécessité d'élaborer un guide d'orientation, le Président a demandé au Secrétaire exécutif de préparer un manuel de formulaires aux fins de sa diffusion à tous les membres

Il a été noté que les Etats-Unis accueilleraient la réunion *ad hoc* des ORGP thonières de 2008 lancée à l'initiative du Président, comme il avait été convenu à Kobe. Le rôle de l'ICCAT à cette réunion ainsi que les dates provisoires du 21 au 23 janvier ont fait l'objet de discussions. Le lieu est également sous examen.

Finalement, le Secrétaire exécutif a fait état du processus de sélection du Responsable des questions d'application.

2. Réunion à Madrid, 6 – 7 septembre 2007

A la suite de l'examen des questions soulevées lors de réunions antérieures, les points suivants ont été discutés :

- Examen des ordres du jour et du calendrier de la réunion annuelle, tout en reconnaissant que le calendrier devra être révisé tout au long de la réunion de 2007 de l'ICCAT.
- Diffusion du contenu de la lettre du Président concernant les priorités de la réunion annuelle.
- Questions logistiques et administratives concernant la réunion annuelle, y compris le calendrier de la réunion des mandataires, coordination entre le Président et le Secrétariat, et appui du Secrétariat au Comité d'Application.
- Autres questions et activités, y compris :
 - o Pourvoir le poste du Dr Restrepo.
 - o Mener l'évaluation des performances de l'ICCAT, et préparer notamment un document de discussion.
 - o Groupe de travail sur le futur de l'ICCAT et façon d'encourager une forte participation.
 - o Avenir du Recueil, et renvoi éventuel au Groupe de travail sur le futur de l'ICCAT.
 - o Renforcement des capacités et organisation d'un atelier sur les données en 2008 aux Caraïbes et en Amérique du Sud.
 - o Appui du Secrétariat afin de faire face aux demandes croissantes de la Commission (VMS, observateurs, déclaration/notification des captures, etc.).
 - o Groupe de travail sur les pêcheries sportives et récréatives, y compris la possibilité d'aménager du temps à la réunion de 2008 pour que ce groupe se réunisse.
 - o Questions budgétaires, y compris examen des arriérés et questions relatives aux fonds volontaires de données.

RAPPORT FINANCIER 2007¹

Introduction

L'exercice 2007 a représenté une consolidation d'une dynamique positive en ce qui concerne la régularisation de la situation financière de la Commission, bien que certaines Parties rencontrent encore des difficultés pour s'acquitter de leurs engagements budgétaires. En conséquence de cette tendance, le Fonds de roulement s'est considérablement amélioré, se situant bien au-delà du niveau minimum recommandé.

Nous devons donc souligner l'importance pour la Commission de disposer des ressources financières pertinentes afin de réaliser toutes les exigences sollicitées.

1 Rapport de l'Auditeur – Exercice 2006

Le cabinet d'audit Deloitte S.L. a réalisé le rapport d'audit indépendant correspondant à l'Exercice 2006.

Conformément à l'Article 12 du Règlement financier de la Commission, le Secrétaire exécutif a envoyé une copie du Rapport de l'Auditeur au Gouvernement de toutes les Parties contractantes au mois de mai 2007 (Circulaire ICCAT # 995/07). Le rapport de l'Auditeur comprend les Etats budgétaires de l'ICCAT : Bilan, Composition et solde du Fonds de roulement, Dépenses budgétaires et extrabudgétaires, Situation des contributions des Parties contractantes, Revenus budgétaires et extrabudgétaires perçus et les Notes explicatives y afférentes, correspondant à l'Exercice annuel clos le 31 décembre 2006. Il convient de souligner que le Bilan, à la clôture de l'Exercice 2006, dégageait un solde effectif en caisse et en banque de 1.681.215,93 Euros, qui comprenaient 1.332.616,64 Euros disponibles dans le Fonds de roulement (ce qui représente 61,35% du Budget), 230.911,58 Euros disponibles dans les Fonds fiduciaires, les dettes pour achats ou prestations de service (69.562,77 Euros), la provision des frais de l'exercice (9.792,43 Euros), les frais budgétaires de l'exercice 2007 payés à l'avance (7.154,51 Euros), les paiements en instance d'application (900,00 Euros) et les versements anticipés au titre de contributions futures (46.387,02 Euros).

A la clôture de l'exercice 2006, le solde du cumul des contributions en instance de recouvrement (correspondant à 2006 et aux années antérieures) s'élevait à 1.534.722,18 Euros.

2 Situation financière de la seconde moitié du budget biennal – Exercice 2007

Toutes les opérations financières de la Commission correspondant à l'exercice 2007 ont été comptabilisées en Euros. Les opérations financières effectuées en US\$ sont également enregistrées en Euros, en utilisant le taux de change officiel qui est transmis tous les mois par les Nations Unies.

Le budget ordinaire de l'exercice 2007, d'un montant de 2.323.024,11 Euros, a été approuvé par la Commission à sa 15^{ème} Réunion extraordinaire (Dubrovnik, Croatie, novembre 2006). Le bilan (**Etat financier 1**) reflète l'actif et le passif à la clôture de l'Exercice 2007 ; celui-ci est présenté dans le détail aux **Tableaux 1 à 6**, comme celui qui correspondait à 2006.

Le **Tableau 1** présente la situation des contributions de chacune des Parties contractantes.

Le total des dettes accumulées au titre de contributions budgétaires et extrabudgétaires, à la clôture de l'Exercice 2007, s'élève à 1.557.253,41 Euros, montant incluant les contributions budgétaires des Parties contractantes ci-après: Cap-Vert (304.129,16 Euros), République Populaire de Chine (641,15 Euros), Gabon (133.316,00 Euros), Ghana (541.862,84 Euros), République de Guinée (87.706,85 Euros), Honduras (52.482,60 Euros), Nicaragua (9.953,61 Euros), Panama (85.505,33 Euros), Royaume-Uni/Territoires d'outre mer (5.359,40 Euros), Sao Tomé e Príncipe (97.172,08 Euros), Sénégal (25.040,00 Euros), Tunisie (3.608,50 Euros), Uruguay (136,64 Euros), Vanuatu (1.538,02 Euros) et Venezuela (65.753,78 Euros) ; les contributions extrabudgétaires des Parties contractantes suivantes: Honduras (14.937,00 Euros), Nicaragua (6.387,40 Euros), Nigeria (789,96 Euros) et Egypte (4.106,78 Euros) ; ainsi que la dette du Bénin (50.508,83 Euros) et de Cuba (66.317,48 Euros) qui ne sont plus Parties contractantes à l'ICCAT.

Le **Tableau 2** présente la liquidation budgétaire des dépenses, à la clôture de l'Exercice 2007, ventilées par chapitre.

¹ Données rapportées au 31 décembre 2007.

Dépenses budgétaires

90,79 % du budget approuvé par la Commission a été dépensé. Ci-après quelques commentaires généraux par chapitre du Budget:

Chapitre 1 – Salaires: Les frais correspondant aux salaires et émoluments de 15 membres du personnel du Secrétariat sont à la charge de ce chapitre : cinq fonctionnaires de la catégorie Professionnelle ou de rang supérieur (un Secrétaire exécutif, un Secrétaire exécutif adjoint (six mois), un Responsable administratif et financier, une Coordinatrice d'application (trois mois) et une Technicienne d'application), six fonctionnaires de la catégorie des Services généraux (quatre traductrices du Département des publications, une secrétaire administrative et une personne chargée du courrier et des photocopies) et quatre employés affiliés au Système de la Sécurité Sociale espagnole (une traductrice du Département des publications, une personne chargée du courrier et des photocopies, une assistante des approvisionnements et une aide-comptable).

Au cours de l'année 2007, la Commission de la Fonction publique internationale des Nations Unies a publié le nouveau barème des salaires et des pensions pour les fonctionnaires de la catégorie Professionnelle ou de rang supérieur, ainsi qu'un nouveau barème des salaires et pensions pour les fonctionnaires de la catégorie des Services généraux affectés à Madrid. Toutes ces augmentations sont incluses dans ce Chapitre en respectant la date d'entrée en vigueur de chaque barème.

Ainsi, le montant total du Chapitre 1 comprend l'actualisation des barèmes en vigueur des salaires pour le personnel classé dans les catégories des Nations Unies, y compris l'ancienneté et l'apport au Plan de retraite Van Breda. Il y est également inclus le coût de la Sécurité sociale espagnole du personnel du Secrétariat affilié à ce système, le remboursement des impôts, tel qu'il est stipulé à l'Article 10 des Statuts et Règlement du personnel de l'ICCAT, les frais au titre de subsides pour études des fonctionnaires visés par l'Article 16 des Statuts et Règlement du personnel de l'ICCAT ainsi que les frais de voyage au pays d'origine pour les fonctionnaires recrutés à niveau international, conformément à l'Article 27 desdits Statuts. Il y est également inclus les frais de retour, de déménagement des meubles, de matériel et des effets personnels ainsi que la compensation pour congés accumulés du Secrétaire exécutif adjoint, à la suite de sa cessation de service volontaire, conformément aux bénéfices inclus dans les Statuts et Règlement du personnel de la Commission pour les fonctionnaires recrutés à niveau international.

Les dépenses à charge du Chapitre 1 représentent 93,23 % du montant budgétisé. Il est à préciser que d'importantes économies ont été réalisées dans ce Chapitre, compte tenu du fait, notamment, que la Coordinatrice d'application a rejoint le Secrétariat au mois d'octobre.

Chapitre 2 – Voyages : Les dépenses à charge de ce chapitre du budget (31.318,29 Euros, soit 104,39% du montant budgétisé) correspondent aux frais de déplacement et de séjour occasionnés par la participation du Secrétariat aux réunions des organisations internationales et à celle des organismes régionaux et/ou internationaux. Il convient de noter que ce chapitre a été réduit de 30% par rapport au budget de 2006, et que le pourcentage dépensé a donc dépassé de peu 100%.

Chapitre 3 – Réunions de la Commission: Les dépenses à charge de ce chapitre (136.324,03 Euros, soit un dépassement de 17,64 % du montant budgétisé) correspondent aux voyages réalisés par le Secrétariat pour la préparation et les frais de la réunion de la Commission 2007 tenue à Antalya (Turquie), lesquels incluent les frais du Secrétariat (voyages, indemnités journalières, heures supplémentaires, etc.), les frais des interprètes (voyages, indemnités journalières, honoraires, heures supplémentaires, etc.), ainsi que les frais de transport, du matériel et des photocopieuses. Les frais encourus au cours de cet Exercice ont dépassé le montant budgétisé de ce chapitre en raison de la contribution spéciale apportée au pays hôte (les frais de projection de vidéos, la location d'ordinateurs et d'imprimantes, entre autres, ont été pris en charge), suite à la décision du Président d'augmenter de deux jours la durée de la réunion pour que se réunisse le Comité d'application, après que le Gouvernement de la Turquie eût clôturé les budgets.

Chapitre 4 – Publications: Les dépenses à charge de ce chapitre s'élèvent à 32.992,67 Euros (62,88 % du montant budgétisé), et correspondent aux frais d'achat de matériel pour les publications (papier, encre) (6.951,19 Euros), de reproduction de documents (6.365,36 Euros), de location des photocopieuses (11.844,42 Euros), de reliure chez un imprimeur du Rapport de la période biennale 2006-2007 I^e Partie (volumes 1, 2 et 3) dans les trois langues officielles de la Commission, du Recueil de documents scientifiques, volume 60 (n°1, 2, 3, 4, 5 et 6), du Bulletin statistique, Vol. 36 et des Textes de base (5.682,84 Euros), le paiement de la publication en DVD du Recueil de Documents scientifiques, volume 60 (n°1, 2, 3, 4, 5 et 6) ainsi que la totalité du Recueil de

Documents scientifiques de l'ICCAT (volumes I à LIX) et la publication spéciale du Programme d'Année Listao (2.148,86 Euros).

Chapitre 5 – Equipement de bureau: Les dépenses à charge de ce chapitre correspondent uniquement à l'achat d'une relieuse électrique (760,00 Euros), soit 9,44 % du montant budgétisé.

Chapitre 6 – Frais de fonctionnement: Les frais à charge de ce chapitre (125.019,59 Euros, soit 78,99 % du montant budgétisé) correspondent au matériel de bureau (8.308,39 Euros), aux frais de communication: envoi du courrier officiel et des publications de l'ICCAT (21.169,25 Euros), au service de téléphone (21.616,17 Euros) et au service de télécopie (921,03 Euros), aux frais bancaires (9.422,26 Euros), aux honoraires de l'auditeur (19.354,60 Euros), aux frais de maintenance du matériel de bureau, d'assurances, de location des garages, de nettoyage, etc. (25.915,93 Euros) et aux frais de représentation (18.311,96 Euros).

Chapitre 7 - Frais divers: Des frais mineurs de nature diverse, comme les réparations de peu d'importance aux locaux du Secrétariat, sont inclus dans ce chapitre du budget. Le montant des dépenses réalisées dans ce chapitre s'élève à 6.397,09 Euros, soit 99,36 % du montant budgétisé.

Chapitre 8 – Coordination de la recherche : Les dépenses à charge de ce chapitre à cette date s'élèvent à 752.189,97 Euros (87,95 % du montant budgétisé). Celles-ci sont ventilées dans les sous-chapitres suivants :

A) *Salaires:* Ce sous-chapitre comprend les salaires et émoluments de sept membres du personnel du Secrétariat : cinq fonctionnaires de la catégorie Professionnelle ou de rang supérieur (un Secrétaire exécutif adjoint (quatre mois), un Chef du Département des Statistiques, un biostatisticien, une Coordinatrice des publications et une Technicienne des publications), un fonctionnaire de la catégorie des Services généraux (informaticien) et deux employés affiliés au Système de la Sécurité sociale espagnole (un programmeur de bases de données et un assistant technique).

Les observations formulées au Chapitre 1 sur le barème des salaires en vigueur en 2007 pour le personnel classé dans la catégorie des Nations Unies s'appliquent également à ce sous-chapitre, ainsi que les coûts de la Sécurité sociale espagnole pour le personnel du Secrétariat affilié à ce Système, le remboursement des impôts, tel qu'il est stipulé à l'Article 10 des Statuts et Règlement du personnel de l'ICCAT, les frais au titre de subsides pour études des fonctionnaires visés par l'Article 16 des Statuts et Règlement du personnel de l'ICCAT ainsi que les frais de voyage au pays d'origine pour les fonctionnaires recrutés à niveau international, conformément à l'Article 27 desdits Statuts.

B) *Missions pour l'amélioration des statistiques :* Les frais à charge de ce sous-chapitre (13.636,39 Euros, soit 68,18 % du montant budgétisé) correspondent aux frais de déplacement et aux indemnités journalières au titre de la participation du Secrétariat aux réunions d'autres organismes.

C) *Statistiques - Biologie:* Les frais à charge de ce sous-chapitre correspondent à la cotisation annuelle pour la maintenance de la page web et du courrier électronique de l'ICCAT (13.068,00 Euros), l'acquisition de marques (2.650,03 Euros), les coûts du tirage au sort de l'ICCAT des thonidés tropicaux, thonidés d'eaux tempérés et requins de 2007 (1.017,00 Euros), ainsi que les frais de traduction du Manuel de l'ICCAT (6.589,36 Euros).

D) *Informatique :* Les frais à charge de ce sous-chapitre (25.499,71 Euros) correspondent à l'achat d'ordinateurs, de programmes, d'un serveur, à l'extension de mémoire et à l'achat de divers matériels informatiques.

E) *Maintenance de la base de données :* Les frais à charge de ce sous-chapitre (3.402,49 Euros) correspondent à l'achat de licences annuelles et à la maintenance de l'appareil de climatisation du serveur.

F) *Ligne de télécommunications – Domaine Internet :* Les frais à charge de ce sous-chapitre (3.860,32 Euros) correspondent aux frais de maintenance et de connexion à Internet.

G) *Réunions scientifiques (SCRS inclus) :* Les frais à charge de ce sous-chapitre (61.157,16 Euros) correspondent aux frais de la réunion annuelle du Comité permanent pour la recherche et les statistiques (SCRS) tenue à Madrid. Ce montant inclut les honoraires des interprètes, l'équipement de traduction simultanée, les heures supplémentaires, les frais du personnel du Secrétariat, les frais de matériel, les frais des photocopieuses, la salle de conférence et les salles de travail du Secrétariat dans l'hôtel où a eu lieu la réunion.

H) *Programme ICCAT d'Année Thon rouge (BYP)*: Les Parties contractantes ont financé un budget de 14.588,60 Euros en tant que contribution budgétaire de l'ICCAT à ce Programme. Le tableau qui lui est consacré donne la ventilation des versements et dépenses.

I) *Programme ICCAT de Recherche intensive sur les Istiophoridés*: Les Parties contractantes ont financé un budget de 20.000,00 Euros en tant que contribution budgétaire de l'ICCAT à ce Programme. Le tableau qui lui est consacré donne la ventilation des versements et dépenses.

J) *Divers* : Aucun frais n'a été réalisé au titre de ce sous-chapitre à la clôture de l'Exercice 2007.

Chapitre 9 – Contingences. Les frais à charge de ce chapitre s'élèvent à 9.939,40 Euros (99,39 % du montant budgétisé) et correspondent aux honoraires d'un expert chargé d'analyser le contrat conclu avec l'agence recrutée pour le Programme d'observateurs de l'ICCAT, à l'achat de drapeaux pour le Programme régional d'observateurs de l'ICCAT ainsi qu'aux frais de déménagement des meubles et des effets personnels pour l'incorporation de la Coordinatrice d'application.

Chapitre 10 – Fonds de cessation de service : L'intégralité des frais budgétisés (15.000,00 Euros, soit 100%) a été inclus dans ce chapitre et a été transféré au Fonds de cessation de service (point 6 du présent Rapport).

Frais extrabudgétaires

Les frais extrabudgétaires correspondent aux réunions tenues à Tokyo (Japon) et à Raleigh (Etats-Unis) et sont détaillés au point 14 du présent Rapport, ainsi qu'aux différences de change négatives de l'Exercice.

Le **Tableau 3** présente les revenus budgétaires et extrabudgétaires perçus par la Commission au cours de l'Exercice 2007.

Revenus budgétaires

Les contributions perçues et distribuées par Groupes ont été les suivantes :

<i>Groupes</i>	<i>Parties contractantes</i>				<i>Contributions</i>		
	<i>N°</i>	<i>Paiement total</i>	<i>Paiement partiel</i>	<i>En instance</i>	<i>Budget</i>	<i>Payé</i>	<i>%</i>
A	8	7	1	0	1.376.391,79	1.371.032,39	99,61%
B	7	5	1	1	487.835,07	418.472,79	85,78%
C	17	11	2	4	394.914,09	184.999,00	46,85%
D	11	5	0	6	63.883,18	29.238,38	45,77%
TOTAL	43	28	4	11	2.323.024,13	2.003.742,56	86,26%

Du budget approuvé, les revenus perçus et appliqués pour les contributions versées au titre de 2007 s'élevaient à 2.003.742,56 Euros, ce qui représente 86,26 % du Budget. Vingt-huit Parties contractantes seulement sur les 43 comprises dans ledit Budget ont versé la totalité de leur contribution : Afrique du sud, Algérie, Angola, Barbade, Belize, Brésil, Canada, Communauté européenne, Corée, Côte d'Ivoire, Croatie, Etats-Unis, France/Saint Pierre et Miquelon, Guatemala, Guinée équatoriale, Islande, Japon, Libye, Maroc, Mexique, Namibie, Norvège, Philippines, Russie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Syrie, Trinidad et Tobago et Turquie. La République Populaire de Chine a versé 97,26% de sa contribution pour 2007 (22.801,05 Euros), la Tunisie 91,45 % (38.574,00 Euros), le Royaume-Uni/Territoires d'outre mer 69,26% (12.073,11 Euros) et l'Uruguay 98,41% (8.435,90 Euros).

Les contributions au Budget ordinaire de 2007 en instance de versement par les Parties contractantes s'élèvent à 319.281,57 Euros, soit 13,74 % de celui-ci.

Le versement anticipé reçu en 2002 de la Libye (114.537,98 Euros), dont il restait une somme rémanente de 32.378,22 Euros, a été appliqué au paiement total de sa contribution pour 2007, avec un solde en faveur de la Libye d'un montant de 22.275,19 Euros, qui sera appliqué au paiement des contributions futures. Le versement anticipé reçu en 2005 de l'Angola (20.478,00 Euros), dont il restait une somme rémanente de 14.007,63 Euros, a été appliqué au paiement total de sa contribution pour 2007. Un nouveau versement anticipé de l'Angola d'un montant de 6.473,90 Euros a été reçu en 2007, avec un solde en faveur de l'Angola d'un montant de 13.662,05 Euros, qui sera appliqué au paiement des contributions futures. Les versements anticipés de la République

Populaire de Chine (1,05 Euro) et de la Syrie (0,12 Euro) ont été appliqués respectivement au paiement partiel de leurs contributions au titre de 2007. Dans le courant de 2007, des versements anticipés ont également été reçus de la Guinée équatoriale (25.931,99 Euros), des Philippines (107,50 Euros) et de la Syrie (0,06 Euro) qui seront aussi appliqués au paiement de futures contributions.

Revenus extrabudgétaires

Les revenus extrabudgétaires perçus au cours de l'Exercice 2007 s'élèvent à 353.015,78 Euros. Ces revenus comprennent les cotisations des observateurs (Royal Society for the Protection of Birds, CIPS, IGFA, Medisamak, Oceana, CARICOM, Taïpei chinois, Mauritanie et ADENA) à hauteur de 6.231,06 Euros ; la contribution volontaire du Taïpei chinois (100.000,00 Euros) ; la contribution volontaire du Projet japonais d'amélioration des données (JDIP) ICCAT/Japon (10.869,34 Euros) ; la contribution volontaire du Programme régional d'observateurs de l'ICCAT (13.073,73) ; les intérêts bancaires (41.222,61 Euros) ; le remboursement de la TVA (6.687,27 Euros) ; les revenus perçus du Japon aux fins de la tenue de la réunion intersession à Tokyo (34.697,46 Euros) ; les revenus perçus des Etats-Unis pour l'organisation des réunions des Groupes de travail tenues à Raleigh (134.290,19 Euros) ainsi que d'autres revenus (5.944,12 Euros).

Revenus au titre d'arriérés de contributions accumulés

Les revenus au titre d'arriérés de contributions accumulés s'élèvent à 301.647,08 Euros et correspondent à des contributions aux budgets antérieurs, versées par la Côte d'Ivoire (5,00 Euros), le Ghana (207.269,85 Euros), la Guinée équatoriale (16.765,69 Euros), la Tunisie (3.596,48 Euros), le Royaume-Uni/Territoires d'outre mer (34.141,29 Euros), l'Uruguay (22.679,26 Euros), le Vanuatu (9.644,87 Euros) et St-Vincent-et-les-Grenadines (7.544,64 Euros).

Le **Tableau 4** présente la composition et le solde du Fonds de roulement. Le Fonds est composé du solde à l'ouverture de l'Exercice (1.332.616,64 Euros) et de l'excédent de l'Exercice 2007 (350.362,26 Euros) ou de la liquidation des revenus et dépenses du budget, qui sera appliqué le 1^{er} janvier 2008 comme solde principal du Fonds. En conséquence, à l'ouverture de l'Exercice 2008, le Fonds de roulement affichera un solde disponible de 1.682.978,90 Euros (72,45% du budget ordinaire au titre de 2007).

Le **Tableau 5** présente le cash flow de l'Exercice 2007, en ce qui concerne les revenus et dépenses effectifs.

Le **Tableau 6** présente la situation en caisse et en banque avec un solde de 2.476.337,81 Euros, lequel correspond au montant total disponible dans le Fonds de roulement (1.332.616,64 Euros), à l'excédent de l'Exercice (350.362,26 Euros), ainsi qu'au montant disponible dans le Programme ICCAT de recherche intensive sur les Istiophoridés (3.232,28 Euros), au montant disponible dans le Programme ICCAT d'Année Thon rouge (16.342,11 Euros), au montant disponible dans le Fonds spécial pour les données (25.691,44 Euros), au montant disponible dans le Fonds de cessation de service (21.121,22 Euros), au montant disponible dans le Fonds des Ateliers régionaux (150.474,08 Euros), au montant disponible dans le Fonds pour l'interdiction des filets maillants dérivants (37.708,31 Euros), au montant disponible dans le Fonds du Protocole d'accord ICCAT/IEO (56.566,72 Euros), au montant disponible dans le Fonds du Japon pour les marques (20.457,20 Euros), au montant disponible dans le Fonds du Programme régional d'observateurs de l'ICCAT (287.651,03 Euros), aux dépenses engagées par le Projet japonais d'amélioration des données (JDIP) ICCAT/Japon en attente de remboursement (2.254,32 Euros), aux dettes contractées au titre d'achats ou de prestations de services (112.046,86 Euros), à la couverture des frais de l'Exercice (6.589,36 Euros), aux dépenses budgétaires de l'Exercice 2008 réglées de façon anticipée (4.196,78 Euros), aux versements en attente d'application (47,39 Euros) et aux versements anticipés au titre de contributions futures (61.976,79 Euros).

3 Programme de recherche intensive sur les Istiophoridés

<i>Programme de recherche intensive sur les Istiophoridés</i>	
Solde à l'ouverture de l'exercice 2007	1.343,60 €
REVENUS	
Financé par l'ICCAT	20.000,00 €
<i>Total revenus</i>	<i>20.000,00 €</i>
DÉPENSES	
<i>Frais du Programme</i>	17.964,00 €
<i>Frais bancaires</i>	147,32 €
<i>Total dépenses</i>	<i>18.111,32 €</i>
Solde à la clôture de l'Exercice 2007	3.232,28 €

4 Programme d'Année Thon rouge (BYP)

<i>Programme d'Année Thon rouge</i>	
Solde à l'ouverture de l'exercice 2007	17.769,81 €
REVENUS	
Financé par l'ICCAT	14.588,60 €
<i>Total revenus</i>	<i>14.588,60 €</i>
DÉPENSES	
<i>Frais du Programme</i>	16.000,00 €
<i>Frais bancaires</i>	16,30 €
<i>Total dépenses</i>	<i>16.016,30 €</i>
Solde à la clôture de l'Exercice 2007	16.342,11 €

5 Fonds spécial pour les Données

A sa réunion de 2003, la Commission a approuvé la *Résolution de l'ICCAT visant à améliorer la collecte des données et l'assurance de la qualité* [Rés. 03-21]. Au cours de l'année 2005, le Secrétariat a reçu, à cette fin, une contribution des Etats-Unis visant à maintenir le Fonds spécial pour les Données. A la clôture de l'Exercice 2007, ce Fonds présente le solde suivant :

<i>Fonds spécial pour les Données</i>	
Solde à l'ouverture de l'exercice 2007	95.438,99 €
REVENUS	
Contributions spéciales	0,00 €
<i>Total revenus</i>	<i>0,00 €</i>
DÉPENSES	
<i>Manuel de l'ICCAT</i>	12.552,61 €
<i>Voyages</i>	19.562,34 €
<i>Programme d'observateurs</i>	3.600,00 €
Financement de l'atelier de formation pour l'amélioration des données statistiques à Dakar	20.000,00 €
Transfert au Fonds pour l'interdiction des filets maillants dérivants	14.000,00 €
<i>Frais bancaires</i>	32,60 €
<i>Total dépenses</i>	<i>69.747,55 €</i>
Solde à la clôture de l'Exercice 2007	25.691,44 €

6 Fonds de cessation de service

En 2007, le rapatriement du Secrétaire exécutif adjoint a été imputé à ce Fonds, à la suite de sa cessation de service volontaire, et à la clôture de l'Exercice 2007, la situation est donc comme ci-après :

<i>Fonds de cessation de service</i>	
Solde à l'ouverture de l'exercice 2007	53.440,98 €
REVENUS	
Financé par l'ICCAT	15.000,00 €
<i>Total revenus</i>	<i>15.000,00 €</i>
DÉPENSES	
<i>Dépenses du Fonds</i>	47.319,76 €
<i>Total dépenses</i>	<i>47.319,76 €</i>
Solde à la clôture de l'Exercice 2007	21.121,22 €

7 Projet japonais d'amélioration des données (JDIP) ICCAT/Japon

Depuis le mois de janvier 2005, le Projet japonais d'amélioration des données (JDIP) ICCAT/Japon, d'une durée de cinq ans et d'un montant de 308.350 US\$/an, dispose d'une comptabilité indépendante. Cependant, la gestion et le paiement de certaines dépenses du Projet sont réalisés par l'ICCAT comme entité administrative ; c'est la raison pour laquelle ces concepts apparaissent dans les comptes de l'ICCAT et sont annulés lorsqu'ils sont remboursés à l'ICCAT.

8 Fonds pour les Ateliers régionaux du Président

Faisant suite aux Ateliers régionaux qui se sont tenus en 2006, un Atelier de formation pour l'amélioration des données statistiques a été organisé en juin 2007, à l'attention des pays d'Afrique occidentale membres de l'ICCAT. Celui-ci a été financé par des apports du Projet japonais d'amélioration des données (JDIP) ICCAT/Japon, du Fonds pour les données et par une contribution spéciale des Etats-Unis. Ce cours a été imparti à Dakar et a rassemblé des représentants de l'Angola, du Cap-Vert, de la Côte d'Ivoire, du Gabon, de la Guinée équatoriale, de la République de Guinée, de Sao Tomé e Príncipe et du Sénégal.

Pour couvrir les frais de ces Ateliers, des réunions de Raleigh et l'assistance aux voyages, le Président a envoyé diverses contributions au cours de 2007. Le solde suivant se dégage à la clôture de l'Exercice 2007 :

<i>Fonds Ateliers de travail régionaux</i>	
Solde à l'ouverture de l'exercice 2007	7.067,46 €
REVENUS	
Financé par les Etats-Unis	183.125,00 €
Financé par le Projet japonais d'amélioration des données (JDIP) ICCAT/Japon	20.004,80 €
Financé par le Fonds pour les données	20.000,00 €
Financé par les Etats-Unis	58.640,00 €
Financé par les Etats-Unis	67.317,00 €
<i>Total revenus</i>	<i>349.086,80 €</i>
DÉPENSES	
Réunions à Raleigh	134.290,19 €
Atelier de formation pour l'amélioration des données statistiques - Dakar	59.483,21 €
Assistance aux voyages du Groupe de travail technique des ORGP thonières	6.697,79 €
MCS Sénégal	3.487,37 €
Autres frais relatifs aux réunions	1.721,62 €
<i>Total dépenses</i>	<i>205.680,18 €</i>
Solde à la clôture de l'Exercice 2007	150.474,08 €

9 Fonds pour l'interdiction des filets maillants dérivants

En 2006, le Fonds pour l'interdiction des filets maillants dérivants a été créé afin de contribuer à l'application de la *Recommandation de l'ICCAT sur l'espadon de la Méditerranée* [Rec. 03-04]. Celui-ci est financé par le reliquat de 2006 et un transfert de fonds d'un montant de 14.000,00 Euros provenant du Fonds pour les données. Le solde suivant se dégage à la clôture de l'Exercice 2007 :

<i>Fonds pour l'interdiction des filets maillants dérivants</i>	
Solde à l'ouverture de l'exercice 2007	23.708,31 €
REVENUS	
Financé par les Etats-Unis (Fonds spécial pour les données)	14.000,00 €
<i>Total revenus</i>	<i>14.000,00 €</i>
DÉPENSES	
<i>Dépenses du Fonds</i>	0,00 €
<i>Total dépenses</i>	<i>0,00 €</i>
Solde à la clôture de l'Exercice 2007	37.708,31 €

10 Fonds du Protocole d'accord IEO/ICCAT

Au mois de juin 2006, un Protocole d'accord a été signé entre l'Institut Espagnol d'Océanographie (IEO) et l'ICCAT aux fins d'une collaboration en matière de recherche d'intérêt commun dans l'objectif de progresser, par le biais du marquage électronique, dans l'étude de la biologie, la pêche et l'exploitation soutenable des espèces relevant de l'ICCAT. Conformément au Protocole d'accord, la contribution au titre de 2007, d'un montant de 70.000,00 Euros, a été reçue au mois de mars.

<i>Fonds du Protocole d'accord IEO/ICCAT</i>	
Solde à l'ouverture de l'exercice 2007	573,02 €
REVENUS	
Contribution volontaire de l'IEO	70.000,00 €
<i>Total revenus</i>	<i>70.000,00 €</i>
DÉPENSES	
<i>Dépenses du Fonds</i>	14.006,30 €
<i>Total dépenses</i>	<i>14.006,30 €</i>
Solde à la clôture de l'Exercice 2007	56.566,72 €

11 Fonds de la CE pour le Manuel de l'ICCAT

En 2006, un Fonds de 20.000,00 Euros de la Communauté européenne a été créé dans l'objectif de compléter le Manuel de l'ICCAT. En 2007, on a poursuivi l'élaboration du Manuel, de telle sorte que le solde de ce fonds a été annulé.

<i>Fonds de la CE pour le Manuel de l'ICCAT</i>	
Solde à l'ouverture de l'exercice 2007	12.906,69 €
REVENUS	
Contribution volontaire	0,00 €
<i>Total revenus</i>	<i>0,00 €</i>
DÉPENSES	
<i>Dépenses du Fonds</i>	12.906,69 €
<i>Total dépenses</i>	<i>12.906,69 €</i>
Solde à la clôture de l'Exercice 2007	0,00 €

12 Fonds du Japon pour les marques

En 2006, un Fonds a été créé pour les marques. Ce Fonds, débloqué par le Japon, présente actuellement le solde de 20.457,20 Euros et aucun nouvel apport ni aucune nouvelle dépense ne s'y est produit.

13 Programme régional d'observateurs de l'ICCAT

Au mois d'avril 2007, un contrat a été signé avec le consortium MRAG/CapFish aux fins de la mise en oeuvre du Programme régional d'observateurs, conformément à la *Recommandation de l'ICCAT établissant un programme pour le transbordement* [Rec. 06-11]. Ce Programme a été financé par les contributions volontaires de la République populaire de Chine, la Corée, des Philippines et du Taïpei chinois. Le solde, à la clôture de l'Exercice 2007, est le suivant :

<i>Programme régional d'observateurs de l'ICCAT</i>		
REVENUS		462.760,44 €
<i>1.1 Revenus au titre de contributions</i>		<i>461.416,33 €</i>
Contribution République populaire Chine	103.053,24 €	
Contribution Corée	11.795,92 €	
Contribution Philippines	17.582,37 €	
Contribution Taïpei Chinois	328.984,80 €	
<i>1.2 Autres revenus</i>		<i>1.344,11 €</i>
Intérêts bancaires	1,344,11 €	
DÉPENSES		175.109,41 €
1. Contrat avec l'agence d'observateurs		
<i>1.1 Formation (12 observateurs)</i>		<i>32.487,68 €</i>
Formation	32.487,68 €	
<i>1.2 Embarquement d'observateurs (1.050 jours en mer)</i>		<i>81.143,06 €</i>
Jour en mer	57.614,55 €	
Jour de voyage	11.139,80 €	
Equipement	12.388,71 €	
<i>1.3 Gestion et activités de soutien</i>		<i>39.092,18 €</i>
Jour en mer	37.917,60 €	
Jour de voyage	410,26 €	
Formation	764,32 €	
2. Voyages		
<i>2.1 Billets d'avion (18 voyages x 700€)</i>		<i>8.519,88 €</i>
Billets d'avion	8.519,88 €	
<i>2.2 Logement (36 nuits x 100 €)</i>		<i>0,00 €</i>
Logement	0,00 €	
3. Frais du Secrétariat		
<i>3.1 Audit</i>		<i>0,00 €</i>
Audit	0,00 €	
<i>3.2 Heures du personnel</i>		<i>13.073,73 €</i>
Heures du personnel	13.073,73 €	
<i>3.3 Contingences</i>		<i>792,88 €</i>
Frais bancaires	362,43 €	
Voyages pour formation	430,45 €	
Solde à la clôture de l'Exercice 2007		287.651,03 €

14 Réunions intersessions de l'ICCAT

Le Japon a invité la Commission pour la tenue de la *Réunion intersession de la Sous-commission 2 de l'ICCAT visant à établir un schéma d'allocation pour le thon rouge de l'Atlantique Est et de la Méditerranée*, à Tokyo (29-31 janvier 2007), en assumant la majorité des frais d'organisation (34.697,46 Euros). Le Fonds de roulement de l'ICCAT assumera les frais restants de la réunion qui s'élèvent à 13.001,08 Euros.

<i>Réunion intersession à Tokyo</i>	
REVENUS	
Financé par le Japon	34.697,46 €
<i>Total revenus</i>	34.697,46 €
DÉPENSES	
<i>Frais de la réunion</i>	47.698,54 €
<i>Total dépenses</i>	47.698,54 €
Solde à la clôture de l'Exercice 2007	-13.001,08 €

Au mois de juillet 2007, les réunions ci-après ont été tenues à Raleigh, en Caroline du nord : la *Réunion du Groupe de travail sur la capacité*, la *Réunion du Groupe de travail sur les mesures de suivi intégré* et la *Réunion du Groupe de travail technique conjoint des ORGP thonières sur les programmes de documentation du commerce et des captures*. Les frais inhérents à ces réunions ont été financés par les Etats-Unis.

<i>Réunions à Raleigh</i>	
REVENUS	
Financé par les Etats-Unis	134.290,19 €
<i>Total revenus</i>	134.290,19 €
DÉPENSES	
<i>Frais de la réunion</i>	134.290,19 €
<i>Total dépenses</i>	134.290,19 €
Solde à la clôture de l'Exercice 2007	0,00 €

Etat financier I. Bilan à la clôture de l'Exercice 2007 (Euros)

<i>A C T I F</i>	EXERCICE 2007	EXERCICE 2006	<i>P A S S I F</i>	EXERCICE 2007	EXERCICE 2006
A) IMMOBILISATIONS	56 912,04	58 725,96	A) FONDS DE ROULEMENT	1 682 978,90	1 332 616,64
I. Immobilisations incorporelles	6 333,08	1 911,36	I. Excédents d'exercices antérieurs	1 332 616,64	851 589,74
1. Applications informatiques	7 461,49	2 335,49	1. Solde	1 332 616,64	851 589,74
2. Amortissements	-1 128,41	-424,13	II. Excédent de l'exercice	350 362,26	481 026,90
II. Immobilisations corporelles	50 208,95	56 444,59	1. Excédent de l'exercice	350 362,26	481 026,90
1. Mobilier	49 908,47	49 908,47	B) CAUTIONS DÉPOSÉES	370,01	370,01
2. Autre immobilisation	143 198,86	150 870,06	I. Cautions déposées	370,01	370,01
3. Amortissements	-142 898,38	-144 333,94	1. Cautions déposées	370,01	370,01
III. Immobilisations financières	370,01	370,01	C) PATRIMOINE ACQUIS NET	56 542,03	58 355,95
1. Cautions constituées à long terme	370,01	370,01	I. Patrimoine acquis net	56 542,03	58 355,95
B) ACTIF CIRCULANT	4 037 835,39	3 223 992,62	1. Patrimoine acquis net -Matériel-	50 208,95	56 444,59
I. Montants exigibles	1 557 300,80	1 535 622,18	2. Patrimoine acquis net - Non matériel-	6 333,08	1 911,36
1. Exigible au titre d'arriérés de contributions	1 557 253,41	1 534 722,18	D) CONTRIBUTIONS EN INSTANCE ACCUMULÉES	1 557 253,41	1 534 722,18
Arriérés de contributions budgétaires	1 531 032,27	1 505 853,14	I. Contributions budgétaires	1 531 032,27	1 505 853,14
Arriérés de contributions extrabudgétaires	26 221,14	28 869,04	1. Contributions budgétaires de l'exercice actuel	319 281,57	252 281,79
2. Paiements en instance d'application	47,39	900,00	2. Contributions budgétaires d'exercices antérieurs	1 211 750,70	1 253 571,35
II. Trésorerie	2 476 337,81	1 681 215,93	II. Contributions extrabudgétaires	26 221,14	28 869,04
1. Caisse effective	2 308,56	3 435,25	1. Contributions extrabudgétaires de l'exercice actuel	4 896,74	7 544,64
Caisse effective (euros)	600,00	800,00	2. Contributions extrabudgétaires d'exercices antérieurs	21 324,40	21 324,40
Caisse effective (US\$)	1 708,56	2 635,25	E) CREANCES À COURT TERME	797 603,08	356 653,80
<i>[Exercice 2007: 2.520,00 US\$ x 0,678 €/US\$ = 1.708,56 €]</i>			I. Fonds fiduciaires	616 990,07	230 911,58
<i>[Exercice 2006: 3.472,00 US\$ x 0,759 €/US\$ = 2.635,25 €]</i>			1. Programme de recherche intensive istiophoridés	3 232,28	1 343,60
2. Comptes bancaires courants (euros)	2 090 036,68	1 450 878,12	2. Programme Année Thon rouge	16 342,11	17 769,81
BBVA - Cta. 0200176725 (euros)	16 823,50	35 630,36	3. Fonds spécial pour les données	25 691,44	95 438,99
BBVA - Cta. 0200173290 (euros)	522 771,24	349 117,38	4. Fonds de cessation de service	21 121,22	53 440,98
BBVA - Dépôt (euros)	1 500 000,00	1 000 000,00	5. Projet japonais d'amélioration des données	-2 254,32	-1 794,48
Banco Caixa Geral - Cta. 0150255223 (euros)	7 645,11	7 662,80	6. Ateliers régionaux	150 474,08	7 067,46
Barclays - Cta. 0021000545 (euros)	42 796,83	58 467,58	7. Fonds pour l'interdiction des filets dérivants	37 708,31	23 708,31
3. Comptes bancaires courants (US\$)	65 305,14	226 902,56	8. Fonds Protocole d'accord IEO/ ICCAT	56 566,72	573,02
BBVA - Cta. 2018012037 (US\$)	59 447,92	220 303,87	9. Fonds CE Manuel de l'ICCAT	0,00	12 906,69
<i>[Exercice 2007: 87.681,30 US\$ x 0,678 €/US\$ = 59.447,92 €]</i>			10. Fonds japonais pour les marques	20 457,20	20 457,20
<i>[Exercice 2006: 290.255,43 US\$ x 0,759 €/US\$ = 220.303,87 €]</i>			11. Programme régional d'observateurs de l'ICCAT	287 651,03	0,00
Barclays - Cta. 0041000347 (US\$)	5 857,22	6 598,69	II. Créances	112 046,86	69 562,77
<i>[Exercice 2007: 8.638,97 US\$ x 0,678 €/US\$ = 5.857,22 €]</i>			1. Créances pour dépenses budgétaires	76 117,55	66 544,32
<i>[Exercice 2006: 8.693,93 US\$ x 0,759 €/US\$ = 6.598,69 €]</i>			2. Créances pour dépenses réunion Tokyo 2007	0,00	1 790,00
4. Comptes bancaires courants fiduciaires (euros)	318 687,43	0,00	3. Créances pour dépenses Programme Istiophoridés	339,00	0,00
BBVA - Cta. 0208513942 (euros)	318 687,43	0,00	4. Créances pour dépenses Projet japonais amélioration données	1 553,91	1 228,45
III. Compte de régularisation	4 196,78	7 154,51	5. Créances pour dépenses Fonds CE Manuel ICCAT	3 000,00	0,00
1. Dépenses budgétaires anticipées	4 196,78	5 364,51	6. Créances pour dépenses Programme régional d'observateurs	31 036,40	0,00
2. Dépenses anticipées Réunion Tokyo 2007	0,00	1 790,00	III. Dépenses en instance provisionnées	6 589,36	9 792,43
			1. Dépenses budgétaires en instance provisionnées	6 589,36	9 792,43
			IV. Compte de régularisation	61 976,79	46 387,02
			1. Versements anticipés de contributions futures	61 976,79	46 387,02
TOTAL ACTIF (A+B)	4 094 747,43	3 282 718,58	TOTAL PASSIF (A+B+C+D+E)	4 094 747,43	3 282 718,58

Tableau 1. Situation des contributions des Parties contractantes (Euros) (à la clôture de l'Exercice 2007)

<i>Partie contractante</i>	<i>Solde débiteur au début de l'Exercice 2007</i>	<i>Contributions des Parties contractantes 2007</i>	<i>Contr. versées en 2007 ou appliquées au Budget 2007</i>	<i>Contr. versées en 2007 au titre de budgets antérieurs</i>	<i>Solde débiteur à ce jour</i>
A) Budget ordinaire de la Commission :					
Algérie	0,00	18 501,06	18 501,06	0,00	0,00
Angola 1/	0,00	6 819,48	6 819,48	0,00	0,00
Barbados	0,00	3 330,87	3 330,87	0,00	0,00
Belize	0,00	15 277,50	15 277,50	0,00	0,00
Brazil	0,00	181 703,98	181 703,98	0,00	0,00
Canada	0,00	72 994,85	72 994,85	0,00	0,00
Cap-Vert	282 129,83	21 999,33	0,00	0,00	304 129,16
China, People's Rep. of 2/	0,00	23 442,20	22 801,05	0,00	641,15
Communauté européenne	0,00	806 836,45	806 836,45	0,00	0,00
Côte d'Ivoire	5,00	6 195,92	6 195,92	5,00	0,00
Croatia	0,00	8 136,42	8 136,42	0,00	0,00
France - St. P. & M.	0,00	67 719,76	67 719,76	0,00	0,00
Gabon	123 103,94	10 212,06	0,00	0,00	133 316,00
Ghana	586 408,62	162 724,07	0,00	207 269,85	541 862,84
Guatemala, Rep. of	0,00	3 076,04	3 076,04	0,00	0,00
Guinea Ecuatorial 3/	16 765,69	9 166,50	9 166,50	16 765,69	0,00
Guinea, Rep. of	86 168,83	1 538,02	0,00	0,00	87 706,85
Honduras	49 406,56	3 076,04	0,00	0,00	52 482,60
Iceland	0,00	33 819,23	33 819,23	0,00	0,00
Japan	0,00	140 849,47	140 849,47	0,00	0,00
Korea, Rep. of	0,00	12 357,59	12 357,59	0,00	0,00
Libya 4/	0,00	10 103,03	10 103,03	0,00	0,00
Maroc	0,00	31 035,08	31 035,08	0,00	0,00
Mexico	0,00	64 571,14	64 571,14	0,00	0,00
Namibia	0,00	21 344,09	21 344,09	0,00	0,00
Nicaragua Rep. de	8 415,59	1 538,02	0,00	0,00	9 953,61
Norway	0,00	36 635,84	36 635,84	0,00	0,00
Panama	74 344,16	11 161,17	0,00	0,00	85 505,33
Philippines, Rep. of 5/	0,00	9 442,88	9 442,88	0,00	0,00
Russia	0,00	9 302,19	9 302,19	0,00	0,00
Saint Vincent and the Grenadines	0,00	15 207,72	15 207,72	0,00	0,00
São Tomé e Príncipe	92 216,71	4 955,37	0,00	0,00	97 172,08
Senegal	0,00	25 040,00	0,00	0,00	25 040,00
South Africa	0,00	48 360,66	48 360,66	0,00	0,00
Syria 6/	0,00	3 704,06	3 704,06	0,00	0,00
Trinidad & Tobago	0,00	33 891,15	33 891,15	0,00	0,00
Tunisie	3 596,48	42 182,50	38 574,00	3 596,48	3 608,50
Turkey	0,00	51 371,86	51 371,86	0,00	0,00
United Kingdom (O.T.)	34 141,29	17 432,51	12 073,11	34 141,29	5 359,40
United States	0,00	200 103,68	200 103,68	0,00	0,00
Uruguay	22 679,26	8 572,54	8 435,90	22 679,26	136,64
Vanuatu	9 644,87	1 538,02	0,00	9 644,87	1 538,02
Venezuela	0,00	65 753,78	0,00	0,00	65 753,78
Sous-total A)	1 389 026,83	2 323 024,13	2 003 742,56	294 102,44	1 414 205,96
B) Incorporation de nouvelles Parties contractantes :					
Honduras (30-01-01)	14 937,00	0,00	0,00	0,00	14 937,00
Nicaragua Rep. (11-03-04)	6 387,40	0,00	0,00	0,00	6 387,40
Saint Vincent and the Grenadines (20-11-06)	7 544,64	0,00	0,00	7 544,64	0,00
Nigeria (02-08-07)	0,00	789,96	0,00	0,00	789,96
Egypt (03-10-07)	0,00	4 106,78	0,00	0,00	4 106,78
Sous-total B)	28 869,04	4 896,74	0,00	7 544,64	26 221,41
C) Retrait de Parties contractantes :					
Cuba (Effectif:31-12-91)	66 317,48	0,00	0,00	0,00	66 317,48
Benin (Effectif:31-12-94)	50 508,83	0,00	0,00	0,00	50 508,83
Sous-total C)	116 826,31	0,00	0,00	0,00	116 826,31
TOTAL A)+B)+C)	1 534 722,18	2 327 920,87	2 003 742,56	301 647,08	1 557 253,41

1/ Le versement anticipé de l'Angola, reçu en 2005, d'un montant de 20.478,00 Euros, a dégagé un solde restant en faveur de l'Angola de 14.007,63 Euros, qui a été appliqué au paiement total de sa contribution pour 2007.

En 2007, un nouveau versement anticipé de l'Angola d'un montant de 6.473,90 Euros a été reçu, dégageant un solde en faveur de l'Angola de 13.662,05 Euros, qui sera appliqué au paiement de futures contributions.

2/ Le versement anticipé de la République Populaire de Chine, de 1,05 Euro, a été intégralement appliqué au paiement partiel de sa contribution de 2007.

3/ Le versement anticipé de la Guinée équatoriale, de 25.931,99 Euros, sera appliqué au paiement de futures contributions.

4/ Le versement anticipé de la Libye, reçu en 2002, d'un montant de 114.537,98 Euros, a dégagé un solde restant en faveur de la Libye de 32.378,22 Euros, qui a été intégralement appliqué au paiement total de sa contribution de 2007 dégageant un solde en faveur de la Libye de 22.275,19 Euros, qui sera appliqué au paiement de futures contributions.

5/ Le versement de la République des Philippines, d'un montant de 107,50 euros, sera appliqué au paiement de futures contributions.

6/ Le versement anticipé de la Syrie, de 0,12 Euro, a été intégralement appliqué au paiement partiel de sa contribution de 2007.

En 2007, un nouveau versement anticipé de la Syrie a été reçu, d'un montant de 0,06 Euro, qui sera appliqué au paiement de futures contributions.

Tableau 2. Dépenses budgétaires et extrabudgétaires (Euros) (à la clôture de l'Exercice 2007)

<i>Chapitres</i>	<i>Budget 2007</i>	<i>Exercice 2007</i>	<i>Budget 2006</i>	<i>Exercice 2006</i>
1. Dépenses budgétisées et réelles				
Chapitre 1. Salaires	1 071 638,71	999 098,46	981 663,78	917 851,70
Chapitre 2. Voyages	30 000,00	31 318,29	43 102,69	24 506,66
Chapitre 3. Réunions de la Commission (annuelles et intersessions)	115 884,75	136 324,03	115 884,75	120 561,20
Chapitre 4. Publications	52 470,04	32 992,67	52 470,04	36 244,11
Chapitre 5. Equipement de bureau	8 047,55	760,00	8 047,55	500,01
Chapitre 6. Frais de fonctionnement	158 265,73	125 019,59	112 665,73	111 628,69
Chapitre 7. Frais divers	6 438,05	6 397,09	6 438,05	5 849,52
Chapitre 8. Coordination de la recherche :				
a) Salaires	639 368,18	586 720,91	555 762,73	605 278,01
b) Missions pour l'amélioration des statistiques	20 000,00	13 636,39	36 471,51	23 459,08
c) Statistiques - Biologie	25 000,00	23 324,39	46 032,00	13 856,00
d) Informatique	25 750,00	25 499,71	25 750,00	16 338,18
e) Maintenance de la base de données	16 899,86	3 402,49	16 899,86	1 523,97
f) Ligne de télécommunications - Domaine Internet	10 300,00	3 860,32	10 300,00	5 702,46
g) Réunions scientifiques (SCRS inclus)	77 256,50	61 157,16	77 256,50	64 355,24
h) Programme ICCAT Année Thon rouge (BYP)	14 588,60	14 588,60	14 588,60	14 588,60
i) Programme ICCAT de recherche sur les istiophoridés	20 000,00	20 000,00	11 273,01	11 273,01
j) Divers	6 116,14	0,00	6 116,14	0,00
<i>Sous-total Chapitre 8</i>	<i>855 279,28</i>	<i>752 189,97</i>	<i>800 450,35</i>	<i>756 374,55</i>
Chapitre 9. Contingences	10 000,00	9 939,40	20 600,00	12 260,40
Chapitre 10. Fonds de cessation de service	15 000,00	15 000,00	30 900,00	30 900,00
TOTAL DÉPENSES BUDGÉTISÉES (Chapitres 1 à 10)	2 323 024,11	2 109 039,50	2 172 222,94	2 016 676,84
2. Dépenses extrabudgétaires				
Frais réunion Palma de Mallorca 2006		0,00		61 300,21
Frais réunion Tokyo 2007		47 698,54		0,00
Frais réunion Raleigh 2007		134 290,19		0,00
Différences de change négatives		17 014,93		14 871,64
TOTAL DÉPENSES EXTRABUDGÉTAIRES		199 003,66		76 171,85
TOTAL DES FRAIS ENCOURUS AU COURS DE L'EXERCICE		2 308 043,16		2 092 848,69

Tableau 3. Revenus budgétaires et extrabudgétaires perçus (Euros) (à la clôture de l'Exercice 2007)

<i>Revenus</i>	<i>Exercice 2007</i>	<i>Exercice 2006</i>
1. Revenus budgétés		
Contributions des Parties contractantes :		
Contributions perçues ou appliquées au budget actuel	2 003 742,56	1 919 941,15
TOTAL REVENUS BUDGÉTAIRES	2 003 742,56	1 919 941,15
2. Revenus extrabudgétaires		
Contributions de nouvelles Parties contractantes :		
Contributions perçues de nouvelles Parties contractantes au titre de l'Exercice	0,00	3 514,88
Contributions volontaires :		
Cotisations d'observateurs aux réunions ICCAI	6 231,06	11 947,01
Revenu Projet d'amélioration des données ICCAT/Japon	10 869,34	12 148,99
Revenu Programme régional d'observateurs de l'ICCAI	13 073,73	0,00
Contribution du Taïpei chinois à l'ICCAT	100 000,00	100 950,00
Intérêts bancaires	41 222,61	22 770,43
Remboursement TVA	6 687,27	4 453,37
Revenus divers		
Revenus divers	5 921,11	0,00
Différences de change positives	23,01	0,00
Revenus réunions de la Commissior		
Revenus réunion Palma de Mallorca 2006	0,00	56 000,00
Revenus réunion Tokyo 2007	34 697,46	0,00
Revenus réunion Raleigh 2007	134 290,19	0,00
TOTAL REVENUS EXTRABUDGÉTAIRES	353 015,78	211 784,68
3. Revenus d'arriérés de contributions accumulés		
Contributions des Parties contractantes:		
Contributions perçues au titre de budget antérieurs	294 102,44	419 188,91
Contributions de nouvelles Parties contractantes:		
Contributions perçues de nouvelles Parties contractantes au titre de budget antérieurs	7 544,64	22 960,85
TOTAL REVENUS D'ARRIÉRÉS DE CONTRIBUTIONS ACCUMULÉS	301 647,08	442 149,76
TOTAL REVENUS PERÇUS AU COURS DE L'EXERCICE	2 658 405,42	2 573 875,59

Tableau 4. Composition et solde du Fonds de roulement (Euros) (à la clôture de l'Exercice 2007).

Solde disponible dans le Fonds de roulement (à l'ouverture de l'Exercice 2007)		1 332 616,64
<hr/>		
Excédent de l'Exercice 2007		350 362,26
a) Liquidation des revenus et dépenses du budget de l'exercice		-105 296,94
<i>Revenus budgétaires</i>	2 003 742,56	
<i>Dépenses budgétaires (Chapitres 1 à 10)</i>	2 109 039,50	
b) Liquidation d'autres revenus et dépenses non reflétés dans le budget de l'exercice		154 012,12
<i>Revenus extrabudgétaires</i>	353 015,78	
<i>Dépenses extabudgétaires</i>	199 003,66	
c) Contributions versées pendant l'exercice au titre de budgets antérieur:		301 647,08
<i>Contributions aux budgets ordinaires</i>	294 102,44	
<i>Contributions de nouvelles Parties contractantes</i>	7 544,64	
Solde disponible à l'ouverture de l'Exercice 2008		1 682 978,90
<hr/>		

Tableau 5. Cash flow (Euros) (à la clôture de l'Exercice 2007).

<i>Recettes et origine</i>		<i>Dépenses et application</i>	
Solde en caisse et en banque (à l'ouverture de l'exercice 2007)	1 681 215,93	Disponible dans les Fonds fiduciaires à la clôture de l'exercice 2006 appliqués à l'Exercice 2007	230 911,58
Dépenses anticipées (à l'ouverture de l'exercice 2007)	7 154,51	Créances (à l'ouverture de l'exercice 2007)	69 562,77
Paiements en instance d'application (à l'ouverture de l'exercice 2007)	900,00	Dépenses en instance d'approvisionnement (à l'ouverture de l'exercice 2007)	9 792,43
Revenus:		Versements anticipés de contributions à la clôture de l'exercice 2006 appliqués à l'exercice 2007	16 923,68
Contributions versées en 2007 au budget 2007	2 003 742,56	Dépenses:	
Contributions extrabudgétaires de nouvelles Parties contractantes versées au budget 2007	0,00	Dépenses budgétaires de l'exercice 2007 (Chapitres 1 à 10)	2 109 039,50
Autres revenus extrabudgétaires perçus en 2007	353 015,78	Dépenses extrabudgétaires	199 003,66
Contributions versées dans l'exercice 2007 au titre de budgets antérieurs		Versements anticipés pour leur application aux futures contributions (à la clôture de l'exercice 2007 (Angola, Guinée Equatoriale, Libye, Philippines et Syrie)	61 976,79
Contributions aux budgets ordinaires	294 102,44	Fonds de roulement	1 332 616,64
Contributions de nouvelles Parties contractantes	7 544,64	Excédent de l'exercice	350 362,26
Versements anticipés de contributions perçus en 2007 (Angola, Guinée Equatoriale, Philippines et Syrie)	32 513,45	Disponible dans le Programme ICCAT de Recherche sur Istiophoridés	3 232,28
Solde à la clôture de l'exercice 2007 du Programme ICCAT Recherche Istiophoridés	3 232,28	Disponible dans le Programme ICCAT Année Thon rouge	16 342,11
Solde à la clôture de l'exercice 2007 du Programme ICCAT Année Thon rouge	16 342,11	Disponible dans le Fonds spécial pour les données	25 691,44
Solde à la clôture de l'exercice 2007 du Fonds spécial pour les données	25 691,44	Disponible dans le Fonds de cessation de service	21 121,22
Solde à la clôture de l'exercice 2007 du Fonds de cessation de service	21 121,22	Disponible dans le Projet japonais d'amélioration des données ICCAT/Japor	-2 254,32
Solde à la clôture de l'exercice 2007 du Projet japonais d'amélioration des données ICC	-2 254,32	Disponible dans le Fonds Ateliers régionaux	150 474,08
Solde à la clôture de l'exercice 2007 du Fonds Ateliers régionaux	150 474,08	Disponible dans le Fonds pour l'interdiction des filets dérivants	37 708,31
Solde à la clôture de l'exercice 2007 du Fonds pour l'interdiction des filets dérivants	37 708,31	Disponible dans le Fonds Protocole d'accord IEO/ICCAT	56 566,72
Solde à la clôture de l'exercice 2007 du Fonds Protocole d'accord IEO/ICCAT	56 566,72	Disponible dans le Fonds japonais pour les marques	20 457,20
Solde à la clôture de l'exercice 2007 du Fonds japonais pour les marques	20 457,20	Disponible dans le Programme régional d'observateurs ICCAT	287 651,03
Solde à la clôture de l'exercice 2007 du Programme régional d'observateurs ICCAT	287 651,03		
TOTAL REVENUS ET ORIGINE	4 997 179,38	TOTAL DÉPENSES ET APPLICATION	4 997 179,38

Tableau 6. Situation en caisse et en banque (Euros) (à la clôture de l'Exercice 2007).

<i>Récapitulation</i>		<i>Ventilation</i>	
Solde en caisse et en banque	2 476 337,81	Disponible dans le Fonds de roulement	1 332 616,64
		Excédent de l'exercice (application le 1 ^{er} janvier 2008)	350 362,26
		Disponible dans le Programme ICCAT de Recherche sur Istiophoridés	3 232,28
		Disponible dans le Programme ICCAT Année Thon rouge	16 342,11
		Disponible dans le Fonds spécial pour les données	25 691,44
		Disponible dans le Fonds de cessation de service	21 121,22
		Disponible dans le Projet japonais d'amélioration des données ICCAT/Jap	-2 254,32
		Disponible dans le Fonds pour les Ateliers régionaux	150 474,08
		Disponible dans le Fonds pour l'interdiction des filets dérivants	37 708,31
		Disponible dans le Fonds Protocole d'accord IEO/ICCAT	56 566,72
		Disponible dans le Fonds japonais pour les marques	20 457,20
		Disponible dans le Programme Régional d'Observateurs ICCAT	287 651,03
		Dettes au titre d'achats ou prestations de service	112 046,86
		Dépenses budgétaires anticipées	6 589,36
		Total versements anticipés pour application à contributions futures	61 976,79
		Paiements en instance d'application	-47,39
		Dépenses budgétaires anticipées	-4 196,78
TOTAL EFFECTIF EN CAISSE ET EN BANQUE	2 476 337,81	TOTAL DISPONIBLE	2 476 337,81

**COMPTES RENDUS DE LA 20^{ÈME} RÉUNION ORDINAIRE DE LA COMMISSION
INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DES THONIDÉS DE L'ATLANTIQUE**
(Antalya, Turquie, 9 -18 novembre 2007)

1 Ouverture de la réunion

La 20^{ème} Réunion ordinaire de la Commission a été ouverte le 9 novembre 2007. La cérémonie d'ouverture officielle a eu lieu le 12 novembre 2007 et a été présidée par le Président de la Commission, Dr William Hogarth, qui a remercié le Gouvernement de la Turquie pour accueillir la réunion. Le Sous-secrétaire du Ministre du Ministère de l'Agriculture et des Affaires Rurales de la Turquie, M. Ramazan Kadak, a présenté les axes principaux de la politique de la Turquie en matière de pêche, et a souligné les efforts déployés afin de protéger les ressources naturelles et de mettre sur pied des méthodes de production soutenables au sein des pêcheries et de l'aquaculture.

Le Dr Hogarth a rappelé aux délégués que depuis 2006 il avait lancé l'ICCAT sur la voie de la réforme en amorçant des discussions sur l'avenir de l'ICCAT au sein de plusieurs ateliers. Selon lui, l'ICCAT devait relever de sérieux défis, tels que l'examen des performances de l'ICCAT et la mise en œuvre de mesures fondées sur l'avis scientifique du SCRS.

Les discours d'ouverture figurent à l'**ANNEXE 3.1**.

2 Adoption de l'ordre du jour et organisation des sessions

L'ordre du jour a été adopté sans modification. Il est joint à l'**ANNEXE 1**. Le Président a demandé aux délégations de présenter par écrit leurs déclarations d'ouverture. Le Secrétaire exécutif a fait savoir à la Commission que le Secrétariat de l'ICCAT assumerait la tâche de Rapporteur pour les séances plénières.

3 Présentation des délégations des Parties contractantes

Les 38 Parties contractantes suivantes étaient présentes : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Belize, Brésil, Canada, Chine, Communauté européenne, Corée (Rép.), Côte d'Ivoire, Croatie, Egypte, Etats-Unis, France (St Pierre et Miquelon), Ghana, Guinée équatoriale, Guinée, Islande, Japon, Libye, Maroc, Mexique, Namibie, Norvège, Panama, Philippines, Royaume-Uni (Territoires d'outre-mer), Russie (Fédération de), Saint-Vincent-et-les-Grenadines, São Tome e Principe, Sénégal, Syrie, Trinidad-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Uruguay, Vanuatu et Venezuela.

La liste des participants figure à l'**ANNEXE 2**. Les déclarations d'ouverture des Parties contractantes sont jointes à l'**ANNEXE 3.2**.

Les déclarations des Parties contractantes à la séance plénière sont jointes aux **ANNEXES 3.2 et 3.6**.

4 Présentation et admission des observateurs

Le Secrétaire exécutif a énuméré les observateurs qui avaient été admis. Un représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), en tant que dépositaire de la Convention de l'ICCAT, a assisté à la réunion. Le Taïpei chinois a assisté en sa qualité de Partie, Entité ou Entité de pêche non-contractante coopérante. Les organisations intergouvernementales suivantes étaient également présentes : la Communauté des Caraïbes (CARICOM), la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM), la Commission sous-régionale des Pêches (CSRP) et SEAFO. La Mauritanie et les Antilles néerlandaises ont assisté en tant qu'observateurs de Parties non-contractantes. De surcroît, les organisations non-gouvernementales suivantes ont également été admises en qualité d'observateurs : la Confédération internationale de la Pêche sportive (CIPS), la Fédération des Producteurs aquacoles européens (FEAP), Greenpeace, l'Association Internationale de la Pêche Sportive (IGFA), l'Association des Organisations Professionnelles du Secteur de la Pêche des Pays Riverains de la Méditerranée (MEDISAMAK), Oceana, l'Organisation pour la promotion d'une pêche responsable du thon (OPRT), et le Fonds mondial pour la nature (WWF).

La liste des observateurs est incluse dans la Liste des Participants (**ANNEXE 2**). Les déclarations d'ouverture à la séance plénière, présentées par écrit par les observateurs, se trouvent aux **ANNEXES 3.3, 3.4 et 3.5**.

5 Examen du Recueil abrégé des mesures de conservation et de gestion de l'ICCAT

En 2006, les discussions sur l'état du projet de Recueil abrégé ont été reportées à l'année suivante. Comme lors des années antérieures, certaines délégations ont estimé que le recueil abrégé devrait servir de manuel de référence, tandis que d'autres délégations ont indiqué qu'elles préféreraient qu'il soit adopté comme texte juridique. Etant donné qu'aucun consensus ne s'était dégagé sur son statut, la Commission a décidé de l'adopter comme guide d'utilisateur, sans statut juridique, et a demandé au Secrétariat de continuer à l'actualiser dans les trois langues officielles.

6 Examen du rapport de la 1^{ère} réunion du Groupe de travail sur la capacité et de toute action qui pourrait y être incluse

La Commission a pris note du rapport de la réunion du Groupe de travail sur la capacité (joint à l'**ANNEXE 4.3**), qui s'était tenue du 16 au 18 juillet 2007 à Raleigh (Etats-Unis). Elle a considéré cette réunion comme une première étape importante dans les discussions complexes sur la relation qui existe entre les stocks et la capacité de pêche. La Commission a décidé d'organiser une deuxième réunion de ce Groupe de travail en 2008.

7 Renforcement de l'ICCAT

7.1 Groupe de travail sur le futur de l'ICCAT

La Commission a décidé que, dans l'attente de l'évaluation des performances de l'ICCAT, le Groupe de travail sur le futur de l'ICCAT, établi par la [Rés. 06-18], devrait se réunir en 2009.

7.2 Evaluation des performances

En se fondant sur le document de travail du Secrétariat de l'ICCAT intitulé « Approche possible de l'évaluation des performances de l'ICCAT » (joint à l'**ANNEXE 7**), la Commission a discuté de la façon de mener à bien l'évaluation des performances. Plusieurs délégations ont rappelé l'engagement international à réaliser une évaluation de l'ICCAT, demandant que des experts indépendants soient chargés de cette tâche. Le Président a invité les délégués à proposer les noms d'experts indépendants pour cette évaluation. Il procéderait alors, avec le Secrétaire exécutif, à la sélection de trois experts qui mèneraient à bien l'évaluation, laquelle devrait commencer le plus tôt possible en 2008.

7.3 Autres questions, y compris les questions issues des réunions conjointes des ORGP thonières

Comme suite à la première réunion conjointe des ORGP thonières, le Président a annoncé qu'une deuxième réunion conjointe des ORGP thonières serait organisée en 2009 en Europe. Avant cela, les Présidents et les Secrétaires exécutifs des cinq ORGP thonières se réuniraient à San Francisco afin de favoriser la coordination et la coopération sur le plan international.

La Commission a adopté le Rapport de la réunion conjointe des ORGP thonières. Les lignes de conduite adoptées à Kobe sont jointes à l'**ANNEXE 4.1**.

8 Rapport récapitulatif du Comité permanent pour la Recherche et les Statistiques (SCRS)

La réunion du SCRS de 2007 s'est tenue à Madrid, Espagne, du 1^{er} au 5 octobre, juste après les réunions individuelles des groupes d'espèces. Le Président du SCRS, Dr Gerald Scott, a présenté un résumé du rapport du SCRS et a indiqué que les recommandations spécifiques aux espèces seraient présentées dans les Sous-commissions pertinentes. Il a souligné l'importance des fonds extrabudgétaires qui contribuent à la participation des scientifiques aux réunions du SCRS, et il a transmis à la Commission la recommandation du SCRS de maintenir ces fonds. Il a fait remarquer qu'à la suite de la réunion des ORGP thonières à Kobe, les présidents scientifiques des cinq ORGP thonières avaient décidé de collaborer en vue de présenter les résultats sur l'état des

stocks dans un format commun, dans la mesure du possible.

Le Dr Scott a ensuite fait une présentation sur l'état des stocks de germon du Nord et du Sud, d'espadon de la Méditerranée et de thon obèse de l'Atlantique pour lesquels des évaluations avaient été menées en 2007. Il a également résumé les résultats des réunions intersessions tenues en 2007, signalant le modèle de poster de marquage élaboré par le Groupe de travail *ad hoc* sur le marquage, ainsi que l'évaluation sur les oiseaux de mer proposée par le Sous-comité des Ecosystèmes.

Le Président du SCRS a rappelé le programme d'activités pour 2008 avec les prochaines évaluations et réunions intersessions, tel qu'indiqué au point 13 du Rapport du SCRS de 2007. Finalement, il a présenté les recommandations formulées par le SCRS qui soulignaient la nécessité de renforcer les obligations en matière de déclaration des données, de renforcer les capacités des Etats en développement en matière de formation et de collecte des données et de réaliser des évaluations de stocks tous les quatre ans, à moins que les indicateurs des pêcheries ne suggèrent une chute considérable pendant la période faisant l'objet d'un suivi. Il a également fait remarquer que le SCRS avait sollicité une augmentation des ressources humaines au Secrétariat de l'ICCAT pour la gestion de la base de données, ainsi que le remplacement de l'expert en dynamique des populations.

Après avoir loué la grande qualité du travail mené par le SCRS et félicité le Dr Scott pour son travail et sa présentation, de nombreuses délégations sont intervenues pour exprimer leur préoccupation quant à la qualité insuffisante des données transmises au SCRS aux fins de ses évaluations. Quelques délégations ont insisté sur la non-application des recommandations issues des évaluations du SCRS. Certaines délégations ont mis l'accent sur l'aide précieuse fournie par le Fonds pour les données et le Projet japonais d'amélioration des données (JDIP) pour appuyer la collecte des données scientifiques. Le Président de la Commission a clos ce point de l'ordre du jour en demandant à chaque Sous-commission d'examiner les résultats spécifiques du SCRS.

La Commission a adopté le Rapport du SCRS de 2007.

Le Rapport du SCRS et les documents de présentation utilisés à la réunion ont été ultérieurement publiés sur le site web de l'ICCAT à titre de référence.

9 Rapport du Comité permanent pour les Finances et l'Administration (STACFAD)

Le Président du STACFAD, M. J. Jones, a indiqué à la Commission que le Comité avait approuvé le Rapport administratif de 2007 et le Rapport financier de 2007. Il a également signalé que le Comité recommandait de renouveler tous les trois ans l'appel d'offres pour l'audit financier de l'ICCAT. Il a ensuite présenté à la Commission le Budget de l'ICCAT au titre des exercices financiers 2008 et 2009, qui devrait entraîner une augmentation de 5,12% pour 2008.

M. Jones a également souligné :

- Les frais de mise en œuvre du Système de surveillance des bateaux et l'aide financière fournie par la Communauté européenne ;
- Les fonds extrabudgétaires requis pour l'interprétation en arabe uniquement pendant les réunions de la Commission ;
- Les besoins d'un coordinateur des prises accessoires dont la rémunération serait prélevée sur le budget ordinaire au titre de 2010-2011 ; et
- La nécessité d'investir dans la recherche sur le thon rouge avec des fonds extrabudgétaires.

La Commission a adopté le Budget 2008-2009, les informations de base visant au calcul des contributions des Parties contractantes au titre de 2008-2009, les contributions individuelles des Parties contractantes au titre de 2008-2009, les contributions par Groupe au titre de 2008-2009, et les chiffres de capture et de mise en conserve des Parties contractantes au titre de 2008-2009 (jointés en tant que **Tableaux 1 à 7** de l'**ANNEXE 8**).

En ce qui concerne la mise en œuvre du système VMS prévu par la *Recommandation de l'ICCAT visant à l'établissement d'un programme pluriannuel de rétablissement pour le thon rouge de l'Atlantique est et de la Méditerranée* [Rec. 06-05], il a été décidé que des contributions extrabudgétaires aux fins de la mise en œuvre de ce système seraient volontairement versées par ceux qui prenaient part à la pêche du thon rouge dans l'Atlantique Est et la Méditerranée et par toute CPC souhaitant apporter une contribution à titre volontaire.

Aucun consensus n'a été atteint en ce qui concerne l'inclusion, dans le budget ordinaire, des frais d'interprétation en arabe. Il a donc été décidé que cette question serait discutée entre le Président et les Parties intéressées au cours de la période intersession en vue de parvenir à un accord extrabudgétaire, si possible.

La Commission a, en outre, décidé de publier les rapports annuels au format électronique en maintenant la langue d'origine et en ne traduisant qu'un résumé du rapport qui serait soumis par les Parties.

Le rapport du STACFAD a été adopté par correspondance et figure à l'**ANNEXE 8**.

10 Rapports des Sous-commissions 1-4 et examen des recommandations qui y sont proposées

Les rapports des Sous-commissions ont été présentés par leurs Présidents respectifs. La Commission a passé en revue les rapports et les Recommandations et Résolutions proposées par les Sous-commissions.

Sous-commission 1

Le Président de la Sous-commission 1, Dr Djobo (Côte d'Ivoire), a fait part de la décision de la Sous-commission 1 d'attendre jusqu'en 2008 pour envisager de nouvelles mesures de gestion pour le thon obèse. La Commission a adopté cette décision en séance plénière.

Il a été décidé que le rapport de la Sous-commission 1 serait adopté par correspondance. Le rapport figure à l'**ANNEXE 9**.

Sous-commission 2

Le Président de la Sous-commission 2, M. F. Gauthiez (Communauté européenne), a présenté le rapport de la Sous-commission et a informé la Commission de l'accord conclu au sein de la Sous-commission 2 sur le projet de *Recommandation de l'ICCAT sur des limites de capture du germon de l'Atlantique nord pour la période 2008-2009* et sur le projet de *Résolution de l'ICCAT visant au rétablissement du stock de thon rouge de l'Atlantique Est*. La Commission a adopté ces propositions en séance plénière, lesquelles sont jointes à l'**ANNEXE 5 [Rec. 07-02]** et à l'**ANNEXE 6 [Rés. 07-05]**, respectivement.

La proposition de la Turquie visant à amender la [Rec. 06-05] et la proposition des Etats-Unis visant à suspendre la pêche de thon rouge dans l'Atlantique Est et la Méditerranée n'ont pas réuni de consensus. La Commission a conclu que, conformément à la [Rec. 06-05], le programme de rétablissement pour le thon rouge dans l'Atlantique Est et la Méditerranée serait réexaminé en 2008.

Le délégué de l'Egypte a informé la Commission que son pays solliciterait une allocation de quota de thon rouge.

Le rapport de la Sous-commission 2 a été adopté par correspondance et figure à l'**ANNEXE 9**.

Sous-commission 3

Le Président de la Sous-commission 3, M. A. Share (Afrique du sud), a présenté le rapport de la Sous-commission ainsi que la proposition convenue au sein de la Sous-commission 3 visant à une *Recommandation de l'ICCAT sur une limite de capture du germon du sud pour 2008, 2009, 2010 et 2011*. Cette proposition a été adoptée par la Commission en séance plénière et est jointe en tant qu'**ANNEXE 5 [Rec. 07-03]**.

Le Rapport de la Sous-commission 3 a été adopté par correspondance et est joint en tant qu'**ANNEXE 9**.

Sous-commission 4

Le Président de la Sous-commission 4, M. M. Miyahara (Japon), a présenté les propositions suivantes, décidées au sein de la Sous-commission 4 : une proposition de *Recommandation de l'ICCAT sur l'espadon de la Méditerranée*, une proposition de *Recommandation de l'ICCAT sur la réduction des captures accidentelles d'oiseaux de mer dans les pêcheries palangrières* et une proposition de *Recommandation supplémentaire de l'ICCAT concernant les requins*. Ces propositions ont été adoptées par la Commission en séance plénière et sont

jointes en tant qu'ANNEXE 5 [Rec. 07-01], ANNEXE 5 [Rec. 07-07] et ANNEXE 5 [Rec. 07-06], respectivement.

Le Rapport de la Sous-commission 4 a été adopté par correspondance et est joint en tant qu'ANNEXE 9.

11 Rapport du Comité d'Application des mesures de conservation et de gestion de l'ICCAT (COC) et examen des recommandations qui y sont proposées

Le Président du Comité d'Application, M. F. Wieland (Communauté européenne), a informé la Commission que le Comité d'Application avait examiné et approuvé les Tableaux d'Application, à l'exception du tableau relatif au thon rouge de l'Est. Après quelques discussions, les Tableaux d'application, joints en tant qu'Appendice 2 à l'ANNEXE 10, ont été adoptés par la Commission.

Le Comité a également présenté les prises cumulées de thon rouge de l'Atlantique Est et de la Méditerranée déclarées en 2007, jointes en tant qu'Appendice 3 à l'ANNEXE 10.

Le Comité d'Application a également présenté les Recommandations ci-après aux fins d'adoption :

- *Recommandation de l'ICCAT relative à l'application du programme de rétablissement pluriannuel du thon rouge dans l'Atlantique Est et la Méditerranée et,*
- *Recommandation de l'ICCAT concernant un format et un protocole d'échange des données en ce qui concerne le système de surveillance des navires (VMS) dans la zone de la Convention ICCAT pour la pêche du thon rouge, en tenant compte du retard que certaines Parties contractantes auront dans sa mise en œuvre.*

Ces recommandations ont ensuite été adoptées par la Commission et sont jointes en tant qu'ANNEXE 5 [Rec. 07-04] et ANNEXE 5 [Rec. 07-08], respectivement.

Le Président du Comité d'Application a également noté que le Rapport de la 4^{ème} Réunion du Groupe de travail sur des mesures de suivi intégré avait été adopté, lequel a également été approuvé par la Commission (ANNEXE 4.4).

Le Comité d'Application a renvoyé les propositions suivantes à la séance plénière aux fins de discussion :

- La proposition des Etats-Unis visant à une Recommandation relative à l'application des quotas et des limites de capture.
- La proposition de la Corée sur une Recommandation relative à l'application du programme pluriannuel de rétablissement du thon rouge de l'Atlantique Est et de la Méditerranée.
- La proposition du Brésil et des Etats-Unis sur une Recommandation relative à des mesures additionnelles visant à garantir l'application des obligations en matière de déclaration statistique.

A l'issue de quelques débats, il a été conclu qu'aucun consensus ne se dégagait pour adopter la proposition de la Corée relative à l'application du programme pluriannuel de rétablissement du thon rouge de l'Atlantique Est et de la Méditerranée, ni pour adopter la proposition soumise par les Etats-Unis visant à une Recommandation relative à l'application des quotas et des limites de capture.

La Commission a décidé que les cinq documents suivants, inclus à l'ANNEXE 12, seraient renvoyés à 2008 aux fins de discussion :

- La proposition du Brésil et des Etats-Unis sur une Recommandation relative à des mesures additionnelles visant à garantir l'application des obligations en matière de déclaration statistique (ANNEXE 12.1).
- La proposition de la Communauté européenne sur une Recommandation visant à l'harmonisation de la mesure des navires autorisés à pêcher dans la zone de la Convention (ANNEXE 12.2).
- La proposition des Etats-Unis visant à une Recommandation concernant le développement d'un programme d'observateurs de l'ICCAT (ANNEXE 12.3).

- La proposition du Canada et des Etats-Unis sur une Recommandation visant à établir un processus aux fins de l'examen et de la déclaration des informations sur l'application (**ANNEXE 12.4**) et
- Le document d'information présenté par les Etats-Unis concernant des mesures relatives aux grands navires de pêche (**ANNEXE 12.5**).

S'agissant du document de travail des Etats-Unis présentant un Tableau récapitulatif concernant l'information sur l'application des CPC, il a été convenu que le Président du Comité d'Application devrait envisager son éventuelle discussion en 2008.

Le Rapport du Comité d'Application a été adopté par correspondance et est joint en tant qu'**ANNEXE 10**.

12 Rapport du Groupe de Travail Permanent sur l'Amélioration des Statistiques et des Mesures de Conservation de l'ICCAT (PWG) et examen des recommandations qui y sont proposées

La Présidente du PWG, Mme. S. Lapointe, a fait part à la Commission des mesures convenues par le PWG, telles que les mesures prises en ce qui concerne des Parties, Entités ou Entités de pêche non-contractantes en 2007 (jointes en tant qu'**Appendice 3 à l'ANNEXE 11**) ainsi que les lettres devant être envoyées par le Président de l'ICCAT aux Parties non-contractantes suivantes :

- lettres à la Bolivie et à la Géorgie concernant le maintien des sanctions commerciales en 2008 ;
- lettres au Cambodge et à la Sierra Leone concernant le maintien de l'identification en 2008 ;
- lettre au Togo relative à son identification en 2008 ; et
- lettre au Registre Maritime International de la Sierra Leone sollicitant des informations.

Ces lettres sont jointes en tant qu'**Appendice 4 à l'ANNEXE 11**.

Le PWG a également décidé de renouveler le statut de coopérant du Taïpei chinois ainsi que celui de la Guyana et de l'octroyer aux Antilles néerlandaises. Il a été décidé que le Secrétaire exécutif informerait ces Parties, Entités ou Entités de pêche de la décision de la Commission.

Le PWG a aussi accepté la Liste de 2007 des navires de pêche présumés avoir exercé des activités de pêche illicite, non déclarée et non réglementée (IUU) dans la zone de la Convention ICCAT (jointe à l'**Appendice 2 de l'ANNEXE 11**). La Commission a approuvé cette liste et a sollicité sa publication sur le site Web de l'ICCAT. Le Secrétaire exécutif a informé la Commission de la coopération et de la coordination régnant actuellement entre les cinq ORGP thonières en matière de question IUU.

Le PWG a également approuvé une proposition de *Recommandation de l'ICCAT visant à amender la liste ICCAT des navires de pêche présumés avoir exercé des activités de pêche illicite, non déclarée et non réglementée (IUU) dans la zone de la Convention ICCAT et d'autres zones*, ainsi qu'une proposition de *Recommandation de l'ICCAT sur un programme de l'ICCAT de documentation des captures de thon rouge*. Ces recommandations ont été adoptées par la Commission et sont jointes en tant qu'**ANNEXE 5 [Rec. 07-09]** et **ANNEXE 5 [Rec. 07-10]**, respectivement.

Le rapport du PWG a été adopté par correspondance et est joint en tant qu'**ANNEXE 11**.

13 Assistance aux Etats côtiers en développement et renforcement des capacités

La Commission a pris note du document élaboré par le Secrétariat de l'ICCAT, résumant l'assistance fournie en 2007 aux états côtiers en développement. Les délégations des Parties contractantes, qui ont reçu une assistance financière ayant permis la formation d'experts scientifiques, l'amélioration des statistiques et le renforcement des capacités, ont adressé leurs remerciements aux bailleurs de fonds. Elles ont également souligné la précieuse contribution du Projet japonais d'amélioration des données (JDIP) et ont encouragé le Japon à renouveler son fonds. Ces délégations espéraient que d'autres bailleurs de fonds contribueraient au financement du renforcement des capacités. Certaines délégations ont proposé d'envisager la mise en place d'un fonds qui pourrait dépasser le cadre des activités scientifiques et couvrir des mesures visant à renforcer le contrôle et à mettre un frein aux activités de pêche illégales. Certaines délégations ont également encouragé l'utilisation du Fonds spécifique de l'UNFSA pour les états en développement.

14 Planification du Groupe de travail sur les activités de la pêche sportive et récréative

La Commission a décidé que le Groupe de travail sur les activités de la pêche sportive et récréative se réunirait en 2009, immédiatement avant ou après la 21^{ème} Réunion ordinaire de la Commission.

15 Autres questions

a) Programme régional d'observateurs (ROP)

Le Secrétariat de l'ICCAT a présenté le « Rapport sur les progrès de la mise en œuvre du programme régional d'observateurs de l'ICCAT » (joint à l'**Appendice 5** de l'**ANNEXE 10**). Le Secrétaire exécutif a indiqué à la Commission que le contrat actuel avec le consortium MRAG/CapFish se poursuivrait jusqu'en avril 2008 et qu'il avait été décidé que ce contrat serait renouvelé. Certaines délégations ont sollicité davantage de détails sur les activités des observateurs à bord des navires ; elles ont affirmé que le programme serait plus efficace si les observateurs étaient embarqués à bord des navires de pêche plutôt que sur des navires de transbordement. Le Secrétariat de l'ICCAT a brièvement expliqué les activités réalisées par les observateurs, lesquelles sont décrites à l'Annexe 2 de la *Recommandation de l'ICCAT établissant un programme pour le transbordement* [Rec. 06-11]. L'attention des délégués a été appelée sur les rapports exhaustifs soumis par les observateurs et diffusés à toutes les Parties contractantes. Plusieurs délégations se sont dites satisfaites de la mise en œuvre actuelle et ont signalé que la Recommandation 06-11 prévoyait que cette mesure soit examinée en 2008.

b) Autre

La Commission a pris note du fait que Dr Victor Restrepo, qui avait été membre du Secrétariat pendant huit ans, ayant exercé la fonction de Secrétaire exécutif adjoint pendant la majeure partie de ce temps, avait récemment quitté le Secrétariat pour occuper un poste au sein du Gouvernement des Etats-Unis. Les participants ont reconnu l'excellent travail du Dr Restrepo en appui à la Commission et cette dernière lui a souhaité ses meilleurs vœux de succès dans son nouveau poste.

16 Date et lieu de la prochaine réunion de la Commission

Le délégué de la Communauté européenne a proposé d'accueillir la 16^{ème} Réunion extraordinaire de l'ICCAT. La Commission a remercié la Communauté européenne de son offre et a décidé de tenir cette réunion du 17 au 24 novembre 2008, dans un lieu de l'Union européenne qui sera déterminé ultérieurement.

17 Election du Président et des Vice-présidents

Le Mexique, secondé par les Etats-Unis, a nommé Dr. Fábio Hazin (Brésil) Président de la Commission. M. John Spencer (Communauté européenne) a été désigné par le Canada, et secondé par le Maroc, Premier Vice-président. M. André Share (Afrique du sud) a été nommé par l'Uruguay, et secondé par la Communauté européenne, Second Vice-président.

18 Adoption du rapport et clôture

De nombreuses délégations sont intervenues afin de rendre hommage au Président sortant de la Commission, Dr William Hogarth, en le remerciant pour sa présidence équilibrée. Le Secrétaire exécutif a remercié tous les délégués, le Gouvernement de la Turquie, les interprètes et le personnel du Secrétariat pour le travail réalisé. Il a, par la suite, remercié Dr Hogarth et félicité Dr. F. Hazin pour avoir été élu à la présidence de la Commission.

Le rapport des séances plénières a été adopté par correspondance.

La réunion de la Commission de 2007 a été levée le 18 novembre 2007.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des sessions
3. Présentation des délégations des Parties contractantes
4. Présentation et admission des Observateurs
5. Examen du Recueil abrégé des mesures de conservation et de gestion de l'ICCAT
6. Examen du Rapport de la 1^{ère} Réunion du Groupe de travail sur la capacité et de toute action qui pourrait y être incluse
7. Renforcement de l'ICCAT
 - 7.1 Groupe de travail sur le futur de l'ICCAT
 - 7.2 Evaluation des performances
 - 7.3 Autres questions, y compris les questions issues des réunions conjointes des ORGP thonières
8. Rapport récapitulatif du Comité Permanent pour la Recherche et les Statistiques (SCRS)
9. Rapport du Comité Permanent pour les Finances et l'Administration (STACFAD)
10. Rapports des Sous-commissions 1-4 et examen des recommandations qui y sont proposées
11. Rapport du Comité d'Application des Mesures de Conservation et de Gestion de l'ICCAT (COC) et examen des recommandations qui y sont proposées
12. Rapport du Groupe de Travail Permanent sur l'Amélioration des Statistiques et des Mesures de Conservation de l'ICCAT (PWG) et examen des recommandations qui y sont proposées
13. Assistance aux Etats côtiers en développement et renforcement des capacités
14. Planification du Groupe de travail sur les activités de la pêche sportive et récréative
15. Autres questions
16. Date et lieu de la prochaine réunion de la Commission
17. Election du Président et des Vice-présidents
18. Adoption du rapport et clôture

LISTE DES PARTICIPANTS

PARTIES CONTRACTANTES**Président Commission****Hogarth**, William T.

Assistant Administrator for Fisheries, National Marine Fisheries Service, 1315 East-West Highway, Silver Spring, Maryland, 20910-3282, Etats-Unis

Tel: +1 301 713 2239, Fax: +1 301 713 1940, E-Mail: bill.hogarth@noaa.gov

Président SCRS**Scott**, Gerald P.

SCRS Chairman, NOAA Fisheries, Southeast Fisheries Science Center, Sustainable Fisheries Division, 75 Virginia Beach Drive, Miami, Florida, 33149-1099

Tel: +1 305 361 4220, Fax: +1 305 361 4219, E-Mail: gerry.scott@noaa.gov

AFRIQUE DU SUD**Share**, André*

Chief Director, Resource Management (Marine) - Marine and Coastal Management, Department of Environmental Affairs and Tourism, Private Bag X2 - Roggebaai, 8012, Cape Town

Tel: +27 21 402 3552, Fax: +27 21 421 5151, E-Mail: ashare@deat.gov.za

Kashorte, Marisa

National department of environmental Affairs and Tourism, Private Bag X447, 0001 Pretoria

Tel: +2712 3103971, Fax: +2712 320 1714, E-Mail: mkashorte@deat.gov.za

Lucas, Don

S.A. Tuna Longline Association, 13 Bradwell Road, 8001 Vredehoek

Tel: +27 21 510 7924, Fax: +27 21 510 1268, E-Mail: comfish@mweb.co.za

Smith, Craig

Deputy Director, Pelagics and High Seas Fisheries Management, Marine & Coastal Management, Department of Environmental Affairs and Tourism, Private Bag X2, 8012, Cape Town, Rogge Bay

Tel: +27 21 402 3048, Fax: +27 21 421 7406, E-Mail: csmith@deat.gov.za

ALGERIE**Alem**, Kamel*

Directeur des Pêches Maritimes et Océaniques, Ministère de la Pêche et des Ressources Halieutiques, Rue des Quatre Canons, 1600, Alger, El Bihar

Tel: +213 21 43 3197, Fax: +213 21 43 3197

ANGOLA**Talanga**, Miguel*

Ministère de la Pêche et de l'Environnement, Avenida 4 de Fevereiro, 26 - Edificio Atlântico, C.P. 83, Luanda

Tel: +244 923 60 6656, Fax: +244 912 488340, E-Mail: intercambio-director@angola-mimpescas.com

BELIZE**Mouzouropoulos**, Angelo*

Director General, International Merchant Marine Registry of Belize (IMMARBE), Marina Towers, Suite 204, Newtown Barracks, Belize City

Tel: +501 223 5026, Fax: + 501 223 5048, E-Mail: angelom@immarbe.com

Maaz, Julio

Ministry of Agriculture and Fisheries, Belize Fisheries Department, Princess Margaret Drive, Newtown Barracks, Belize City

Tel: +501 224 4552, Fax: + 501 223 2983, E-Mail: species@btlnet/julio.maaz@gmail.com

BRÉSIL**Pfo Correa**, Luiz Maria*

Ministério das Relações Exteriores, Divisão do Mar, da Antártida e do Espaço, Esplanada dos Ministérios, Bloco H, Anexo I, 7º andar, Sala 736, Brasília - DF, 70.170-900

Tel: +55 61 3411 8625, Fax: +55 61 3411 8617, E-Mail: lpcorreia@mre.gov.br

Bacha, Karim

Subsecretary of Development of Aquaculture and Fisheries, Special Secretariat of Aquaculture and Fisheries - SEAP, Esplanada dos Ministérios, Bloco "D", Ed Sede – 2º Andar - Sala 220, Brasília, D.F. 70043-900
Tel: +55 61 3218 3865, Fax: +55 61 3226 9980, E-Mail: karimb@seap.gov.br

Dias Neto, Jose

Coordenador-Geral, Directoria de Fauna e Recursos Pesqueros, Instituto Brasileiro del Meio Ambiente e dos Recursos Naturales Renováveis, SCEN Trecho 02 Edificio Sede do IBAMA, Bloco "B" - Subsolo, Brasília, Lago 70.818-900 Norte
Tel: +55 61 3316 1480, Fax: +55 61 3316 1238, E-Mail: jose.dias-neto@ibama.gov.br

Hazin, Fabio H. V.

Universidade Federal Rural de Pernambuco - UFRPE / Departamento de Pesca e Aquicultura - DEPAq, Rua Desembargador Célio de Castro Montenegro, 32 - Apto 1702, 52070-008, Monteiro Recife, Pernambuco
Tel: +55 81 3320 6500, Fax: +55 81 3320 6512, E-Mail: fhvhazin@terra.com.br

Ribas Gallucci, Roberto

Ministry of the Environment of Brazil, Esplanada dos Ministérios, Bloco B, Brasília 700068900
Tel: +5561 3317 1127, Fax: +5561 3317 1650, E-Mail: roberto.gallucci@mma.gov.br

Travassos, Paulo

Universidade Federal Rural de Pernambuco - UFRPE, Laboratorio de Ecologia Marinha - LEMAR, Departamento de Pesca e Aquicultura - DEPAQ, Avenida Dom Manoel Medeiros s/n - Dois Irmaos, Recife, Pernambuco CEP 52171-900
Tel: +55 81 3320 6511, Fax: +55 81 3320 6512, E-Mail: paulotr@ufrpe.br

CANADA

Jones, James B.*

Regional Director General, Department of Fisheries and Oceans, P.O. Box 5030, 343 University Avenue, Moncton, New Brunswick E1C 9B6
Tel: +1 506 851 7750, Fax: +1 506 851 2224, E-Mail: jonesj@dfo-mpo.gc.ca

Atkinson, Troy

384 St. George Blvd, Hammonds Plains, Nova Scotia B4B 1T2
Tel: +1 902 457 4968, Fax: +1 902 457 4990, E-Mail: hiliner@ns.sympatico.ca

Chidley, Gerard

P.O. Box 22, Renewes, Newfoundland A0A 3N0
Tel: +1 709 363 2900, Fax: +1 709 363 7014, E-Mail: achidley@nf.sympatico.ca

Elsworth, Samuel G.

South West Nova Tuna Association, 228 Empire Street, Bridgewater, Nova Scotia B4V 2M5
Tel: +1 902 543 6457, Fax: +1 902 543 7157, E-Mail: sam.fish@ns.sympatico.ca

Lapointe, Sylvie

Director Highly Migratory and Anadromous Species and Aquaculture Management, International Directorate - Fisheries, Department of Fisheries & Oceans, 200 Kent Street, Ottawa, Ontario K1A 0E6
Tel: +1 613 993 68 53, Fax: +1 613 993 59 95, E-Mail: Lapointesy@dfo-mpo.gc.ca

Lester, Brian

Fisheries & Oceans, 200 Kent Street, Ottawa K1E 0E6
Tel: +1 613 990 0090, Fax: +1 613 990 7051, E-Mail: lesterb@dfo-mpo.gc.ca

Lewis, Keith

Legal Officer, Foreign Affairs and International Trade Canada, Oceans and Environmental Law Section (JLO), 125 Sussex Drive, Ottawa, Ontario K1A 0G2
Tel: +1 613 944 3077, Fax: +1 613 992 6483, E-Mail: keith.lewis@international.gc.ca

Maclean, Allan

Director, Conservation & Protection, Fisheries & Oceans Maritimes Region, P.O. Box 1035, 176 Portland Street, Dartmouth, Nova Scotia 4T3B2Y
Tel: +1 902 426 2392, Fax: +1 902 426 8003, E-Mail: MacLeanA@mar.dfo-mpo.gc.ca

McMaster, Andrew

200 Kent St., KIA 0E6, Ottawa, Ontario,
Tel: +1 613 993 1897, Fax: +1 613 993 5995, E-Mail: mcmasterA@dfo-mpo.gc.ca

Neilson, John D.

Head, Large Pelagics Projects, Population Ecology Section, St. Andrews Biological Station, Fisheries and Oceans Canada
531 Brandy Cove Road, E5B 2L9, St. Andrews, New Brunswick
Tel: +1 506 529 5913, Fax: +1 506 529 5862, E-Mail: neilsonj@mar.dfo-mpo.gc.ca

Rashotte, Barry

Associate Director General Resources Management, Fisheries Management, Department of Fisheries & Oceans, 200 Kent Street, Ottawa, Ontario, K1A 0E6
Tel: +1 613 990 0087, Fax: +1 613 954 1407, E-Mail: rashottb@dfo-mpo.gc.ca

Ruseski, Gorazd

Director, International Fisheries Policy, Government of Canada, Department of Fisheries and Oceans, 200 Kent Street, Ottawa, Ontario K1A 0E6
Tel:+1 613 990 53 74 Fax:+ 1 613 990 95 74 E-Mail: ruseskig@dfo-mpo.gc.ca

Scattolon, Faith

Regional Director – General, Maritimes Region, Department of Fisheries & Oceans, 176 Portland Street, Dartmouth, Nova Scotia B2Y 4T3
Tel: +1 902 426 2481, Fax: +1 902 426 5034, E-Mail: scattolonf@mar.dfo-mpo.gc.ca

Tremblay, Denis

Senior Advisor, Resource Management, Department of Fisheries and Oceans, 104 Dalhousie Street, 3rd floor, Quebec City, Quebec G1K 7Y7
Tel: +1 418 648 5927, Fax: +1 418 648 4667, E-Mail: trembliden@dfo-mpo.gc.ca

Walsh, Ray

Resource Manager, Pelagics, Fisheries and Oceans Canada, Fisheries Management Branch, P.O. Box 5667, St. John's, NL A1C 5X1
Tel: +1 709 772 4472, Fax: +1 709 772 3682, E-Mail: walshrp@dfo-mpo.gc.ca

CHINE

Liu, Xiaobing*

Director, Ministry of Agriculture, Division of International Cooperation Bureau of Fisheries, N° 11 Nongzhanguan Nanli, 100026 Beijing
Tel: +86 10 6419 2974, Fax: +86 10 6419 2951, E-Mail: inter-coop@agri.gov.cn

Liu, Zhanqing

Manager, China National Fisheries Corp., 9F gan Jia Kou Mansion, N° 21 San Li He Road; Haidian District, 100026 Beijing
Tel: +86 10 6831 2288, Fax: +86 10 8837 2176, E-Mail: liuzhanqing@cnfc.com.cn

Liu, Zheng

Deputy Director, Ministry of Agriculture, Bureau of Fisheries, No.11 Nongzhanguan Nanli, 100026 Beijing
Tel: +8610 641 92928, Fax: +8610 641 9 2951, E-Mail: inter-coop@agri.gov.cn

Zhou, Jian

Conusellor, Ministry of Foreign Affairs, Legal Department, N° 2 Chao Yang Men Nan Dajie, 100701 Beijing

COMMUNAUTE EUROPEENNE

Debén, Cesar

Director of Control and Enforcement, European Commission, Directorate-General for Fisheries and Maritimes Affairs, Rue de la Loi, 200, B-1049 Bruxelles, Belgique
Tel: +322 299 3224, Fax: +322 296 5951, E-Mail: cesar.deben@ec.europa.eu

Spencer, Edward-John*

Head of Unit International and Regional Arrangements, European Commission DG Fisheries, J/99 3/56, Rue Joseph II, 99, B-1049 Bruxelles, Belgique
Tel: +322 295 6858, Fax: +322 295 5700, E-Mail: edward-john.spencer@ec.europa.eu

Wieland, Friedrich

Head of Unit, European Commission - Directorate-General for Fisheries and Maritime Affairs, J-99 06/11, Rue Joseph II, 99, B-1000 Bruxelles, Belgique
Tel: +322 296 3205, Fax: +322 295 1942, E-Mail: friedrich.wieland@ec.europa.eu

Duarte de Sousa, Eduarda

Principal Administrator, European Commission DG Fisheries, J-99 3/36, Rue Joseph II, 99, B-1049 Bruxelles, Belgique
Tel: +322 296 2902, Fax: +322 295 5700, E-Mail: eduarda.duarte-de-sousa@ec.europa.eu

Lainé, Valerie

Administrateur principal, Commission européenne DG Pêches, J-99 3/30, B-1049 Brussels, Belgique
Tel: +322 296 5341, Fax: +322 295 5700, E-Mail: valerie.laine@ec.europa.eu

Olivos Pascual, Cristina

European Commission, DG Fisheries and Maritime Affairs, Rue Joseph II, 99 6/31, B-1049 Brussels, Belgique
Tel: +322 296 5614, Fax: +322 296 2338, E-Mail: cristina.olivos@ec.europa.eu

Vergine, Jean Pierre

Administrateur principal, Commission européenne DG Pêche J-99 3/51, Rue Joseph II, 99, B-1000 Bruxelles, Belgique
Tel: +322 295 1039, Fax: +322 295 9752, E-Mail: jean-pierre.vergine@ec.europa.eu

Gray, Alan

Senior Administrative Assistant, European Commission - DG Fisheries J-99 2/63, Rue Joseph II, 99, B-1049 Bruxelles, Belgique
Tel: +32 2 299 0077, Fax: +322 295 5700, E-Mail: alan.gray@ec.europa.eu

De Buysser, Liesbeth

DG Fisheries and Maritime Affairs J-99 2/79, Unit B.2 - International and regional arrangements, Rue Joseph II, 99, B-1049 Bruxelles, Belgique
Tel: +322 295 7450, Fax: +322 295 5700, E-Mail: liesbeth.de-buysser@ec.europa.eu

García Ferrer, Miriam

European Commission, CHAR 9/144, DG Trade, 1049 Brussels, Belgique
Tel: +322 298 1002, Fax: +322 299 1046, E-Mail: miriam.garcia-ferrer@ec.europa.eu

Murphy, Clare

European Commission, CHAR 9/151, B-1049 Brussels, Belgique
Tel: +322 299 3945, Fax: +322 299 1046, E-Mail: clare.murphy@ec.europa.eu

Spezzani, Aronne

Administrateur principal, Commission européenne DG Pêche J-99 1/69, Av. Joseph II 99, B-1049 Bruxelles, Belgique
Tel: +322 295 9629, Fax: +322 296 3985, E-Mail: aronne.spezzani@ec.europa.eu

Snowdon, Peter

European Commission, Rue de la Loi, B-1049 Brussels, Belgique
Tel: +322 298 5277, Fax: +322 299 3040

Bielecki, Janusz

Council of the EU, 175 Rue de la Loi, B-1048 Brussels, Belgique
Tel: +322 281 6003, Fax: +322 281 6031, E-Mail: janusz.bielecki@consilium.europa.com

Allué I Puyuelo, Rosario

Jefe de Servicio de Recursos Marinos, Generalitat Catalunya, Department d'Agricultura, Ganadería y Pesca, Gran Vía de les Corts Catalanes, 612 -614, 08007 Barcelona, Espagne
Tel: +34 93 304 6700, Fax: +34 93 304 6705, E-Mail: rosario.allue@gencat.net

Álvarez Yáñez, Elvira

Jefa de Servicio, Delegación de Agricultura y Pesca en Almería, C/Maestro Serrano 9, 04004 Almería, Espagne
Tel: +34 950 276 655, Fax: +34 950 276 778, E-Mail: alsp@capjuntaandalucia.es

Ameal Pacheco, Generoso

Vicepresidente de OR.PA.GU, OR.PA.GU. (O.P.P.-49), c/ Manuel Álvarez, 16 bajo, 36780 La Guardia, Espagne
Tel: +34986 609 045, Fax: +34986 611 667, E-Mail: administracion@orpagu.com

Aubert, Marie Hélène

European Parliament, Parlement européen, Rue Wrstz, A58 8G21D, 1047 Bruxelles, Belgique
Tel: +322 284 7475, Fax: +322 284 9475, E-Mail: marie.helene.aubert@europarl.europa.eu

Balfegó Brull, Pere Vicent

Asociación de Atuneros del Mediterráneo (AATROM), c/Ramón y Cajal 20, 43860 L'Ametlla de Mar, Tarragona, Espagne
Tel: +34 977 51 0395, Fax: +34 977 510 052, E-Mail: adectortosa@adecassessors.com

Balfegó Laboria, Manuel Juan

Asociación de Atuneros del Mediterráneo (AATROM), c/Ramón y Cajal 20, 43860 L'Ametlla de Mar, Tarragona, Espagne
Tel: +34 977 51 0395, Fax: +34 977 51 0052, E-Mail: adectortosa@adecassessors.com

Barahona Nieto, Elisa

Subdirectora General Adjunta de Relaciones Pesqueras Internacionales, Secretaría General de Pesca Marítima, Dirección General de Recursos Pesqueros, C/ José Ortega y Gasset, 57, 28006 Madrid, Espagne
Tel: +34 91 347 6047, Fax: +34 91 347 6049, E-Mail: ebarahon@mapya.es

Basciano, Giovanni

AGCI Agrital, Via Angelo Bargoni, 78, 00153 Roma, Italie
Tel: +39 06 583281, Fax: +39 06 5832 8350, E-Mail: giovanni.basciano@agciagrital.coop

Batista, Emilia

Direcção Geral das Pescas e Aquicultura, Av. Brasilia, 1449-030 Lisbon, Portugal
Tel: +351 21 303 5850, Fax: +351 21 303 5922, E-Mail: ebatista@dgpa.min-agricultura.pt

Bel Accensi, Ferran

Gerente, Asociación de Atuneros del Mediterráneo (AATROM), c/Ramón y Cajal 20, 43860 L'Ametlla de Mar, Tarragona, Espagne
Tel: +34 977 510 395, Fax: +34977 510 052, E-Mail: adectortosa@adecassessors.com

Belmonte Ríos, Antonio

Biologo ANATUN, Urbanización la Fuensanta, 2, 30157 Murcia, Espagne
Tel: +34 968 845265, Fax: +34 968 844525, E-Mail: antonio.belmonte@taxon.es

Berenger, Nicolas

France, Tel: , Fax: , E-Mail:

Bilbao Barandica, Aurelio

Secretario de la Federación de Cofradías de Pescadores, Federación de Cofradías de Pescadores de Bizkaia, c/Bailen - 7 Bis bajo, 48003 Bilbao, Bizkaia, Espagne
Tel: +34 94 618 6173, Fax: +34 94 688 5788, E-Mail: ofradiber@euskalnet.net

Blasco Molina, Miguel Angel

Jefe de Servicio, Secretaría General de Pesca Marítima, Subdirección General de Relaciones Pesqueras Internacionales, c/José Ortega y Gasset, 57, 28006 Madrid, Espagne
Tel: +34 91 347 61 78, Fax: +34 91 347 6042, E-Mail: mblascom@mapya.es

Brincat, John

Permanent Representation of Malta to the EU, 65-67 Rue Belliard, B-1040 Brussels, Belgique
Tel: +324 7959 4766, Fax: +32 2 34 30106, E-Mail: john.brincat@gov.mt

Brull Tello, Enric

Armador, Asociación de armadores de la Pesca de Atún con artes de cerco, c/ Ramón y Cajal 20, 43860 L'Ametlla de Mar, Tarragona, Espagne
Tel: +34 977 510 395, Fax: , E-Mail: ferranbel@adecassessors.com

Charrier, Frédéric

Maison du Marin - 20 Rue du Bac, 85800 St. Gilles - Croix de Vie, France
Tel: +33 2 51 55 52 71, Fax: +33 02 51 54 53 33, E-Mail: fc-maison-du-marin@wanadoo.fr

Clarke, Maurice

Marine Institute, Riwille, Oranmore, Galway, Irlande
Tel: +353 91387 200, Fax: +353 91387 201, E-Mail: maurice.clarke@marine.ie

Conte, Fabio

Ministerio delle Politiche Agricole, Alimentari e Forestali, Direzione Generale della Pesca Marittima e Acquacoltura, Viale dell'Arte 16, 00144 Rome, Italie
Tel: +39 06 5908 4502, Fax: +39 06 5908 4818, E-Mail: f.conte@politicheagricole.it

Crespo Sevilla, Diego

Organización de Productores Pesqueros de Almadra, c/Luis de Morales 32 - Edificio Forum - Planta 3; mod 31, 41018 Sevilla, Espagne
Tel: +34 95 498 7938, Fax: +34 95 498 8692, E-Mail: opp51@atundealmadraba.com

Curcio Ruigómez, Fernando

Director General de Recursos Pesqueros, Secretaria General de Pesca Marítima, c/José Ortega y Gasset, 57, 28006 Madrid, Espagne
Tel: +34 91 347 6034//650916621, Fax: +34 91 347 6049, E-Mail: drpesmar@mapya.es

De Vries, Patricia

Counsellor, Fisheries Department, Ministry of Agriculture, Nature and Food Quality, Willem Witsenplein 6, P.O. Box 20401, 2500 Ek Den Haag, Pays-Bas
Tel:+31 70 378 5383 Fax:+31 70 378 6153 E-Mail: vriespm@minlv.nl

Dion, Michel

ORTHONGEL, 7, Rue de Sardiniers - B.P. 127, 29181, Concarneau Cedex, France
Tel: +33 2 98 97 19 57, Fax: +33 2 98 50 80 32, E-Mail: orthongel@wanadoo.fr

Earle, Michaël

4C29 European Parliament, Rue Wiertz, 1047 Bruxelles, Belgique
Tel: +322 284 2849, E-Mail: michael.earle@europarl.europa.eu

Estrada Brull, Enric

AATROM (Asociación de Atuneros del Mediterráneo), Ramón y Cajal, 20, 43860 L'Ametlla de Mar, Espagne
Tel: +34 97 751 0395, Fax: +34 97 751 0052, E-Mail: adectortosa@adecassessors.com

Ezenarro González-Echevarria, Josu

Cofradía de Pescadores de Getaria, Muelle s/n, 20808 Getaria, Espagne
Tel: +34 943 451 782, Fax: +34 943 455 833, E-Mail: fecopegui@euskalnet.net

Farrugia, Michael

Chief Executive, Ghaqda Kooperattiva Tas-Sajd, 150 XATT IS- Sajdieda, Marsaxlokk, Malte
Tel: +356 21 653826, Fax: +356 21 653826, E-Mail: kfisher@ewol.net

Fernandes, Luis Manuel R.

Direcção Regional das Pescas Governo Regional Dos Açores, Rua Consul Dabney - Edifício do Relógio, 9900-014 Horta, Faial, Açores, Portugal
Tel: +351 292 208800, Fax: +351 292 391127, E-Mail: luis.mr.fermandes@azores.gov.pt

Fernández Beltrán, José Manuel

Presidente, Organización de Productores Pesqueros de Lugo, Muelle s/n, 27890 San Cibrao, Lugo, Espagne
Tel: +34 982 57 28 23, Fax: +34 982 57 29 18, E-Mail: oplugo@teleline.es //oplugo@telefonica.net

Fraga Estévez, Carmen

Parlamento Europeo, Rue Wiertz A11G-318, B-1047, Belgique
Tel:+323 284 5239, Fax:+322 284 9239 , E-Mail:

García Elorriaga, Antonio

Director de Recursos Marinos, Dirección de Recursos Marinos, Consellería de Pesca y Asuntos Marinos, Rúa Do Valiño 63-65, 15703 Santiago de Compostela, A Coruña, Espagne
Tel: +34 91 402 5000, Fax: +34 91 309 3967, E-Mail: agarciae@mapya.es

Gauthiez, François

Sous-directeur des pêches maritimes, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture, 3, Place de Fontenoy, 75700 Paris - 07 SP, France
Tel: +33 1 4955 8221, Fax: +33 1 4955 8200, E-Mail: francois.gauthiez@agriculture.gouv.fr

Giachetta, Marco Maria

FEDERPESCA, Via Emilio De Cavalieri, 7, 00198 Rome, Italie
Tel: +39 06 852 081, Fax: +39 06 853 52992, E-Mail: marco.giachetta@federpesca.it

Gómez Aguilar, Almudena

Organización Nacional de Asociaciones Pesqueras - ONAPE, Fernández de la Hoz, 57, 28003 Madrid, Espagne
Tel: +34 913 991 310, Fax: +34 913 995 147, E-Mail: onape@onape.e.telefonica.net

Graupera Monar, Esteban

Confederación Española de Pesca Marítima de Recreo Responsable, Molinets 6, 07320 Mallorca, Islas Baleares, Espagne
Tel: +971 621507, Fax: +971 621 627, E-Mail: esteban@baldrítxa.com

Gruppetta, Anthony

Director General, Ministry for Rural Affairs and the Environment, Fisheries Conservation & Control Division, BBG 06, Marsaxlokk, Fort San Lucjan, Malte
Tel: +356 21 655 525, Fax: +356 21 659 380, E-Mail: anthony.s.gruppetta@gov.mt

Hadjistephanou, Nicos

Senior, Fisheries and Marine Research Officer, Department of Fisheries and Marine Research, 101 Vithleem Stre, 1416 Nicosia, Chypre
Tel: +357 22 807866, Fax: +357 22 77 5955, E-Mail: nhsteph@spidernet.com.cy//nhadjistephanou@dfmr.moa.gov.cy

Hernández Sáez, Pedro

CARBOPESCA, c/ Bailen 6, 04140 Carboneras, Almería, Espagne
Tel: +34 950 130050, Fax: +34 950 454539, E-Mail: pescador@larural.es//carbopesca@hotmail.com

Hoffman, Nick

Seafood Policy and Development - Department of Agriculture Fisheries and Food, Bldg.C, West Cork Technology Park, Clonakilty, Co. Cork, Irlande
Tel: +353 1 678 2526, E-Mail: nick.hoffman@dcmnr.gov.ie

Insunza Dahlander, Jacinto

Presidente-Gerente, Federación Nacional de Cofradías de Pescadores, c/Barquillo, 7 - 1º Dcha., 28004 Madrid, Espagne
Tel: +34 91 531 98 04, Fax: +34 91 531 63 20, E-Mail: fncp@fncp.e.telefonica.net

Kountourakis, Ioannis

Ministry of Rural Development & Food, Directorate General for Fisheries, Directorate for Aquaculture and Inland Waters, Syggrou 150, 17671 Kallithea, Athenas, Grèce
Tel: +30 210 928 7189, Fax: +30 210 9287140, E-Mail: syg021@minagric.gr

Larzabal, Serge

Président, Commission Thon Rouge, CNPMEM Syndicat Marins CGT, 12, Quai Pascal Elissalt, 64500 Ciboure Cedex, France
Tel: +33 6 80 21 19 95, Fax: +33 5 59 47 05 39, E-Mail: serge.larzabal@yahoo.fr

Ligeard, Christian

Directeur de la Pêches Maritime et Aquaculture, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, 3, Place de Fontenoy, 75007 Paris, France
Tel: +33 1 49 55 82 01, Fax: +33 1 49 55 82 00, E-Mail: christian.ligeard@agriculture.gouv.fr

Loinaz Eguiguren, Imanol

Albacora, S.A., Poligono Industrial Landabaso, s/n - Edificio Albacora, 48370 Bermeo, Bizkaia, Espagne
Tel: +34 94618 7000, Fax: +34 94 618 6147, E-Mail: oloinaz@albacora.es

Lubrano, Jean

Armement GERAL D. Jean II x III, 7 Quai de la République, 6600, Port-Vendres, France
Tel: +33 6 22 20 7901, Fax: +33 4 9191 9605, E-Mail: medisamak@wanadoo.fr

Mangalo, Caroline

Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins, 134, Avenue Malakoff, 75116 Paris, France
Tel: +33 1 7271 1800, Fax: +33 1 7271 1850, E-Mail: cmangalo@comite-peches.fr

Marin, Robert

SNC Armement Cisberlande III et IV, 795, Av. Des Hespérides, 34540 Balarue les Bains, France
Tel: +33 4 67 48 34 92

Martí Pujol, Jordi

Presidente, Asociación de Atuneros del Mediterráneo (AATROM), c/ Ramón y Cajal 20, 43860 L'Ametlla de Mar, Tarragona, Espagne
Tel: +34 977 510 395, Fax: +34 977 510 052, E-Mail: adectortosa@adecassessors.com

Martínez Canabate, David Ángel

ANATUN, Carretera La Palma Km 7, Cartagena, Murcia, Espagne
Tel: +34 968 554141, Fax: +34 968 554191, E-Mail: dmartinez@ricardofuente.com

Maza Fernández, Pedro

FAAPE - CARBOPESCA, Muelle Pesquero, 272, Algeciras, Cádiz, Espagne
Tel: +34 956 630132, Fax: +34 956 630713, E-Mail: asopesca@cajamar.es

Mendiburu, Gérard

Commission du Thon Tropical - CNPMEM Armement Aigle des Mers, B.P. 337, 64503 Ciboure Cedex, France
Tel: +33 5 59 26 05 52, Fax: +33 5 59 26 05 52, E-Mail: mendiburu.gerard@wanadoo.fr

Monteagudo, Juan Pedro

Asesor Científico, ANABAC/OPTUC, c/ Txibitxiaga, 24 - entreplanta, 48370, Bermeo, Vizcaya, Espagne
Tel: +34 94 688 2806, Fax: +34 94 688 5017, E-Mail: monteagudog@yahoo.es

Mirette, Guy

43 Rue Paul Isai, Agde, Le Gran d'Agde, 34300, France
Tel: +33 6 1017 0887, Fax: +33 4 6721 1415, E-Mail: crie.grau.agde@wanadoo.fr

Monteiro, Eurico

Direcção Geral das Pescas e Aquicultura, Av. Brasilia, 1449-030 Lisbon, Portugal
Tel: +351 21 303 5887, Fax: +351 21 303 5965, E-Mail: euricom@dga.min-agricultura.pt

Morón Ayala, Julio

OPAGAC, c/Ayala, 54 - 2ºA, 28001 Madrid, Espagne
Tel: +34 91 435 3137, Fax: +34 91 576 1222, E-Mail: opagac@arrakis.es

Murua, Hilario

AZTI - Tecnalía /Itsas Ikerketa Saila, Herrera Kaia Portualde z/g, 20110 Pasaia, Gipuzkoa, Espagne
Tel: +34 943 004800 - ext. 821, Fax: +34 943 004801, E-Mail: hmurua@pas.azti.es

Navarro Cid, Juan José

Armador, Asociación de Atuneros del Mediterráneo (AATROM), c/ Ramón y Cajal 20, 43860 L'Ametlla de Mar, Tarragona, Espagne
Tel: +34 977 510 395, Fax: +34 977 510 052, E-Mail: adectortosa@adecassessors.com

Olascoaga Susperregui, Andrés

Paseo Miraconcha, 9 Bajo, Donostia, Gipuzkoa, Espagne
Tel: +34 943 451 782, Fax: +34 943 455 306, E-Mail: andres@kofradia.org

Ortega Martínez, Concepción

Gerente, Asociación Empresarial Espaderos Guardeses (EGA), c/Manuel Álvarez 6 Bajo, 36780 A Guarda, Pontevedra, Espagne
Tel: +34 986 61 2515, Fax: +34 986 61 2516, E-Mail: gerencia@espaderosguardeses.com

Ortiz de Urbina, José María

Instituto Español de Oceanografía, C.O de Málaga, Apartado 285 - Puerto Pesquero s/n, 29640 Fuengirola, Málaga, Espagne
Tel: +34 952 476 955, Fax: +34 952 463 808, E-Mail: urbina@ma.ieo.es

Ortiz de Zárate Vidal, Victoria

Ministerio de Educación y Ciencia, Instituto Español de Oceanografía, Promontorio de San Martín s/n, 39012 Santander, Cantabria, Espagne
Tel: +34 942 29 10 60, Fax: +34 942 27 50 72, E-Mail: victoria.zarate@st.ieo.

O'Shea, Conor

Regional Sea Fishery Control Manager, Sea Fisheries Protection Authority, West Cork Technology Park, Clonakilty, Cork, Irlande
Tel: +353 87 821 1729, Fax: +353 23 59750, E-Mail: conor.o'shea@sfpa.ie

Ottolenghi, Francesca

Lega Pesca - Halieus, Via A.6, Guattani 9, 00161 Roma, Italie
Tel: +39 06 4416 4736, Fax: +39 06 4416 4723, E-Mail: ottolenghi@halieus.it

Pereira, Joao Gil

Universidade dos Açores, Departamento de Oceanografia e Pescas, 9900 Horta, Portugal
Tel: +351 292 200 431, Fax: +351 292 200 411, E-Mail: pereira@notes.horta.uac.pt

Piccinetti, Corrado

Director, Laboratorio di Biologia Marina e di Pesca dell'Università di Bologna in Fano, Viale Adriatico, 1/n, 61032 Fano, Marche, Italie
Tel: +39 0721 802689, Fax: +39 0721 801654, E-Mail: cpiccinetti@mobilia.it//corrado.piccinetti@unibo.it

Portelli, Susan

Fisheries Conservation and Control, Fort San Lucjan, Marsaxlokk, Malte
Tel: +356 222 93000, Fax: +356 21659380, E-Mail: susan.a.portelli@goo.mt

Punkstins, Einars

Administrateur, Commission de la Pêche (PECH), Parlement européen, Rue Wiertz, 1047 Brussels, Belgique
Tel: +322 283 1048, Fax: +322 284 4909, E-Mail: einars.punkstins@europarl.europa.eu

Rodríguez González, Francisco José

FRANIVAN, S.L., Fernández Albor, 12, 36780 A Guarda, Espagne
Tel: +34 986 611 034, Fax: +34 986 610 071, E-Mail: buenacinin@hotmail.com

Rodríguez Moreda, Mercedes

Director Gerente, Organización de Productores Pesqueros de Lugo (OOP Lugo), Muelle s/n, 27890 San Cibrao, Lugo, Espagne
Tel: +34 982 57 28 23, Fax: +34 982 57 29 18, E-Mail: oplugo@teleline.es

Rodríguez-Sahagún González, Juan Pablo

Gerente Adjunto, ANABAC, c/Txibitxiaga, 24, entreplanta apartado 49, 48370, Bermeo, Bizkaia, Espagne
Tel: +34 94 688 2806, Fax: +34 94 688 5017, E-Mail: anabac@anabac.org

Roubin, Jean-Christophe

Administrator in the Fisheries Control Desk, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture, 3, Place Fontenoy, 75700 Paris, France
Tel: +331 4955 8295, Fax: +1331 4955 8037, E-Mail: jean-christophe.roubin@agriculture.gouv.fr

Salou, Joseph

SATHOAN, 28, Promenade JB Marty - Cap Saint Louis 3-B, 34200 Sète, France
Tel: +33 4 6746 0415, Fax: +33 4 6746 0513, E-Mail: sathoan@wanadoo.fr

Sans i Pairutó, Martí

Director Gesca de Pesca i Afers Marítims, Direcció General de Pesca i Afers Marítims del DARP, Gran Via de les Corts Catalanes, 612-614, 1r, 08007 Barcelona, Espagne
Tel: +34 93 304 6728, Fax: +34 93 304 6755, E-Mail: asintes@gencat.net

Santos Padilla, Ana

Avda. Luis de Morales, 32 - Planta 3ª - Modulo 3, Sevilla, Espagne
Tel: 95498 7938, Fax: E-Mail: anasantos@atundealmadraba.com

Sequeiros Álvarez, Manuel Ramón

Director Gerente, OR.PA.GU (O.P.P.-49), c/ Manuel Álvarez, 16 bajo, 36780 La Guardia, Espagne
Tel: +34 986 609 045, Fax: +34 986 611 667, E-Mail: administracion@orpagu.com//manuelsequeiros@yahoo.es

Teixeira de Ornelas, José Alberto

Director Regional das Pescas, Direcção Regional das Pescas, Estrada da Pontinha, 9004-562 Funchal, Madeira, Portugal
Tel: +351 291 203220, Fax: +351 291 229691, E-Mail: drpescas.madeira@mail.telepac.pt

Tejedor Uranga, Jaime

Presidente, Organización de Productores de Pesca de Bajura de Guipúzcoa (OPEGUI), Miraconcha 9, bajo, 20007 San Sebastián, Guipúzcoa, Espagne
Tel: +34 943 45 17 82, Fax: +34 943 45 58 33, E-Mail: fecopegui@euskalnet.net

Ulloa Alonso, Edelmiro

ANAPA/ARPOAN Puerto Pesquero, Edificio Cooperativa de Armadores - Puerto Pesquero s/n, 36202 Vigo, Pontevedra, Espagne
Tel: +34 986 43 38 44, Fax: +34 986 43 92 18, E-Mail: edelmiro@arvi.org

Vela Quiroga, Rosario

Dirección General de Pesca y Acuicultura, Junta de Andalucía, c/ Tabladilla, 41071 Sevilla, Espagne
Tel: +3495 5032481, Fax: +3495 503 2507, E-Mail: rosario.vela.quiroga@juntadeandalucia.es

Wendling, Bertrand

SaThoAn - Cap St. Louis 3B, 28 Promenade JB Marty, 34200 Sète, France
Tel: +33 4 6746 0415, Fax: +33 4 6746 0913, E-Mail: bwen@wandoo.fr

Zabaleta Bilbao, José Ignacio

Federación de Cofradías de Pescadores de Bizkaia, c/Bailen - 7 Bis bajo, 48003, Bilbao, Bizkaia, Espagne
Tel: +34 94 618 6173, Fax: +34 94 688 5788, E-Mail: cofradiber@euskalnet.net

CORÉE**Rah, In Cheol***

Deputy Director-General, International Cooperation, Ministry of Maritime Affairs and Fisheries, 140-2 Gye-Dong, Jongno-Gu, 110-793 Seoul

Tel: +82 2 3674 6990, Fax: +82 2 3674 6996, E-Mail: incheol_rah@yahoo.com

Lee, Chun Sik

General Manager, Grand Fishery, Co. LTD, 10fl, Dong Bang Bldg, 25-4, 4-KA, Chung Ang-Dong, Chung-Gu, 600-717 Busan, Jongroku

Tel: +82 51 465 1923, Fax: +82 51 465 1925, E-Mail: grship@unitel.co.kr

Lee, Kwang Se

Managing Director, Fisheries Division, Silla Co., Ltd., Seoul

Tel: +82 2 3434 9777, Fax: +82 2 417 9360, E-Mail: kslee@sla.co.kr//tunalee@sla.co.kr

Lee, Kyung Soo

Manager, Sajo Industries, Co. Ltd, 157 Chung Jeong-Ro, 2Ga, Seodaemun-Gu, 120-707 Seoul

Tel: +82 19 5963656, Fax: +82 2 365 6079, E-Mail: kslee@sajo.co.kr

Seok, Kyu-Jin

Counsellor, International Fisheries Affairs, International Cooperation, Ministry of Maritime Affairs and Fisheries, 140-2 Gye-Dong, Jongno-Gu, 110-793 Seoul

Tel: +82 2 3674 6995, Fax: +82 2 3674 6996 E-Mail: icdmomaf@chol.com; pisces@momaf.go.kr

COTE D'IVOIRE**Djobo, Anvra Jeanson***

Directeur des Productions Halieutiques, Ministère Production Animale et Ressources Halieutiques, 01 B.P. 5521, Abidjan 01

Tel: +225 21 35 61 69//21 350 409, Fax: +225 21 350 409, E-Mail: jeanson_7@hotmail.com

CROATIE**Franicevic, Vlasta***

Head of Unit of Marine Aquaculture, Ministry of Agriculture Forestry and Water Management, Directorate of Fisheries, Ivana Mazuranica 30, 23000 Zadar

Tel: +385 23 309 820, Fax: +385 23 309 830, E-Mail: mps-uprava-ribarstva@zd.htnet.hr

Ivos, Mirko

Kalituna, Put Vele Luke BB, 23272 Kali

Tel: +385 23 282 800, Fax: +385 23 282 810, E-Mail: kali-tuna@kali-tuna.hr

Kucic, Ljubomir

Hrvatska Gospodarska Komora, Rooseveltou Trg br.2, 10000 Zagreb, Brac

Tel: +385 14 826 066, Fax: +385 14 561 545, E-Mail: sardina@st.htnet.hr

Mirkovic, Miro

Marituna dd - Gazenica bb, 23000 Zadar

Tel: +385 23 341 815, Fax: +385 23 341 885, E-Mail: miro.mirkovic@marituna.htnet.hr

Skakelja, Neda

Ministry of Agriculture, Forestry and Water Management, Directorate of Fisheries, Ulica Grada Vukovara, 78 Vukovaca 78, 10000 Zagreb

Tel: +385 1 4561 555; 4561 783, Fax: +385 1 4561545, E-Mail: nedica@email.htnet.hr; nedica@mps.hr

Vidov, Dino

Fish Farming, Put Vele Luke B.B., 23272 Kali

Tel: +385 23 282 800, Fax: +385 23 282 810, E-Mail: kali-tuna@kali-tuna.hr

ETATS-UNIS**Hogarth, William T.***

Assistant Administrator for Fisheries, National Marine Fisheries Service, 1315 East-West Highway, Silver Spring, Maryland 20910-3282

Tel: +1 301 713 2239, Fax: +1 301 713 1940, E-Mail: bill.hogarth@noaa.gov

Allen, Monica

National Oceanic and Atmospheric Administration, 1315 East West Highway, Room 14502, Silver Spring, Maryland, 20910

Tel: +1 301 713 2370, Fax: +301 713 1452, E-Mail: monica.allen@noaa.gov

Barrows, Christopher

Chief of Fisheries Law Enforcement, US Coast Guard, Commandant (CG-5314), United States Coast Guard Headquarters, 2100 Second Street S.W., Washington D.C., 22152
Tel: +1 202 372 2187, Fax: +1 202 372 2193, E-Mail: chris.m.barrows@uscg.mil

Blankenbeker, Kimberly

Foreign Affairs Specialist, Office of International Affairs, National Marine Fisheries Service, 1315 East West Hwy, Silver Spring, Maryland 20910-3282,
Tel: +1 301 713 2276, Fax: +1 301 713 2313, E-Mail: kimberly.blankenbeker@noaa.gov

Brewer, W. Chester

Attorney at Law - Suite 1400, 250 Australian Avenue South, West Palm Beach, Florida 33401-5086
Tel: +1 561 655 4777, Fax: +561 835 8691, E-Mail: wcblaw@aol.com

Campbell, Derek

NOAA/Office of General Counsel for International Law, 14 Street & Constitution Avenue, N.W., HCHB Room 7837, Washington, D.C., 20230
Tel: +1 202 482 0031, Fax: +1 202 371 0926, E-Mail: derek.campbell@noaa.gov

Delaney, Glenn

601 Pennsylvania Avenue NW Suite 900 S, Washington, D.C., 20004
Tel: +1 202 434 8220, Fax: +1 202 639 8817, E-Mail: grdelaney@aol.com

Denit, Kelly

Office of International Affairs, National Marine Fisheries Service, 1315 East West Hwy, Silver Spring, Maryland, 20910
Tel: +1 301 713 2276, Fax: +1 301 713 2313, E-Mail: kelly.denit@noaa.gov

Donofrio, James

Recreational Fishing Alliance, 176B South New York Rd., Galloway, New Jersey 08205
Tel: +1 609 404 1060, Fax: +1 609 404 1968, E-Mail: jimdrfa@aol.com

Dunn, Russell

Southeast Regional Office, National Marine Fisheries Service, 263 13th Avenue South, St. Petersburg, Florida 34202
Tel: +1 727 551 5741, Fax: +1 727 824 5398, E-Mail: russell.dunn@noaa.gov

Etrie, Elizabeth

U. S. Department of State, Office of Marine Conservation, 2201 C. Street N.W., Washington, D.C., 20520
Tel: +1 202 647 3464, Fax: +1 202 763 7350, E-Mail: etrieEM@state.gov

Fordham, Sonja V

Policy Director, The Ocean Conservancy, The Shark Alliance and Shark Conservation Program Director, c/o Oceana, Rue Montoyer, 39, 1000 Brussels
Tel: +322 513 2242, Fax: +1 202 872 0619, E-Mail: sonja@oceanconservancy.org

Graves, John E.

Professor of Marine Science, Virginia Institute of Marine Science - College of William and Mary, P.O.Box 1346, Gloucester Point, Virginia, 23062
Tel: +1 804 684 7352, Fax: +1 804 684 7157, E-Mail: graves@vims.edu

Hayes, Robert

US Commissioner for Recreational Interests Ball Janik LLP, 225 Reinekers Lane, suite 420, Alexandria, Virginia 22314
Tel: +1 703 519 1895, Fax: +1 703 519 1872, E-Mail: rhayes@joincca.org

Kassakian, Jen

U.S. House Committee on Natural Resources, 416 3rd St. SW, Room 187, Washington, DC, 20515
Tel: +1202 226 0200, Fax: +1202 225 1542, E-Mail: jen.kassakian@mail.house.gov

Kramer, Robert

President, International Game Fish Association, 300 Gulf Stream Way, Dania Beach, Florida, 33004
Tel: +1 954 927 2628, Fax: +1 954 924 4299, E-Mail: rkramer@igfa.org

Lent, Rebecca

Director Office of International Affairs, NOAA, National Marine Fisheries Service, 1315 East-West Highway, Silver Spring, Maryland, 20910-3232
Tel: +1 301 713 9090, Fax: +1 301 713 9106, E-Mail: rebecca.lent@noaa.gov

McGowan, Michael

Bumble Bee Seafoods, 9615 Granite Ridge Rd, San Diego, California, 92123
Tel: +1 858 715 4054, Fax: +1 858 715 4354, E-Mail: mcgowan@bumblebee.com

McLaughlin, Sarah

Northeast Regional Office, National Marine Fisheries Service, One Blackburn Drive, Gloucester, MA, 01930
Tel: +978 2819279, Fax: +978 281 9340, E-Mail: sarah.mclaughlin@noaa.gov

Miller, Shana

Tag-A-Giant Foundation, P.O. Box 432, Babylon, NY 11702
Tel: +1 631 539 0624, Fax: +1 631 539 0624, E-Mail: smiller@tagagiant.org

Park, Caroline

NOAA Office of the General Counsel for Fisheries, Room 15123, 1315 East-West Highway, Silver Spring, Maryland 20910-3282
Tel: +1 301 713 9675, Fax: +1 301 713 0658, E-Mail: caroline.park@noaa.gov

Paterni, Mark

Office for Law Enforcement, National Marine Fisheries Service, 8484 Georgia Ave. Suite 415, Silver Spring, Maryland 20910
Tel: +1 301 427 2300, Fax: +1 301 427 2313, E-Mail: mark.paterni@noaa.gov

Pineiro, Eugenio

Chairman, Caribbean Fishery Management Council, 268 Muñoz Rivera Ave. Suite 1108, San Juan, Puerto Rico 00918-1920
Tel: +1 787 766 5926, Fax: +1 787 766 6239, E-Mail: iris-oliveras-cfmc@yahoo.com

Porch, Clarence E.

Research Fisheries Biologist, Southeast Fisheries Science Center, National Marine Fisheries Service, 75 Virginia Beach Drive, Miami, Florida, 33149
Tel: +1 305 361 4232, Fax: +1 305 361 4219, E-Mail: clay.porch@noaa.gov

Rogers, Christopher

Chief, Trade and Marine Stewardship Division, Office of International Affairs, National Marine Fisheries Service/NOAA, 1315 East-West Highway- Rm 12657, Silver Spring, Maryland 20910-3282
Tel: +1 301 713 9090, Fax: +1 301 713 9106, E-Mail: christopher.rogers@noaa.gov

Ruais, Richard P.

Executive Director, East Coast Tuna Association & Blue Water Fishermens Association, 28 Zion Hill Road, Salem, New Hampshire 03079
Tel: +1 603 898 8862, Fax: +1 603 894 5898, E-Mail: rruais@aol.com

Schulze-Haugen, Margo

Chief, Highly Migratory Fisheries Division, Officer of Sustainable Fisheries, National Marine Fisheries Service, 1315 East-West Highway, Rm 13458, Silver Spring, MD 20910
Tel: +1 301 713 2347, Fax: +1 301 713 1917, E-Mail: margo.schulze-haugen@noaa.gov

Sissenwine, Michael P.

Box 2228, Teaticket, Massachusetts 02536
Tel: +1 508 566 3144, Fax: E-Mail: m_sissenwine@surfglobal.net

Thomas, Randi Parks

National Fisheries Institute, 7918 Jones Branch Dr. #700, McLean, VA 22102
Tel: +1 703 752 8895, Fax: E-Mail: Rthomas@nfi.org

Thompson, Gloria

Office of the Assistant Administrator, National Marine Fisheries Service, 1315 East-West Highway - Room 14627, Silver Spring, MD 20910
Tel: +1 301 713 2239, Fax: +1 301 713 1940, E-Mail: gloria.thompson@noaa.gov

Toschik, Pamela

U.S. Department of Commerce, National Oceanic & Atmospheric Administration, Office of International Affairs, 14th Street & Constitution Avenue NW, Room 6224, Washington, D.C., 20230
Tel: +1 202 482 4347, Fax: +1 202 482 4307, E-Mail: pamela.toschik@noaa.gov

Warner-Kramer, Deirdre

Senior Foreign Affairs Officer, Office of Marine Conservation, U.S. Department of State, OES/OMC, Rm 2758, Washington, D.C., 20520-7818
Tel: +1 202 647 2883, Fax: +1 202 736 7350, E-Mail: warner-kramerdm@state.gov

Wulff, Ryan

Office of International Affairs, National Marine Fisheries Service, 1315 East West Highway, Silver Spring, MD, 20910
Tel: +1 301 713 9090, Fax: +1 301 713 2313, E-Mail: ryan.wulff@noaa.gov

EGYPT

Ibrahim, Ezzat A.*

General Authority for fish Resources Development (GAFRD), 4, Tayran Street, Nasr City, Cairo
Tel: +202 2401 9555, Fax: +202 2401 9555, E-Mail: ruraiyan@rusys.eg.net

Sabry, Essam

General Authority for fish Resources Development (GAFRD), 4, Tayran Street, Nasr City, Cairo
Tel: +202 2 2620117, Fax: +202 2 2260130, E-Mail: gafrd_eg@hotmail.com

Salem, Ahmed

General Authority for fish Resources Development (GAFRD), 4, Tayran Street, Nasr City, Cairo
Tel: +202 2 2620117, Fax: +202 2 2260130, E-Mail: gafrd_eg@hotmail.com// ahmedsalem.gafrd@gmail.com

Sherief, Sonia

General Authority for fish Resources Development (GAFRD), 4, Tayran Street, Nasr City, Cairo
Tel: +202 2 2620117, Fax: +202 2 2260130, E-Mail: gafrd_eg@hotmail.com

FRANCE (ST. PIERRE & MIQUELON)

Leguerrier Sauboua Suraud, Delphine*

Chargée de Mission Affaires internationales, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture, 3, Place de Fontenoy, 75007 Paris, France
Tel: +33 1 4955 8236, Fax: +33 1 4955 8200, E-Mail: delphine.leguerrier@agriculture.gouv.fr

Massa, Charles-André

Chef du Service des Affaires Maritimes
E-Mail: charles.massa@equipement.gouv.fr

Théault, Charles

PDG des Nouvelles Pêcheries, Comité des Ressources Halieutiques, BV Constant Colmay, BP 4380, 97500 Saint-Pierre
Tel: +508 411 520, Fax: +508 419 760, E-Mail: nouvpech.ctheault@jcheznoo.net

GHANA

Quatey, Samuel Nii K.*

Deputy Director of Fisheries, Marine Fisheries Research Division, Ministry of Fisheries, P.O. Box BT-62, Tema
Tel: +233 20 8163412, Fax: +233 21 776005, E-Mail: samquatey@yahoo.com

Coussey, Pierre

Economic Advisor, Ministry of Fisheries, P.O. Box M37, Tema
Tel: +233 244 425390, Fax: +233 21 776005, E-Mail: pierecou@yahoo.com

Farmer, John Augustus

President, Ghana Tuna Association, c/o Agmespark Fisheries, P.O.Box CO-1828, Tema
Tel: +233 22 212580/1, Fax: +233 22 212579, E-Mail: jfarmer@yahoo.co.uk

Kim, Jung Hoon

Ghana Tuna Association, Panofi Company LTD, P.O. Box TT581, Tema
Tel: +233 22 216503, Fax: +233 22 206101, E-Mail: panofi@nate.com

Lee, Tae Yeol

Ghana Tuna Association, P.O.Box CO-1828, Tema
Tel: +233 22 202880, Fax: +233 22 206435, E-Mail: yeollee_wm@yahoo.com

Okyere, Nicholas

Managing Director, Ghana Tuna Association, Panofi Company LTD, P.O. Box TT-581, Tema
Tel: +233 22 210061, Fax: +233 22 206101, E-Mail: nkoyere@yahoo.co.uk

GUINÉE**Youla, Mohamed**Ministre de la Pêche et de l'Aquaculture, Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture, B.P. 307, Conakry
Tel: +224 41 36 60, Fax: +224 41 35 23, E-Mail: talibykouyate@yahoo.fr**Sylla, Ibrahima Sory ***Directeur National de la Pêche Maritime, Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture, Av. De la République - Commune de Kaloum - B.P. 307, Conakry
Tel: +224 415228; 224 60260734; 224 64 38 39 24, Fax: +224 451926, E-Mail: isorel2005@yahoo.fr; youssouf@hotmai.com**GUINÉE EQUATORIALE****Rodríguez Siosa, Vicente***Ministro de Pesca y Medio Ambiente, Ministerio de Pesca y Medio Ambiente, c/ La Ronda 51-5, Malabo
Tel: +240 27 33 02, Fax: +240 092953, E-Mail: vicentesiosa@yahoo.es; damabansuga@yahoo.es**Bikoro Eko Ada, José**Técnico de Pesca del Departamento, Ministerio de Pesca y Medio Ambiente, Dirección General de Pesca, Avenida de Hassan, II s/n, Malabo
Tel: +240 274391, Fax: +240 092953, E-Mail: bikoro.eko@hotmail.com**ISLANDE****Karlsdóttir, Hrefna***Adviser, Ministry of Fisheries, Add. Skúlagata, 4, IS-150, Reykjavík
Tel: +354 545 8300, Fax: +354 562 1853, E-Mail: hrefna.karlsdottir@sjr.stjr.is**JAPON****Miyahara, Masanori***Director, Fisheries Coordination Division, Resources Management Department Fisheries Agency of Japan, 1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-Ku, Tokyo, 100-8907
Tel: +81 3 3501 3847, Fax: +81 3 3501 1019**Hashizume, Kazuaki**Ministry of Economy, Trade and Industry, 1-3-1 Kasumigaseki, Chiyoda-Ku, Tokyo 100-8901
Tel: +81 3 3501 0532, Fax: +81 3 3501 6006**Hyo, Kiyomi**Ministry of Foreign Affairs, 2-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-Ku Tokyo
Tel: +81 35501 8000, Fax: +81 35501 8332, E-Mail: kigomi.hyo@mofa.go.jp**Kawamura, Yoshiro**Japan Tuna Fisheries co-operative Association, 2-31-1 Eishin Bld. Eitai Koto-Ku, Tokyo 135-0034
Tel: +81 3 5646 2382, Fax: +81 3 5646 2652, E-Mail:**Masuko, Hisao**Director, International Division, Japan Tuna Fisheries Co-operative Association, 31-1 Eishin Bld. Eitai 2-Chome, Koutou-Ku, Tokyo 135-0034
Tel: +81 3 5646 2382, Fax: +81 3 5646 2652, E-Mail: gyojyo@japantuna.or.jp**Miyabe, Naozumi**Director, Temperate Tuna Resources Division, National Research Institute of Far Seas Fisheries, Fisheries Research Agency of Japan, 7-1, 5 chome, Orido, Shizuoka-Shi, Shimizu-ku, 424-8633
Tel: +81 543 366 032, Fax: +81 543 359 642, E-Mail: miyabe@fra.affrc.go.jp**Nakamura, Masaaki**Adviser, Japan Tuna Fisheries Co-operative Association, 2-31-1 Eishin Bld. Eitai Koto-Ku, Tokyo, 135-0034
Tel: +81 3 5646 2382, Fax: +81 3 5646 2652, E-Mail: gyojyo@japantuna.or.jp**Ohashi, Reiko**Assistant Chief, International Division, Japan Tuna Fisheries Co-operative Association, 2-31-1 Eishin Bld. Eitai Koto-Ku, Tokyo 135-0034
Tel: +81 3 5646 2382, Fax: +81 3 5646 2652, E-Mail: gyojyo@japantuna.or.jp**Okado, Nagamasa**Vessel Owner, Federation of Japan Tuna Fisheries Co-operative Associations, 2-31-1 Eitai, Koto-ku, Tokyo
Tel: +81 3 5646 2382, Fax: +81 3 5646 2652, E-Mail: gyojyo@japantuna.or.jp

Ota, Shingo

Deputy Director, Far Seas Fisheries Division, Fisheries Agency of Japan, 1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-Ku, Tokyo 100
Tel: +81 3 3502 8478, Fax: +81 3 3591 5824, E-Mail:

Shikada, Yoshitsugu

Assistant Director, International Affairs Division, Resources Management Department, Fisheries Agency of Japan, 1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-Ku, Tokyo, 100-8907
Tel: +81 3 3591 1086, Fax: +81 3 3502 0571, E-Mail: yoshitsugu_shikada@nm.maff.go.jp

Suzuki, Kazuhiko

International Affairs Division, Fisheries Agency of Japan, Resources Management Department, 1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku, Tokyo 100-8907
Tel: +81 3 3591 1086, Fax: +81 3 3502 0571, E-Mail: kazuhiko_suzuki@nm.maff.go.jp

Takagi, Yoshihiro

Special Advisor International Relations, Overseas Fishery Cooperation Foundation, 9-13 Akasaka-1, Minato-Ku Tokyo, 107-0052
Tel: +81 3 3585 5087, Fax: +81 3 3582 4539, E-Mail: takagi@ofcf.or.jp

Takamura, Nobuko

Interpreter, Japan Tuna Fisheries Co-Operative Association, 2-31-1 Eishin Bld. Eitai Koto-Ku, Tokyo 135-0034
Tel: +81 3 5646 2382, Fax: +81 3 5646 2652, E-Mail: gyojyo@japantuna.or.jp

Tanaka, Kengo

Assistant Director, Far Seas Fisheries Division, Fisheries Agency, Government of Japan, 1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-Ku, Tokyo, 100-8907
Tel: +81 3 3502 8204, Fax: +81 3 35 95 7332, E-Mail: kengo_tanaka@nm.maff.go.jp

LIBYE

Zaroug, Hussin A.*

Chairman, General Authority of Marine Wealth, P.O. Box 80876, Tripoli
Tel: +218 21 334 0932, Fax: +218 21 333 0666, E-Mail: merai.h.a@gam-ly.org

Abukhder, Ahmed G.

Head, Department of Tech. Cooperation, General Authority of Marine Wealth, P.O. Box 80876 Tajura, Tripoli
Tel: +218 21 3340932, Fax: +218 21 3330666, E-Mail: abuk53@yahoo.com;abuk53@gam-ly.org

Drawil, Atig A.A.

Scientific Advisor, General Authority of Marine Wealth, P.O. Box 30830, Tajura
Tel: +218 21334 0932 Fax: +218 21 3330 666 E-Mail: atigdrawil@yahoo.co.uk

Fahema, Marwan T.

Permanent Committee of Fisheries in Libya, General Authority of Marine Wealth, P.O. Box 83400, Street Ezawya, Tripoli
Tel: +218 9137 41702, Fax: E-Mail: marwan.fahema@yahoo.com

Mohamed Ibrahim, Ali

Permanent Committee of Fisheries in Libya, General Authority of Marine Wealth, P.O. Box 83400, Street Ezawya, Tripoli
Tel: +218 21 3340 932, Fax: +218 21 333 7283, E-Mail: comafish200@yahoo.com

Omar-Tawil, Mohamed Y.

Marine Biology Research Center, P.O. Box 30830 Tajura, Tripoli
Tel: +218 891 322 4581, Fax: +218 21 369 0002, E-Mail: omartawil@yahoo.com

Zgozi, Salem W.

Fisheries Stock Assessment Division, Marine Biology Research Center, P.O. Box 30830, Tajura-Tripoli
Tel: +218 21 3690001, Fax: +218 21 3690 002, E-mail:

MAROC

Fahfouhi, Abdessalam*

Chef de Division de la Protection des Ressources Halieutiques, Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et de la Pêche, Quartier Administratif, Place Abdellah Chefchaoui, B.P. 476 Agdal, Rabat
Tel: +212 37 68 81 21, Fax: +212 37 68 8089, E-Mail: fahfouhi@mpm.gov.ma

Bennouna, Kamal

Président, Association Nationale des Armateurs à la Palangre Réfrigéré (ANAPR), Agadir
Tel: +212 61159580, Fax: +212 28843025, E-Mail: lamakes@yahoo.es

El Ktiri, Taoufik

Chef de service à la Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture, Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et de la Pêche, Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture, Nouveau Quartier Administratif, Haut Agdal, Rabat
Tel: +212 37 68 81 15, Fax: +212 37 68 8089, E-Mail: elktiri@mpm.gov.ma

Fernández Arias, Felipe

Oualit Holding, Rue El Jarraoui - 3 1er Etzge - Appt. 26, 90000 Tanger
Tel: +212 3993 3601, Fax: +212 39 93 8755, E-Mail: felipe@menara.ma

Harim, Mokhtar

Hotel Shara Regency N. 2, Dakhla
Tel: +212 6113426, Fax: +212 28931341, E-Mail: milles@arrakis.es

Idrissi, M'Hamed

Chef, Centre Régional de l'INRH à Tanger, B.P. 5268, 90000 Drabeb, Tanger
Tel: +212 39 325 134, Fax: +212 39 325 139, E-Mail: mha_idrissi2002@yahoo.com//m.idrissi.inrh@gmail.com

Mezouari Glaoui, Omar

Oualit Holding, 3, Rue El Jerraoui, 1er Etzge appt. 26, 90000 Tanger
Tel: +212 3993 3601, Fax: +212 3993 8755, E-Mail: omezouari@yahoo.fr

MEXIQUE**Aguilar Sánchez, Mario***

Representante en la Embajada de Estados Unidos de la Comisión Nacional de Acuicultura y Pesca, 1666 K St., Washington, D.C., 20006
Tel: +1 202 2938 138, Fax: +1 202 887 6970, E-Mail: mariogaguilars@aol.com;maguilars@conapesca.sagarpa.gob.mx

Jurado Molina, Jesús

Director General de Investigación Pesquera en el Atlántico, Instituto Nacional de la Pesca-SAGARPA, Av. Ejército Mexicano N° 106 Col. Exhacienda Ylang Ylang, 94298, Boca del Río, Veracruz
Tel: +5222 9130 4520/+5222 9130 4518, Fax: +5222 9130 4519, E-Mail: jesus.inp@gmail.com;jjurado@u.washington.edu

NAMIBIE**Maurihungirire, Moses***

Ministry of Fisheries and Marine Resources, P/BAG 13355, Windhoek
Tel: +264 6120 53071, Fax: +2646122 0558, E-Mail: mmaurihungirire@mfmr.gov.na

Beste, Desmond R.

Ministry of Fisheries and Marine Resources, , Private Bag 394, 9000 Luderitz
Tel: +264 63 20 2912, Fax: +264 6320 3337, E-Mail: dbeste@mfmr.gov.na

NORVEGE**Holst, Sigrun M.***

Deputy Director General, Ministry of Fisheries and Coastal Affairs, P.O. Box 8118 Dep, N-0032, Oslo
Tel: +47 22 24 65 76;+47 918 98733, Fax: +47 22 24 26 67, E-Mail: sigrun.holst@fkd.dep.no

Eikemo, Aksel

Director Department of Resource Management, Directorate of Fisheries, Strandgaten, 229, 5817 Bergen
Tel: +47 91143577, Fax: E-Mail: aksel.eikemo@fiskeridir.no

Nottestad, Leif

Senior Scientist, Institute of Marine Research, P.O. Box 1870 Nordnesgaten, 33, 5817 Bergen
Tel: +47 55 23 68 09, Fax: +47 55 23 86 87, E-Mail: leif.nottestad@imr.no

PANAMA**Franco, Arnulfo Luís***

Asesor, Autoridad Marítima de Panamá, Dirección General de Recursos Marinos y Costeros, Clayton 404-A, Ancón
Tel: +507 317 0547, Fax: +507 317 3627, E-Mail: afranco@cwpanama.net

Silva Torres, David Iván

Dirección General de Ordenación y Manejo Integral, Autoridad de los Recursos Acuáticos de Panama
Tel: +507 507 0866, E-Mail: dgordenacion@yahoo.com//davidsilvat@yahoo.com

PHILIPPINES**Adora, Gil A.***

Assistant Director, Bureau of Fisheries and Aquatic Resources (BFAR), 3rd floor, Philippine Coconut Administration Bldg, PCA Building, Elliptical Road, Quezon City
Tel: +632 426 6589 Fax: +632 426 6589, E-Mail: gi_adora@yahoo.com

Sy, Richard

OPRT Philippines Inc., Suite 701, Dazma Corporate Center 321, 1004 Manila, Damarinas St., Binondo
Tel: +632 244 5565, Fax: +632 244 5566, E-Mail: syr理查德@pldtDSL.net

ROYAUME-UNI (TERRITOIRES D'OUTRE-MER)

Cattermole, Ben*

DEFRA Fisheries Dir, Floor 6 - Area A, Whitehall Place West, London SW1A 2HH
Tel: +44 207 270 8257, Fax: +44 207 270 8309, E-Mail: ben.cattermole@defra.gsi.gov.uk

RUSSIE (FEDERATION DE)

Kukhorenko, Konstantin G.*

Director, AtlantNIRO, Atlantic Research Institute of Marine Fisheries and Oceanography, 5, Dmitry Donskoy Str., 236022 Kaliningrad
Tel: +7 4012 21 56 45, Fax: +7 4012 21 99 97, E-Mail: oms@atlant.baltnet.ru;atlant@baltnet.ru

Kornelyuk, Petr

Rustuna, Ltd, 2. Pr. Kalinina, 236039 Kaliningrad
Tel: +7 4012 576593, Fax: +7 4012 576583, E-Mail: rustuna@star.koenig.ru

Viktorovich Grushko, Alexey

Leading Expert of the Board of Aquatic Bioresources and Fisheries Management, Federal Agency for Fisheries of the Russian Federation, 12, Rozhdestvenskij Blvd., 107996, Moscow
Tel: +07 495 624 3372, Fax: +07 495 625 0446, E-Mail: grushkoav@fishcom.ru

SAINT-VINCENT ET LES GRENADINES

Ryan, Raymond*

Chief Fisheries Officer, Fisheries Division Ministry of Agriculture and Fisheries, Richmond Hill, Kingstown, St. Vincent and The Grenadines, West Indies
Tel: +1 784 456 2738, Fax: +1 784 457 2112, E-Mail: fishdiv@caribsurf.com

SAO TOMÉ E PRÍNCIPE

Dias, Cristina Maria*

Ministra de Economia, C.P.59, Sao Tomé
Tel: +239 224762, Fax: +239 221978, E-Mail: agricultura@cstome.net

D'Almeida, Aida

Directora General das Pescas, Direcção Geral das Pescas, C.P. 59, Sao Tomé
Tel: + 239 222 828 // +239 90 33 96, Fax: +239 221978, E-Mail: aidadalmeida@yahoo.com.br

SENEGAL

Mboup, Colonel Dame*

Directeur de la Protection et de la Surveillance des Pêches, Ministère de l'Economie Maritime, 1 Rue Joris, B.P. 289, Dakar
Tel: +221 823 0137 Fax: +221 821 4758, E-Mail: dopm@orange.sn

Diouf, Abdou

Président, Fédération Sénégalaise de Pêche Sportive (FSPS), Bd de la Libération - B.P. 22568, Dakar
Tel: +221 822 3858, Fax: +221 821 4376, E-Mail: fsps@sentoo.sn

Diouf, Fatou

Conseiller Juridique, Ministère de l'Economie Maritime, Building Administratif 4e étage, B.P. 4050, Dakar
Tel: +221 33 8223263, Fax: +22133 823 8720, E-Mail: fatoukana@yahoo.fr

Fernandez Souto, Anibal Sérafin

Président GAIPES - Directeur de la Société SENEVISA, B.P. 1557 - Nouveau Quai de Pêche, Mole 10, 1557
Tel: +221 889 6868, Fax: +221 33 823 6811, E-Mail: senevisa@vieirasa.sn

Goyenechea, José Antonio

Gaipes, BP 567, Dakar
Tel: +221 33 889 0480, Fax: +22133 889 0481, E-Mail: jagtunasen@arc.sn

Thiam, Moustapha

Adjoint Directeur des Pêches Maritimes, Ministère de l'Economie Maritime, 1, Rue Joris, B.P. 289, Dakar
Tel: +221 823 0137, Fax: +221 821 4758, E-Mail: dopm@sentoo.sn// dopm@orange.sn

SYRIE**Krouma, Issam***

The Director General of Fisheries, Ministry of Agriculture and Agrarian Reform, Fisheries Resources Department, Al-Jabri Street, P.O. Box 60721, Damascus
Tel: +963 11 54 499 388/963 944 487 288, Fax: +963 11 54 499 389, E-Mail: issamkrouma@mail.sy;i.krouma@scs-net.org

TRINIDAD & TOBAGO**Martin, Louanna***

Fisheries Officer, Ministry of Agriculture, Land & Marine Resources, Fisheries Division, Marine Fishery Analysis Unit, 35 Cipriani Boulevard, Port of Spain
Tel: +868 634 4505, Fax: +868 634 4488, E-Mail: mfau@tstt.net.tt

Choo, Michael

Emily Seafood International Ltd, Production Avenue, Sae Lots, Port of Spain
Tel: +1 868 627 8227, Fax: +1 868 627 9132, E-Mail: manthchoo@hotmail.com

TUNISIE**Chouayakh, Ahmed***

Directeur de la Conservation des Ressources Halieutiques, Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques, Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture, 30 Rue Alain Savary, 1002 Tunis
Tel: +216 71 890 784, Fax: +216 71 799 401, E-Mail: chouayakh.ahmed@yahoo.fr

Ben Hamida, Jawhar

Ministère de la Pêche Direction Générale de la Pêche, Fédération national de la pêche hauturière et d'Aquaculture à l'Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche, 30 Rue Alain Savary, 1002 Tunis
Tel: +216 71 890 784, Fax: +216 71 799 401, E-Mail: jaouher.benhamida@tunet.tn

Missaoui, Hachmi

Directeur général de la pêche et de la Pisciculture, Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques, 30 Rue Alain Savary, 1002 Tunis
Tel: +216 71 890 784, Fax: +216 71 799 401, E-Mail:

TURQUIE**Kadak, Ramazan**

Minister Undersecretary, Ministry of Agriculture and Rural Affairs, Eskisehir Yolu 9.Km, Lodumlu, Ankara

Koçak, Durali

Deputy Director General, Akay cad. No. 3, Ankara, Bakanliklar
Tel: +90 312 417 9623, Fax: +90 312 418 6318, E-Mail: duralik@kkgm.gov.tr

Anbar, Nedim*

Adviser to the Minister on ICCAT and BFT matters, Ministry of Agriculture and Rural Affairs, Atatürk Bulv. Bulvar Palas is merkezi N°141, B-Block, D-101 - Bakanliklar, 06640 Ankara
Tel: +90 312 4198 054, Fax: +90 312 4198 057, E-Mail: nanbar@oyid.com

Kürüm, Vahdettin

Head of Fisheries Department, Ministry of Agriculture and Rural Affairs, General Directorate of Protection and Control, Akay Cad. No: 3 Bakanliklar, Ankara
Tel: +90312 4198319, Fax: +90312 418 5834, E-Mail: vahdettink@kkgm.gov.tr

Gözüoğlu, Erkan

Ministry of Agriculture and Rural Affairs, Eskisehir Yolu 9.Km, Lodumlu, Ankara
Tel: +90 312 286 7592, Fax: +90 312 287 0041, E-Mail: erkan.gozgozoglue@tarim.gov.tr

Türkyılmaz, Turgay

Ministry of Agriculture and Rural Affairs, Akay cad: N°3, Ankara, Bakanliklar
Tel: +90 312 425 5013, Fax: +90 312 413 8319, E-Mail: turgayt@kkgm.gov.tr

Atik Boyar, Füsün

State Planing Organization, Ankara
Tel: +90 312 294 6311, Fax: +90 312 294 6378, E-Mail: atikf@dpt.gov.tr

Denizci, Esra Fatma

Ministry of Agriculture and Rural Affairs, Akay Cad. N°: 3, 06100, Ankara, Çankaya
Tel: +90 506 301 4647, Fax: E-Mail: esra_denizci@yahoo.com

Alici, Zahit

Faculty of Fisheries, University of Istanbul, Ordu Cad. N° 200, Istanbul, Laleli
Tel: +90 532 601 1759, Fax: +90 212 514 0379, E-Mail: alicli@istanbul.edu.tr

Ates, Celal

Istanbul University, Fisheries Faculty, Ordu Cad. No:200, 34470 Istanbul, Laleli
Tel: +212 4955700/16431, Fax: +212 5140379, E-Mail: celalates@hotmail.com

Aydin, Mehmet

Akderiz Su Urunleri Arastirma Enst., Antalya
Tel: +542 435 6280, Fax: +242 251 0584, E-Mail: maydin69@hotmail.com//maydinbodrum@yahoo.com

Basaran, Fatih

Fisheries Marketing No :27, Istanbul
Tel: +90 212 517 7046, Fax: +90 212 517 7048, E-Mail:

Çelik, Nuri

Ministry of Agriculture and Rural Affairs, Akay Cad. No: 3, 06100 Ankara, Çankaya
Tel: +90 312 417 4176, Fax: +90 312 418 5834, E-Mail: nuric@kkgm.gov.tr

Emre, Yilmaz

Mediterranean Fisheries Research Institute, Antalya
Tel: +90 242 2510587, Fax: +90242 2510584, E-Mail: yemre57@yahoo.com

Ermis, U. Burcu

Ministry of Agriculture and Rural Affairs, DIABK, Eskisehir Yolu 9. km. Lodumlu, Ankara.
Tel: +90 312 287 3360/2188, Fax: +90 312 286 9468, E-Mail: ulviye.ermis@tarim.gov.tr//burcumster@gmail.com

Fersoy, Haydar

Biologist, MSc, Ministry of Agriculture and Rural Affairs, General Directorate of Protection and Control, Akay Caddesi n°3, 06100 Bakanliklar, Ankara
Tel: Fax: E-Mail:

Firat, Kürsat

Ege University Faculty of Fisheries, Aquaculture Department, Izmir, Bornova
Tel: +90 232 343 4000/5220, Fax: +90 232 388 3685, E-Mail: kursat.firat@ege.edu.tr

Güven, Rifat

Tel: Fax: E-Mail:

Kahraman, Abdullah E.

Faculty of Aquatic Products University of Istanbul, , Ordu Cad. n° 200, 34470 Laleli, Istanbul
Tel: +212 514 03 88, Fax: +212 514 0379, E-Mail: kahraman@istanbul.edu.tr

Karakulak, Saadet

Faculty of Fisheries, University of Istanbul, Ordu Cad. N° 200, 34470 Laleli, Istanbul
Tel: +90 212 455 5700/16418, Fax: +90 212 514 0379, E-Mail: karakul@istanbul.edu.tr

Keskin, Çetin

Istanbul University, Fisheries Faculty, Istanbul
Tel: +212 455 5700, Fax: +212 514 0379, E-Mail: seahhose@istanbul.edu.tr

Kiliç, Hasan

Agricultural Engineer, KKG, Akay Caddesi, n° 3, Ankara, Bakanliklar
Tel: +90 312 417 41 76, Fax: +90 312 419 83 19, E-Mail: hasank@kkgm.gv.tr

Kosoglu, Selçuk

Agriculture Development and Production General Director, Eskisehir yolu 9. km. Lodumlu, Ankara, Çankaya
Tel: +90 533 5166398, Fax: E-Mail: selcukt.kosoglu@tarim.gov.tr

Kul, Nazim

Su Ucinlero Malo no 16, Kumhapi, Istanbul
Tel: +90 212 517 7040, Fax: +90 212 638 0624, E-Mail: narzimkul@aktuna.com

Öztürk, Bayram

Tel: + 212 424 0772, Fax: E-Mail: ozturkb@istanbul.edu.tr

Sagun, Ahmet Tuncay

Abide-I Hürriyet Cad.Polat Celilaga Is Hani No:9 Kat:12 Daire 48, Mecidiyeköy, Istanbul
Tel: +90 212 213 6845, Fax: +90 212 213 9272, E-Mail: sagun@sagun.com

Saka, Sahin

Ege University -Faculty of Fisheries, Aquaculture Department, Izmir, Bornova
Tel: +90542 382 2545, Fax: E-Mail: kursat.firat@ege.edu.tr

Sevgili, Hüseyin

Mediterranean Fisheries Research Products and Turkey Institut, Antalya
Tel: +90 242 251 0585, Fax: +90 242 251 0584, E-Mail: husyivgili@yahoo.com

Tercan, Murat

Ministry of Agriculture and Rural Affairs, Akay cad: N°3, 06100 Ankara, Çankaya/ Bakanliklar
Tel: +90 312 417 4176, Fax: +90 312 418 5834, E-Mail: murattr@kkgm.gov.tr

Türkyilmaz, Esra

Member of Executive Board, Dardanel, Ahí Evran Cad. Polaris Is Merk. N0:1 K.:10, 34398 Maslak, Istanbul
Tel: +90 212 346 05 10, Fax: +90 212 346 05 25, E-Mail: esra.turkyilmaz@dardanel.com.tr

Ültanir, Mustafa

Dardanel A.S., Maslak Ahí evran cad. No: 1 Kat / 10 Sisli, Istanbul
Tel: +90 212 3460 510, Fax: +90 212 3460 525, E-Mail: mustafa.ultanir@dardanel.com

Yelegen, Yener

Ministry of Agriculture and Rural Affairs, Akay Cad.N°: 3, Ankara, Bakanliklar
Tel: Fax: E-Mail:

Zengin, Mustafa

Fisheries Research Institute, Ankara
Tel: +90 462 341 053, Fax: +90 462 341 1056, E-Mail: mzengin@hotmail.com

URUGUAY

Montiel, Daniel*

Director Nacional, Dirección Nacional de Recursos Acuáticos - DINARA, Constituyente, 1497, Piso 1°, 11200 Montevideo
Tel: +5982 409 2969, Fax: +5982 401 3216, E-Mail: dmontiel@dinara.gub.uy

Alonso, German

Lersol S.A., 25 de Mayo 458/1, Montevideo
Tel: +5982 916 7256, Fax: +5982 917 0394

Delgado, Carlos

Lersol S.A., 25 de Mayo 458/1, Montevideo
Tel: +5982 916 7256, Fax: +5982 917 0394, E-Mail: freluxsa@hotmail.com.uy

Domingo, Andrés

Dirección Nacional de Recursos Acuáticos - DINARA, Sección y Recursos Pelágicos de Altura, Constituyente 1497, 11200 Montevideo
Tel: +5982 40 46 89, Fax: +5982 41 32 16, E-Mail: adomingo@dinara.gub.uy

VANUATU

Jimmy, Robert*

Acting Director of Fisheries, Vanuatu Department of Fisheries, VMB 9045, Port Vila
Tel: +678 23621, Fax: +678 23641, E-Mail: robert.jimmy@gmail.com

Emeele E., Christopher

Tuna Fishing (Vanuatu) LTD, P.O. Box 1640, Port Vila
Tel: +678 25887, Fax: +678 25608, E-Mail: tunafishing@vanuatu.com.vu

VENEZUELA

Sandoval Samuel, Osneiver*

Ministerio de Relaciones Exteriores, Dirección de Fronteras Terrestres y Marítimas, Torre MRE, Esquina de Carmelitas, Piso 13 Avenida Urdaneta, ZP 1010, Caracas
Tel: +58 212 806 4385, Fax: +58 212 806 4385, E-Mail: osneiver.sandoval@mre.gob.ve

Maniscalchi, Lillo

AVATUN, Av. Miranda, Edif. Cristal Plaza Piso 3 L65, 6101 Cumana
Tel: +5829 3431 9117, Fax: +5829 3431 9117, E-Mail: lillomaniscalchi@yahoo.com

Giménez, Carlos

Director Ejecutivo, Fundación para la Pesca Responsable y Sostenible de Túridos (FUNDATUN), Multicentro Empresarial del Este, Avenida Francisco Miranda - Piso 10 - Oficina 103, ZP 1010, Chacao, Caracas
Tel: +582 12 267 6666, Fax: +58212 267 0086, E-Mail: cegimenez@fundatun.com

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE (FAO)

Watanabe, Hiromoto

Fisheries Liaison Officer, FAO – International Institutions and Liaison Service – Fisheries and Aquaculture Economics and Policy Division, Room F-411, FIEL, Via delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, ITALIA
Tel: +39 06 5705 5252, Fax: +39 06 5705 6500, E-Mail: Hiromoto.Watanabe@fao.org

**OBSERVATEURS DES PARTIES, ENTITÉS OU ENTITÉS DE PÊCHE NON-CONTRACTANTES
COOPÉRANTES**

TAIPEI CHINOIS

Sha, James Chih-I*

Deputy Director General, Fisheries Agency, Council of Agriculture, N° 1 Fishing Harbour N. 1st Rd., Chien Cheng Distrit, 80672 Kaohsiung
Tel: +886 7 823 9602, Fax: +886 7 815 8178, E-Mail: james@ms1.fao.gov.tw

Cheng, Li-Cheng

Oficina Económica y Cultural de Taipei, c/Rosario Pino, 14-16 planta 18, 28020 Madrid
Tel: +34 91 571 8426, Fax: +34 91 570 9285, E-Mail: lcheng@mofa.gov.tw

Ho, Peter Shing Chor

President, Overseas Fisheries Development Council, 19 Lane 113, Roosevelt Road Sec. 4, 106 Taipei
Tel: +886 2 2738 2478, Fax: +886 2 2738 4329, E-Mail: pscho@ofdc.org.tw

Ho, Shih-Chieh

Taiwan Tuna Association, 3F-2 N° 2 Yu-kang Middle 1st Road, 806 Taipei, Chien Jern District Kaohsiung
Tel: +886 7 841 9606, Fax: +886 7 831 3304, E-Mail: martin@tuna.org.tw

Hsia, Tracy, Tsui-Feng

Secretary, Overseas Fisheries Development Council, 19, Lane 113, Sec.4 Roosevelt Road 106 Taipei
Tel: +886 2 2738 1522, Fax: +886 2 2738 4329, E-Mail: tracy@ofdc.org.tw

Huang, Hsiang-Wen

Chief of Stock Assessment Section, Fisheries Agency, Council of Agriculture, N° 2 Chao-Chow St., 100 Taipei
Tel: +886 2334 36120, Fax: +886 2 2393 4536, E-Mail: julian@ms1.fao.gov.tw

Lin, Chi-Pang

20F-1 No. 6 Min-Chuan 2rd; Chienchen District, 80660, Kaohsiung
Tel: +886 7 3381 886, Fax: +886 7 3351 886, E-Mail: hongchy@ms49.hinet.net

Lin, Ding-Rong

Chief of Atlantic Ocean Section, Fisheries Agency, Council of Agriculture, No.1 Fishing Harbour North 1st Rd., Chien-Chien-Cheng District, 806 Kaohsiung
Tel: +886 7 823 9862, Fax: +886 7 815 7078, E-Mail: dingrong@ms1.fao.gov.tw

Shang, Yu

Second Secretary on Home Assignment, Department of International Organization, MOFA, 2 Kaitakelan Blvd., 100 Taipei
Tel: +886 22348 2527, Fax: +886 22361 7694, E-Mail: yshangq@gmail.com

Sung, Rayamond, Chen-En

Legal Adviser, Secretary, Overseas Fisheries Development Council, 19, Lane 113, Sec.4 Roosevelt Road 106 Taipei
Tel: +886 2 2738 1522, Fax: +886 2 2738 4329, E-Mail: raymondcesung@gmail.com

Tsay, Tzu-Yaw

Director, Deep Sea Fisheries Division, Fisheries Agency, Council of Agriculture, N°1 Fishing Larboards, N.1st. Rd. Chien Cheng District, 80692, Kaohsiung
Tel: +886 7 8239827, Fax: +886 2 8158278, E-Mail: Tzuyaw@ms1.fao.gov.tw

Yeh, Shean-Ya

Professor, Institute of Oceanography National Taiwan University, P.O. Box 23-13, Taipei
Tel: +886 2 2363 7753, Fax: +886 2 2366 1197, E-Mail: sheanya@ntu.edu.tw

OBSERVATEURS D'ORGANISATIONS INTER-GOUVERNEMENTALES

CARICOM

Ali, Safiya

Senior Legal Officer, CARICOM Secretariat, P.O.Box 10827 Turkeyen, Georgetown, Guyana
Tel: +592 222 0001, Fax: +592 222 0174, E-Mail: Sali@caricom.org

Singh-Renton, Susan

Caribbean Regional Fisheries Mechanism (CRFM) Secretariat, 3rd Floor, Corea's Building, Halifax Street, St. Vincent & The Grenadines, West Indies
Tel: +1 784 457 3474, Fax: +1 784 457 3475, E-Mail: ssinghrenton@vincysurf.com

GGPM (Commission Générale des Pêches pour la Méditerranée)

Bonzon, Alain

Executive Secretary of GFCM, FAO Fisheries Department, Room 408, Via delle Terme Caracalla, 00100 Rome, Italie
Tel: +39 06 5705 6441, Fax: +39 06 5705 6500, E-Mail: alain.bonzon@fao.org

CSRP (Commission Sous-Régionale des Pêches)

Kane Ciré, Amadou

Secrétaire Permanent, Commission Sous-Régionale des Pêches (CSRP), Amitié 3, Villa 4450, BP 25485, Dakar, Sénégal
Tel: +221 33 864 0475, Fax: +221 33 864 0477, E-Mail: kcire2006@gmail.com

SEAFO (Southeast Atlantic Fisheries Organization)

Talanga, Miguel*

Ministère de la Pêche et de l'Environnement, Avenida 4 de Fevereiro, 26 - Edifício Atlântico, C.P. 83, Luanda,
Tel: +244 923 60 6656, Fax: +244 912 488340, E-Mail: intercambio-director@angola-mimpescas.com

OBSERVATEURS DES PARTIES, ENTITÉS OU ENTITÉS DE PÊCHE NON-CONTRACTANTES

ANTILLES NEERLANDAISES

Arrendell, Irving

Senior Policy Adviser, Ministry of Economic and Labour Affairs, Pietermaai, 25-b, Willemstad, Curaçao
Tel: +59999 465 6236, Fax: +5999 465 6316, E-Mail: irvarendell@yahoo.eu.uk

Mambi, Stephen A.

Business Administration, Senior Policy advisor, Directorate of Economic Affairs, Pietermaai 25, Willemstad, Curaçao
Tel: +5999 4656236, Fax: +5999 4656316, E-Mail: stephenmambi@yahoo.com

MAURITANIE

Abidine Ould Mayif, Mohamed Ould

Directeur de l'Aménagement des Ressources et de l'Océanographie (DARO), Ministère des Pêches
Tel: +222 6430335, Fax: +222 529 0102, E-Mail: mamayif@yahoo.fr

Taleb Sidi, Mahfoudh Ould

Institut Mauritanien de Recherches Océanographiques et des Pêches
Tel: +222 646 3839, Fax: +222 574 5081, E-Mail: mahfoudht@yahoo.fr

OBSERVATEURS D'ORGANISATIONS NON-GOUVERNEMENTALES

CIPS (Confédération Internationale de la Pêche Sportive)

Ordan, Marcel

Président, Confédération Internationale de la Pêche Sportive, 4, Square Charles Péguy, 13008 Marseille, France
Tel: +33 4 9172 6396, Fax: +33 4 91 72 63 97, E-Mail: ffpmpaca@free.fr

Szalay, Ferenc

Vice-président, Confédération Internationale de la Pêche Sportive, 4, Square Charles Péguy, 13008 Marseille, France
Tel: +36 1 319 9794, Fax: +36 1 2482 2592, E-Mail: szalayf@t-online.hu

FEAP (Federation of European Aquaculture Producers)

Byrom, David

Secrétariat FEAP, Rue Nicolas Fossoul 54, B-4100 Bonnelles, Belgique
Tel: +32 4 3382995, Fax: +32 4 3379846, E-Mail: byrom@afe.net.au

Tzoumas, Apostolos

Federation of European Aquaculture Producers - FEAP Secretariat, Rue Nicolas Fossoul 54, B-3100 Bonnelles, Belgique
Tel: +32 4 3382995, Fax: +32 4 3379846

GREENPEACE

Dokmecibasi, Banu

Greenpeace, Istikual, Cad Kallavi sok, No1, Kat 2, 34430 Istanbul
Tel: +212 292 7619, Fax: +212 292 7622, E-Mail: bdokmeci@diala.greenpeace.org

Losada Figueres, Sebastian

Greenpeace, c/San Bernardo, 107, 28015 Madrid, Espagne
Tel: +31 91 444 1400, Fax: +34 91 447 1598, E-Mail: slosada@es.greenpeace.org

Mielgo, Roberto

c/ O'Donnell, 32, 28007 Madrid, Espagne
Tel: +34 650 377698, E-Mail: romi.b.re@hotmail.com

IGFA (International Game Fish Association)

Collins, Emily

International Committee Coordinator, International Game Fish Association, 300 Gulf Stream Way, Dania Beach, Florida, 33004, Etats-Unis
Tel: +1 954 927 2628, Fax: +1 954 924 4299, E-Mail: ecolins@igfa.org

MEDISAMAK

Kahoul, Mourad

Vice-président, Comité National des Pêches Maritimes et des Élevages Marins (CNPNEM), 39 Rue de la Loge, 13002 Marseille, France
Tel: +33 04 9156 7833, Fax: +33 06 9191 9605, E-Mail: medidamak@wanadoo.fr

Pages, Eduardo

39 Rue de la Loge, 13002 Marseille, France
Tel: +334 9156 7833, Fax: +334 9191 9605, E-Mail: pages.clpmem@yahoo.fr

OCEANA

Polti, Sandrine

OCEANA EUROPE, Rue Montoyer, 39, 1000 Brussels, Belgique
Tel: +32 476 494595, E-Mail: spolti@oceana.org

Zidowitz, Heike

Marine Biologist, OCEANA EUROPE, Lappenbergsallee 4 B, 20257 Hamburg, Allemagne
Tel: +49 40 499518, Fax: E-Mail: heikezidowitz@web.de

OPRT (Organization for Promotion of Responsible Tuna Fisheries)

Tabata, Kentaro

Organization for Promotion of Responsible Tuna Fisheries, 1-9-13 Akasaka, Minato-Ku, Tokyo, 107-0052 JAPON
Tel: +81 3 3568 6388, Fax: +81 3 3568 6389, E-Mail: tabata@oprt.or.jp

WWF (World Wide Fund for Nature)

García Rodríguez, Raúl

WWF/ADENA, c/Gran Vía de San Francisco, 8 -Esc.D, 28005 Madrid, Espagne
Tel: +34 91 354 0578, Fax: +34 91 365 6336, E-Mail: pesca@wwf.es

Parkes, Gemma

WWF Mediterranean, Via Po 25/c, 00198 Roma Italie
Tel: +39 346 387 3237, Fax: E-Mail: gparkes@wwfmedpo.org

Tudela, Sergi

WWF Mediterranean Programme Office Barcelona, c/ Carrer Canuda, 37 3er, 08002 Barcelona, Espagne
Tel: +34 93 305 6252, Fax: +34 93 278 8030, E-Mail: studela@atw-wwf.org

Secrétariat de la CICTA

C/ Corazón de María, 8 – 6ª planta, 28002 Madrid - Espagne
Tel: +34 91 416 5600; Fax: +34 91 415 2612; E.Mail: info@iccat.int

Meski, Driss
Kebe, Papa
Pallarés, Pilar
Ochoa, Carmen
Moreno, Juan Antonio
Palma, Carlos
Seidita, Philomena
Cheatle, Jenny
Suzuki, Takaaki
Campoy, Rebecca
de Andrés, Marisa
Gallego Sanz, Juan Luis
García Piña, Cristobal
García Rodríguez, Felicidad
García-Orad, María José
Martín, África
Moreno, Juan Ángel
Navarret, Christel
Peyre, Christine

Interprètes

Tedjini Roemmele, Claire
Faillace, Linda
Linares, Cristina
Meunier, Isabelle
Pierre Bourgoïn, Christine Marie
Sánchez del Villar, Lucia

Personnel Auxiliaire

Turker, Abdi
Denizer, Abdullah
Çuruk, Ali
Yılmaz, Ali
Erçin, Bedrullah
Çelik, Burak
Oz, Dogus
Gurdeniz, Engin
Oran, Ercin
Kaya, Erdal
Basaran, Ergun
Sokulluoglu, Erman
Coskun, Eyup
Badali, Ismet
Ozdol, Mehmet
Yorar, Mehmet
Aycenk, Melike
Egin, Merve
Gokçek, Murat
Tercan, Murat
Zengin, Mustafa
Aydemir, Muzaffer
Erdogan, Necati
Basmaz, Nevin
Serdem, Nihan
Onen, Niyazi
Çelik, Nuri
Yilmaz, Oguzhan
Gönülal, Onur
Ozturk, S.Kubilay
Karakaya, Sadullah
Akbas, Sami
Kiliç, Savas
Yas, Serkan
Ozalp, Sitki Suha
Dogar, Taner
Ozturk, Tumay
Çelik, Veysel
Aktas, Yasar
Kaya, Yunuscan
Akçer, Zekeriya

DISCOURS D'OUVERTURE ET DÉCLARATIONS EN SÉANCE PLÉNIÈRE

3.1 DISCOURS D'OUVERTURE

M. William T. Hogarth, Président de la Commission

Je suis très heureux d'assister à la 20^{ème} réunion ordinaire de la Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique (ICCAT). Vous conviendrez avec moi que, cette année, la réunion a lieu dans un endroit magnifique. La Turquie est un beau pays, Antalya une ville charmante et l'accueil que nous avons reçu a été incroyablement chaleureux. Je tiens à remercier très sincèrement, au nom de la Commission, nos hôtes turcs pour tout le travail qu'ils ont fourni pour organiser cette importante réunion. Je remercie également le Secrétaire exécutif et son excellent personnel pour le travail réalisé dans la préparation de la présente réunion.

Il s'agit de ma deuxième année en qualité de Président de la Commission, même si je participe aux travaux de l'ICCAT depuis de nombreuses années. En ma qualité de Président, je m'étais fixé pour objectif de lancer l'ICCAT sur la voie de la réforme. Il ne fait aucun doute que cette organisation est confrontée à des défis considérables. En 2006, j'ai beaucoup voyagé afin de rencontrer les membres de l'ICCAT, de discuter de ces défis et d'y rechercher des solutions. Même si j'étais assez satisfait des discussions menées à ces ateliers, les domaines les plus sensibles au sein de l'ICCAT ne semblaient pas connaître de véritable changement.

La semaine dernière, le Comité d'Application s'est réuni pendant deux jours complets dans le but de faire avancer sa charge de travail considérable. Tout le monde espérait que ce temps supplémentaire permettrait, entre autres, de tenir des discussions plus détaillées sur les problèmes d'application et de mise en œuvre. A bien des égards, les résultats de ces deux journées sont très décourageants. Ce qui est clairement ressorti de cet exercice est que la non-application - des quotas, de la déclaration des données, des mesures de contrôle et d'autres exigences - demeure un défi très important pour l'organisation. Et la non-application peut devenir un problème encore plus grand si l'ICCAT n'est pas à même d'établir des mesures de conservation saines sur le plan scientifique et conformes à l'objectif de la Convention. Malheureusement, c'est le cas d'un trop grand nombre de nos stocks. En tant qu'organisation, nous devons simplement prendre plus au sérieux nos responsabilités d'intendance, même lorsque les décisions sont politiquement impopulaires et risquent d'être douloureuses.

L'occasion nous est donnée, cette semaine, d'entreprendre des actions qui commenceront à relever ces défis. L'avis scientifique pour plusieurs stocks de l'ICCAT est très clair et des démarches sérieuses sont nécessaires. Nous pouvons aussi renforcer l'ICCAT par le biais de l'examen des performances et des processus concernant l'avenir de l'ICCAT. Je suis très préoccupé par l'avenir de notre organisation, de nos stocks et de nos pêcheurs si nous ne commençons pas à agir de manière plus responsable. Je sais que nous pouvons le faire. L'espadon de l'Atlantique Nord est un modèle de réussite édifiant. Il faut simplement nous investir de la même volonté politique de faire de même pour les autres ressources de l'ICCAT.

Je vous souhaite à tous une très bonne réunion. Je cède à présent ma place au Sous-secrétaire du Ministère de l'Agriculture et des Affaires Rurales de la Turquie, M. Ramazan Kadak, qui va prononcer quelques paroles d'ouverture au nom du Gouvernement turc.

M. Ramazan Kadak, Sous-Secrétaire, Ministère de l'Agriculture et des Affaires rurales de la Turquie

Bienvenue à la belle ville historique d'Antalya.

Je remercie le Secrétariat de l'ICCAT et les pays membres pour nous avoir donné l'opportunité d'accueillir la 20^{ème} réunion ordinaire de la Commission.

Les pêcheries et l'aquaculture ont une importance différente sur le plan économique, culturel et social en Méditerranée.

Pour mon pays, la Méditerranée représente une très importante ressource de pêche, de tourisme et de transport.

Et nous savons tous pertinemment que les ressources mondiales ne sont pas inépuisables. L'exploitation incontrôlée des ressources et la perturbation de l'habitat des espèces pourraient causer une destruction irréversible de l'environnement et l'extinction probable de certaines espèces.

Afin d'être en mesure de préserver les ressources naturelles pour les générations à venir, la gestion efficace, l'exploitation soutenable et la distribution équitable de ces ressources constituent la mission humanitaire de chacun d'entre nous.

En notre qualité de gestionnaires des ressources halieutiques de nos pays, qui incluent les thonidés et les espèces apparentées, nous avons pris de grandes responsabilités.

Je souhaite vous faire part brièvement de quelques informations sur les pêcheries turques.

En Turquie, les pêcheries occupent un rôle primordial au sein du secteur de l'agriculture.

La Turquie est entourée d'eau sur ces trois flancs. Nous comptons 18.396 navires de pêche immatriculés et la plupart d'entre eux sont des navires de pêche côtière.

En 2006, notre production halieutique s'est élevée à 662.000 t, y compris les produits aquacoles.

Nous sommes convaincus qu'il n'est pas possible d'augmenter les niveaux de production en exploitant uniquement les ressources naturelles. Notre objectif stratégique vise à protéger les ressources naturelles et à établir et maintenir des méthodes de production soutenables.

C'est dans cette perspective que je souhaite appeler votre attention sur cette question.

Depuis les années 1940, la Turquie applique les restrictions énumérées ci-après afin d'atteindre l'exploitation soutenable des ressources :

- Tailles minimum admissibles de capture.
- Fermetures temporelles.
- Fermetures de zones.
- Restriction et contrôles des engins de pêche.
- Zones protégées.
- Contrôle rigoureux et strictes restrictions vis-à-vis des espèces en voie de disparition.

Ces dernières années, les méthodes susvisées ont permis de garantir une certaine cohérence dans la production halieutique.

En outre, depuis 2002, il n'est octroyé aucune nouvelle licence aux navires de pêche.

Les efforts de formation, de contrôle et d'inspection ont été accrus afin de veiller à ce que les navires de pêche se conforment aux directives de pêche adéquates.

Le système de suivi des navires a été établi en 2007 et il est opérationnel depuis lors.

En 2007, un système d'information des pêcheries a été mis en place et est devenu opérationnel.

Nous avons instauré le système d'information des pêcheries qui permettra d'enregistrer les débarquements journaliers des produits marins. Celui-ci sera intégré aux bases de données des Bureaux de l'Administration des pêcheries, à l'Organisation du Ministère central et à l'Institut des statistiques turc. Des tests du système ont déjà été lancés.

L'aquaculture est l'un des secteurs bénéficiant de la plus forte croissance en Turquie. En 2006, 130.000 tonnes de production aquacole ont été réalisées.

Les principaux éléments de notre politique aquacole sont les suivants : production écologique, durabilité, qualité des produits, variété des produits et exigences des marchés.

Je souhaite souligner que les ressources halieutiques ne sont pas seulement l'héritage de certaines nations, mais également l'héritage de la communauté internationale. A cet égard, nous considérons que l'utilisation durable des ressources est de la responsabilité de tous les pays qui exploitent ces ressources.

Afin d'assumer cette responsabilité, nous mettons tout en œuvre pour respecter les lois et les réglementations des organisations internationales des pêcheries qui agissent sous les auspices des Nations Unies.

Pour cette raison, notre pays devra continuer à contribuer à tout type d'effort international et de coordination afin de protéger les thonidés et les espèces apparentées ainsi que les autres stocks de poissons.

Je souhaite à présent vous fournir brièvement certaines informations en ce qui concerne nos pratiques d'application des réglementations de l'ICCAT.

La Turquie est convaincue que les efforts de l'ICCAT, de la CGPM et d'autres organismes similaires visant à protéger les stocks d'espèces migratoires et autres espèces contribuent à renforcer la coopération internationale en la matière.

Par voie de conséquence, nous avons commencé à mettre en pratique les réglementations de l'ICCAT adoptées en 2006, immédiatement après la réunion de Dubrovnik.

Je souhaite souligner que la Turquie est décidée à appliquer les réglementations et les directives de l'ICCAT et à améliorer la coopération parmi les pays membres. Nous sommes également disposés à assumer nos responsabilités vis-à-vis de la gestion du stock de thon rouge, à préserver l'écosystème, à fournir les informations statistiques et à collaborer en matière d'échange des données, conformément aux recommandations et aux résolutions de l'ICCAT.

En dépit de notre démarche positive vis-à-vis de cette question, les pêcheurs turcs ont été maltraités et déçus du quota que l'ICCAT leur a alloué pour 2007 et 2010.

Par contraste, certains pays qui se trouvaient dans des conditions similaires à la Turquie se sont vus allouer des quotas supérieurs qui représentaient entre 1,5 et 10 fois plus que leurs captures traditionnelles.

La Turquie a donc élevé une objection au tableau d'allocation de quota de thon rouge de la [Rec. 06-05] qu'elle considère injuste et inéquitable.

Comme je l'ai déjà mentionné, la Turquie applique les réglementations de l'ICCAT et elle est décidée à continuer à le faire.

Dans ce contexte, nous espérons créer un système de gestion applicable qui devrait être basé sur des faits scientifiques, des critères objectifs et sur l'équité.

Les critères utilisés par le passé pour les allocations de quota n'ont pas été appliqués dans l'allocation des années antérieures. Pour éclairer ma remarque, je souhaite mettre en avant ce qui suit :

Au cours des allocations de quota des années 2001 et 2003-2006, les volumes de capture de 1993-1994 ont été utilisés comme volumes de référence, tandis que les volumes de capture de 2004-2005 n'ont été utilisés que pour la Turquie pour les allocations de quota de 2007-2010.

Maintenant, je souhaite appeler votre attention sur une question très importante ayant fait l'objet d'une lettre qui a été envoyée au Président de l'ICCAT.

La taille moyenne du thon rouge capturé est de plus en plus petite, et l'effort de pêche déployé pour atteindre le même volume est chaque année plus grand. Ce fait indique que le stock de thon rouge décline, ce qui a été confirmé par le propre Comité scientifique (SCRS) de l'ICCAT.

A cet égard, les mesures de gestion soutenables pour le thon rouge de l'Est devraient couvrir les éléments suivants :

- Le TAC devrait être ramené à une quantité conforme aux recommandations du SCRS, tel que cela est énoncé à l'Article 8 de la Convention.

- Afin de permettre à cette espèce magnifique de se reproduire, la fermeture temporelle devrait couvrir 15 jours supplémentaires au mois de juin. En d'autres termes, la fermeture devrait démarrer le 15 juin.
- La taille minimum de capture devrait être de 30 kg pour toute la zone de la Convention et les dérogations devraient être immédiatement levées.

La Turquie appuie les efforts de l'ICCAT, de la CGPM et d'autres organismes similaires visant à protéger les stocks d'espèces migratoires et autres espèces, ce qui contribue à renforcer la coopération internationale en la matière.

La protection des stocks devrait constituer l'objectif principal des programmes de gestion de ces organisations.

Comme je l'ai souligné au début de mon discours, l'exploitation soutenable et la distribution équitable des ressources naturelles est une responsabilité humanitaire visant à préserver les ressources pour les générations à venir.

Pour la première fois, mon pays a eu la chance d'accueillir la réunion d'une organisation d'une telle importance, et il est disposé à répéter cette initiative à l'avenir.

Je vous souhaite un agréable séjour à Antalya, l'une des plus belles villes de Turquie, et j'espère que vous retournerez chez vous avec de bons souvenirs.

Je vous souhaite aussi une réunion très fructueuse.

3.2 DÉCLARATIONS D'OUVERTURE DE PARTIES CONTRACTANTES

Belize

Comme vous aurez pu le constater dans notre Rapport annuel au titre de 2007, nous continuons nos avancées afin d'atteindre le statut de Partie contractante ou de Partie non-contractante coopérante dans toutes les ORGP au sein desquelles nous occupons un rôle opérationnel. Désormais, le Belize est aussi Partie contractante à la CTOI et Partie non-contractante coopérante à la CIATT et à la NEAFC. Or, le 12 juin 2007, nous avons accédé à la « Convention Antigua » et nous allons par conséquent devenir Partie contractante à la CIATT lorsque cette Convention entrera en vigueur, probablement en 2009. Nous avons en outre sollicité le statut de non-membre coopérant de la WCPFC, lequel sera examiné à la 4^{ème} réunion ordinaire de cette organisation au mois de décembre 2007.

Le 11 avril 2007, nous avons publié un rapport intitulé « Navires de pêche – Définition de la longueur » qui a été diffusé aux Présidents et Directeurs exécutifs/Secrétaires exécutifs de toutes les ORGP, ainsi qu'à la FAO. Dans ce rapport, nous avons identifié les divergences existant entre la définition contenue dans les Conventions pertinentes de l'OMI et les Accords/Directives de la FAO/ILO, laquelle est souvent désignée comme étant la longueur entre perpendiculaires (LBP) et celle contenue dans les Conventions de certaines ORGP, Résolutions et Recommandations qui définit la longueur des navires de pêche comme étant la « longueur hors-tout ». A notre avis, il existe un besoin pressant d'harmoniser la définition de la longueur de façon à ce qu'elle soit conforme aux Conventions de l'OMI à l'Accord d'application de la FAO et puisse être facilement vérifiable en inspectant la certification à bord de ces navires afin de garantir la transparence et éviter d'éventuels abus (en ce qui concerne les recommandations relatives au VMS et aux transbordements). Il s'agit, en outre, d'une condition préalable essentielle à toute future introduction des numéros d'identification de l'OMI ou de la FAO pour les navires de pêche d'une certaine longueur et au-delà. Entre-temps, nous avons, par principe, soumis au Secrétariat de l'ICCAT et à toutes les autres ORGP, la longueur entre perpendiculaires (LBP) et la longueur hors-tout (LOA) de chacun de nos navires de pêche.

Comme vous le savez, nous sommes déjà membres des Sous-commissions 1, 2, 3 et 4. Jusqu'à présent, nous avons délivré des licences à 11 palangriers afin qu'ils pêchent une partie de nos marges de tolérance/quotas. En notre qualité de petit Etat côtier en développement dans la zone de la Convention ICCAT, nous souhaitons prendre part à cette importante industrie. Ce faisant, vous pouvez rester assurés que nous nous engageons complètement à assurer l'efficacité des mesures de conservation et de gestion de l'ICCAT.

Nous vous souhaitons à tous une réunion fructueuse et agréable à Antalya.

Brésil

La délégation brésilienne se réjouit de se trouver à Antalya, à l'occasion de la 20^{ème} réunion ordinaire de la Commission. Nous remercions le Gouvernement et le peuple de Turquie pour avoir accueilli la réunion dans cette belle et historique ville d'Antalya, réputée pour sa chaleureuse hospitalité qui contribuera, sans nul doute, à rendre fructueuse cette réunion. Nous félicitons également le Secrétariat pour tout le travail réalisé et l'organisation efficace d'un événement si important et vous remercier, Monsieur le Président, pour votre leadership qui a été essentiel pour renforcer l'ICCAT. Cette année, la Commission doit faire face à des défis majeurs qui exigeront une action ferme et de la détermination, afin de pouvoir assumer son obligation en matière de conservation et de ressources thonières de l'océan Atlantique et des mers adjacentes.

La détérioration persistante de l'état déjà très grave du stock de thon rouge de l'Atlantique Est/Méditerranée nous préoccupe particulièrement. En dépit de tous les avertissements et promesses d'un engagement plus ferme pour renverser cette situation, ce magnifique poisson a continué à être la proie d'une grave surpêche. « Il n'est pas exagéré d'affirmer que l'avenir de l'ICCAT est en jeu. Sa capacité à gérer de la forme opportune les stocks de thonidés relevant de son mandat est compromise par les prises de thon rouge de l'ouest qui dépassent de beaucoup la Production Maximale Equilibrée. La surpêche du stock atteint de telles proportions que la possibilité d'un effondrement irréversible est déjà dangereusement proche. Si la Commission n'agit pas maintenant, fermement et sans équivoque, cette tâche pourrait bien lui échapper, ce qu'elle ne peut tout simplement pas se permettre». Hélas, cette citation, M. le Président, est exactement la même que celle que notre délégation a formulée lors de sa déclaration d'ouverture l'année dernière. Nous avions espéré que ces paroles auraient changé cette année, mais malheureusement, il nous faut au contraire insister plus avant, car, malgré toutes les promesses, la situation n'a fait qu'empirer. Si cette situation se poursuit, nous craignons, M. le Président, de ne pas être en mesure de répéter ces mots d'avertissement l'année prochaine, simplement parce que l'effondrement du stock de thon rouge de l'Atlantique Est et de la Méditerranée pourrait alors être un fait inexorable. A ce moment, Monsieur le Président, nous sommes convaincus que seules des mesures drastiques seront à même d'éviter le pire et nous espérons vivement, et ferons tout ce qui est notre pouvoir pour garantir que l'ICCAT, cette année, relève le défi qui lui a été lancé.

Comme nous l'avons déjà souligné l'an dernier, notre délégation est également préoccupée par la détérioration progressive des données soumises par plusieurs Parties contractantes. Nous estimons, M. le Président, que l'obligation de transmettre des données exactes en temps opportun prédomine sur toutes les autres obligations prévues dans les dispositions de l'ICCAT. Sans données exactes, un avis scientifique solide est impossible, tout comme l'est la gestion adéquate des stocks exploités. Nous craignons, Monsieur le Président, que le manquement à cette obligation fondamentale n'ait pas été traité avec tout le sérieux et la fermeté qu'il requiert, et nous espérons que cette lacune sera comblée à la présente réunion.

Nous sommes convaincus qu'une coopération plus accrue et efficace entre toutes les Parties est l'unique moyen d'atteindre les objectifs que nous partageons en tant que membres de l'ICCAT et, comme toujours, nous sommes disposés à travailler à cette fin dans un esprit constructif.

Canada

Le Canada est très heureux de se trouver à Antalya à l'occasion de la 20^{ème} Réunion ordinaire de l'ICCAT. Nous souhaiterions adresser nos remerciements au Gouvernement de la Turquie pour sa généreuse hospitalité.

Au cours de ses 40 ans d'existence, l'ICCAT a enregistré de nombreux succès dans la gestion des thonidés et espèces apparentées de l'Atlantique, parmi lesquels d'importantes mesures visant à la résolution de la pêche IUU (listes des navires, mesures restrictives du commerce, programmes de suivi du commerce) et le rétablissement fructueux de l'espadon de l'Atlantique Nord. Nous devrions tous être fiers de nos succès dans ces domaines et des sacrifices que nous avons collectivement faits afin de garantir des pêcheries soutenables dans l'Atlantique.

Le Canada demeure toutefois préoccupé par le fait que l'ICCAT et d'autres ORGP thonières se trouvent dans l'impossibilité de gérer certaines pêcheries de thonidés de façon soutenable, alors que l'état désastreux de stocks placés sous leur responsabilité fait l'objet d'un examen minutieux et de commentaires intenses au niveau international. Cela menace la crédibilité du système mondial de gouvernance des pêcheries régionales, système que le Canada a vivement encouragé. Ces échecs pourraient donner lieu à des pressions visant à ce que des mesures soient prises en marge de ces ORGP.

Nous pensons que l'ICCAT n'est pas parvenu, à maintes reprises, à mettre en œuvre des mesures de gestion efficaces pour le thon rouge de l'Atlantique Est et de la Méditerranée, comme le Canada le réclame depuis 1998. Les quotas ont constamment été établis bien en-dessous des niveaux recommandés par les connaissances scientifiques et le respect des mesures de gestion est faible. Nous sommes déçus par de nombreuses promesses qui n'ont donné que peu de résultats. L'avidité commerciale et le manque d'engagement à mettre en œuvre les décisions de la Commission ont ébranlé la conservation et la soutenabilité.

Les pêcheries canadiennes s'en trouvent affectées négativement. L'avis scientifique de l'ICCAT est clair : la surpêche du stock de l'Est affaiblit le rétablissement du stock de l'Ouest.

Nous avons perdu des occasions par le passé, c'est pourquoi, cette semaine, il convient de prendre une action immédiate. Les prises doivent être contrôlées et réduites afin de mettre un terme à l'effondrement du stock. Certaines personnes ont suggéré qu'un moratoire était nécessaire. En l'absence de mesures strictes, il pourrait s'agir de la seule option viable. Le stock pourrait finalement décider en notre nom.

En plus du thon rouge, le Canada prendra fait et cause pour le renforcement de l'ICCAT. Cela se traduira par la recherche d'un soutien pour entreprendre l'évaluation des performances l'année prochaine. Le Canada estime que l'évaluation des performances devrait être réalisée par une partie externe indépendante pour garantir la transparence. Le Canada soutiendra également le renforcement de la gestion des requins.

Nous espérons que la réunion de 2007 donne lieu à des travaux constructifs, menés en collaboration, et débouchant sur des décisions consensuelles. Le Canada se réjouit de travailler avec toutes les autres Parties contractantes à ce titre.

Etats-Unis

Nous sommes heureux de nous joindre à vous à l'occasion de la 20^{ème} réunion ordinaire de la Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique. Nous remercions nos hôtes turcs pour leur chaleureuse hospitalité et leur générosité. Antalya est véritablement un site de toute beauté et l'ambiance balnéaire spectaculaire devrait nous encourager à redoubler d'effort dans l'intendance diligente de nos précieuses ressources marines.

La délégation des Etats-Unis souhaite signaler que l'application constitue sa priorité à la présente réunion, notamment dans la pêcherie de thon rouge de l'Atlantique Est, ainsi que le renforcement des mesures de gestion des stocks évalués cette année. Nous souhaitons poursuivre nos efforts visant à améliorer le fonctionnement de l'organisation, en particulier en améliorant la quantité et la qualité de la soumission des données par les CPC. De surcroît, nous portons un intérêt particulier à l'approche écosystémique de la gestion des pêcheries visant à garantir que les impacts des pêcheries relevant du mandat de l'ICCAT soient traités. Nous nous réjouissons de collaborer avec d'autres délégations afin de traiter de ces questions et de proposer des recommandations en vue d'avancer dans notre mission.

L'ordre du jour de la présente réunion présente un certain nombre de défis pour l'ICCAT. Une fois de plus, notre organisation est surveillée de près, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre, le suivi et le contrôle adéquats de nos pêcheries. La délégation nord-américaine met particulièrement l'accent à cette réunion sur les aspects d'application de notre organisation. Nous nous réjouissons de constater qu'une attention accrue est portée à l'application, comme l'ont démontré les deux jours consacrés au Comité d'Application (COC) avant la réunion ordinaire. Les Etats-Unis reconnaissent que le COC devra poursuivre ses travaux cette semaine, compte tenu du fait notamment que plusieurs délégations n'avaient pas participé à cette réunion.

L'une des préoccupations fondamentales eu égard à l'application est la déclaration insuffisante des données de base. Une fois de plus, cette année, un nombre considérable de CPC de l'ICCAT, y compris des membres de longue date, n'ont pas respecté les exigences en matière de déclaration des données. Selon les critères d'allocation, la délégation nord-américaine est favorable à des mesures fermes visant à traiter l'insuffisance de l'application en matière de données, y compris des pénalisations de quota pour les CPC qui ne sont pas en mesure d'honorer leurs obligations liées à leur allocation.

M. le Président, la délégation des Etats-Unis demeure extrêmement préoccupée par l'état du thon rouge de l'Atlantique Est et de la Méditerranée. Même si nous n'avons pas bloqué la Recommandation 06-05 l'année dernière, nous notons clairement la déclaration du SCRS, selon laquelle à moins que cette mesure soit parfaitement mise en œuvre, le stock continuera à chuter. Malheureusement pour la ressource et pour l'avenir

des communautés de pêche dont les moyens d'existence dépendent de celle-ci, la mise en œuvre de cette mesure est loin d'être parfaite. Les exigences en matière de déclaration n'ont pas été respectées, certaines CPC ont dépassé leur quota et des enquêtes sont en cours sur des activités de fraude et autres qui témoignent de la mauvaise gestion.

Comme nombre d'entre vous le savez, les Etats-Unis ont publiquement annoncé leur intention de solliciter un moratoire cette année sur la pêche du thon rouge de l'Atlantique Est et de la Méditerranée, compte tenu de la mise en œuvre insuffisante de la recommandation de 2006 et des preuves indiquant des dépassements continus des quotas. Les préoccupations concernant la pêcherie de thon rouge de l'Est sont si importantes aux Etats-Unis que notre Congrès est disposé à adopter des résolutions préconisant de fortes actions destinées à contrôler cette pêcherie.

La flottille nord-américaine a réalisé de nombreux sacrifices afin de garantir une approche écosystémique à l'intérieur des pêcheries nationales relevant de l'ICCAT. Nos pêcheurs continuent de pêcher dans le cadre de mesures conçues pour garantir la durabilité de ces ressources. Nous souhaitons jouer notre rôle, toutefois, il nous faut, tous ensemble, intervenir. Avec nos ressources partagées, il est clair que seul un effort multinational peut garantir que l'ICCAT réponde à l'objectif de sa Convention, et garantisse un maximum d'avantages socio-économiques à long terme des ressources halieutiques relevant de notre mandat. Merci.

France (Saint-Pierre et Miquelon)

Au nom de la France (au titre de Saint Pierre et Miquelon), je souhaite remercier la Turquie pour son accueil de la 20^{ème} réunion ordinaire de la Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique. Je voudrais ici exprimer notre satisfaction devant l'agrandissement de cette Commission qui accueille cette année de nouveaux membres, auxquels nous souhaitons la bienvenue.

La France (au titre de Saint Pierre et Miquelon) partage les préoccupations des pays ici présents quant à la protection des stocks de thonidés de l'Atlantique, qu'il s'agit de pêcher de manière durable, notamment afin de permettre aux générations futures ainsi qu'aux populations dépendantes de la pêche de pouvoir évoluer dans le plus grand respect de notre environnement et de ses ressources.

La France (au titre de Saint Pierre et Miquelon) dispose de quotas ou limites de captures pour la pêche du thon rouge de l'ouest, de l'espadon et du germon de l'Atlantique nord, dont les excédents ou sous-consommations peuvent être reportés ou déduits les années suivant l'année de prise.

Si depuis ces mises en place, les reports de sous-consommations ont permis d'augmenter les possibilités annuelles de captures, ces quotas initiaux sont insuffisants pour notre archipel dont la population de 7.000 habitants est dépendante de la pêche. Ces quotas ont jusqu'ici été exploités dans le cadre d'un accord d'affrètement, l'armement d'un navire pour la seule pêche des thonidés n'étant pas économiquement viable compte tenu des montants alloués à ce jour. Le recours à l'affrètement, associé à l'utilisation des reports de sous-consommations, a été le seul moyen jusqu'ici d'assurer une activité minimale qui ne permet que des retombées modestes pour l'archipel (absence de débarquements sur le territoire et donc non transformation par les unités de transformation locales).

Cependant, un projet a pu voir le jour pour l'armement d'un navire polyvalent, qui exploitera les quotas français de thonidés et d'autres espèces, à partir de l'année 2009. La France demandera donc, dans le cadre de la révision des recommandations pertinentes, l'attribution de quotas qui lui permettront d'assurer la viabilité de cette exploitation. Elle souhaite de plus insister sur la nécessité de maintenir un mécanisme de report pour les petits quotas, notamment ceux attribués aux pays côtiers dont les populations dépendent de la pêche.

La préoccupation principale de cette délégation est la gestion durable de la pêche dans la zone de la Convention. Cette gestion doit englober les critères biologiques et socio-économiques

Nous souhaitons à cette réunion tout le succès auquel elle doit aspirer, et qu'au terme de discussions responsables et constructives, nous puissions ensemble continuer dans la voie de la gestion durable que nous nous sommes tous fixée.

Japon

Le Japon est très heureux de se trouver dans cette belle ville d'Antalya à l'occasion de la réunion annuelle de l'ICCAT de cette année. Nous souhaiterions adresser nos vifs remerciements au Gouvernement de la Turquie pour accueillir la 20^{ème} Réunion ordinaire de l'ICCAT.

L'année dernière, nous avons adopté un programme de rétablissement pluriannuel pour le thon rouge dans l'Atlantique Est et la Méditerranée à la suite de discussions et de votes assez difficiles au sein de l'ICCAT. Nous espérons tous que toutes les CPC mettraient intégralement en œuvre les mesures de conservation et de gestion de ce programme en vue de rétablir les stocks de thon rouge.

Malheureusement, cela n'est pas le cas. La surexploitation semble se poursuivre. Les conditions de pêche sont très différentes en 2007 selon les zones et les pêcheries. Les Etats-Unis et le Japon ont connu des saisons de pêche historiquement pauvres. Plus de 1.000 t du quota du Japon ont été inutilisées, ce qui ne s'était jamais produit auparavant. En revanche, d'autres pays ont connu une bonne saison de pêche. Dans la Méditerranée, la pêche a été médiocre au début de la saison mais s'est améliorée par la suite, ce qui a été considéré comme l'une des raisons aux infractions commises cette année.

L'interprétation de ce phénomène pourrait varier mais nous pouvons affirmer que les deux stocks de thon rouge se trouvent dans une situation critique. Le SCRS a indiqué une nouvelle fois que la mortalité par pêche actuelle est deux fois supérieure à F_{PME} . Si cette situation se poursuit dans les pêches l'année prochaine, comment pouvons-nous espérer avoir de meilleurs résultats de l'évaluation des stocks l'année prochaine ? Nous serons donc inévitablement confrontés à une réunion annuelle plus difficile en 2008. Pour la pêcherie de 2009, la Commission pourrait donc se voir dans l'obligation de prendre des mesures plus strictes pour le thon rouge.

Par ailleurs, le COP 15 de la CITES est prévu en 2010. Cette Convention observe ce qu'il se passe au sein de l'ICCAT. Si la situation critique actuelle se maintient, l'Appendice II, ou même I pour le thon rouge de l'Atlantique, est une éventuelle mesure que pourrait prendre la CITES en 2010. Il s'agit de la cessation des pêcheries commerciales de thon rouge dans tout l'Atlantique.

En quelques mots, le Japon estime que nous devons prendre une action décisive cette année en vue d'améliorer la gestion de la pêcherie de thon rouge et de garantir le rétablissement des stocks. L'attentisme et l'absence de prise de mesures serait suicidaire pour cette organisation. Nous devons garder à l'esprit que la crédibilité de l'ICCAT est en jeu. Notre délégation s'engage à travailler avec vous tous ici présents pour éviter un désastre.

Philippines

Au nom de la délégation des Philippines, je souhaite exprimer notre gratitude et notre plaisir à participer à cette 20^{ème} réunion ordinaire de la Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés et des espèces apparentées (ICCAT) dans cette belle et admirable ville d'Antalya, Turquie.

Le Gouvernement de la République des Philippines, en sa qualité de membre de l'ICCAT, s'est engagé envers la gestion, la conservation, l'utilisation optimale des stocks et le développement soutenable des ressources halieutiques dans l'océan Atlantique. En outre, en notre qualité de membre, nous avons prouvé notre engagement envers les exigences de l'ICCAT, notamment en ce qui concerne la communication des informations statistiques sur les captures et nous avons participé aux réunions de cette Commission, où nous avons pu aussi exprimer nos préoccupations sur l'allocation du quota aux compagnies des Philippines qui opèrent dans l'océan Atlantique.

Du fait de son appartenance et participation à l'ICCAT, le pays développe constamment des mesures de gestion innovatrices et nous donne l'opportunité de co-gérer les ressources thonières communes dans la zone de gestion.

Veuillez rester assurés de l'appui des Philippines dans la mise en œuvre des directives et des fermes réglementations énoncées par la Commission.

Nous nous réjouissons de l'ordre du jour de la présente réunion et des discussions qui se tiendront avec les autres délégués sur toutes les questions et préoccupations de la Commission.

Uruguay

La délégation de la République orientale d'Uruguay souhaiterait adresser ses vifs remerciements au

Gouvernement et aux habitants de la Turquie, et tout spécialement à la ville d'Antalya, pour accueillir, dans ce lieu magnifique, la 20^{ème} Réunion ordinaire de la Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique (ICCAT). Nous souhaiterions également exprimer notre reconnaissance au Président de la Commission et au Secrétariat pour tous les travaux réalisés aux fins de l'organisation de cette réunion.

Nous souhaiterions réitérer des concepts déjà exprimés à la réunion précédente, en demandant à ce que nous continuons dans la voie dans laquelle nous nous sommes engagés en vue de l'élaboration d'instruments de dialogue permettant des accords consensuels et équilibrés et admettant une plus grande participation des pays pauvres.

Notre délégation constate avec une certaine préoccupation que cette année encore des problèmes se posent quant aux questions d'application et à la qualité de l'information transmise à la Commission, notamment pour les ressources dont l'état est réellement inquiétant. A titre d'exemple, le programme pour le thon rouge de l'Atlantique Est et de la Méditerranée n'a pas pu être respecté au cours de sa première année de gestion.

Cette situation nous fait nous interroger, d'une part, sur l'efficacité du fonctionnement de cette Commission et, d'autre part, sur la nécessité de renforcer les mécanismes par lesquels de plus grandes responsabilités sont exigées aux Parties contractantes en terme du principal mandat de la Convention : « la conservation des espèces ».

Nous sommes également préoccupés par le fait que certaines Parties qui reçoivent les bénéfices économiques majeurs ne fournissent pas les informations fondamentales permettant au SCRS de soumettre des données exactes sur l'état des ressources et, sur la base de celles-ci, de prendre des décisions politiques plus opportunes. Notre délégation a constaté une pondération du respect économique ces dernières années et une certaine omission du respect des tâches permettant au SCRS de maintenir un bon niveau d'information et de réponse.

Nous sommes fermement convaincus que la conservation de nos ressources halieutiques doit se fonder sur des bases scientifiques et que la priorité pour la Commission est un appui au Comité scientifique en offrant de meilleures possibilités aux pays membres aux fins de la recherche, de la collecte des données, du contrôle et de la participation. L'Uruguay a réclamé que les efforts déployés en vue de la gestion et de l'administration des ressources soient reconnus et appréciés, notamment dans le cas des pays riverains pauvres.

Notre délégation souhaite également une alternance profitable et équitable des postes d'administration de notre Commission, pour être une organisation véritablement intégrative et participative. Notre délégation est disposée à collaborer à la recherche de consensus permettant d'atteindre ces objectifs.

L'Uruguay souhaite à toutes les Parties une réunion productive en cette année 2007.

3.3 DÉCLARATIONS D'OUVERTURE DE PARTIES, ENTITÉS OU ENTITÉS DE PÊCHE NON-CONTRACTANTES COOPÉRANTES

Taïpei chinois

Tout d'abord, je souhaite remercier le Gouvernement de la Turquie pour avoir choisi cette si belle ville d'Antalya pour célébrer la réunion annuelle de l'ICCAT. Je remercie aussi le personnel du Secrétariat pour tout le travail qu'il a réalisé pour préparer la présente réunion.

Je vous remercie également, M. le Président pour avoir si judicieusement organisé l'ordre du jour de la réunion annuelle. M. le Président, vous avez indiqué que cette réunion annuelle serait particulièrement difficile, qu'un travail intense nous attendait, notamment sur la question de la mise en œuvre des mesures de conservation relatives au thon rouge de l'Atlantique Est. Ma délégation coopérera sans réserve avec vous et les autres membres afin d'atteindre l'objectif de la Commission.

L'année dernière, lorsque le Taïpei chinois a fait état de ses travaux dans la mise en œuvre de la [Rec. 05-002], la majorité des membres de la Commission se sont réjouis de nos accomplissements, notamment la mise à la casse de 160 grands palangriers en deux ans seulement. La Commission a réinstauré les limites de capture de thon obèse du Taïpei chinois. Néanmoins, en raison des préoccupations manifestées par certains membres, la Commission a adopté la [Rec. 06-01] qui demandait au Taïpei chinois de continuer à renforcer la gestion de ses pêcheries. Je suis très fier d'annoncer que le Taïpei chinois a, une fois de plus, entièrement et complètement

respecté les exigences énoncées dans la Recommandation. Le Taïpei chinois a transmis au Secrétariat des informations détaillées sur les progrès réalisés et les rapports finaux élaborés en ce qui concerne les exigences en matière de déclaration prévues par les Recommandations 05-02 et 06-01. Afin de mieux gérer nos pêcheries, nous avons même fait plus que ce qui nous avait été demandé. Nous avons alloué US\$ 33 millions aux fins du rachat de 23 grands palangriers thoniers supplémentaires de notre flotte mondiale et avons mis en œuvre un programme d'observateurs sur notre flotte mondiale de grands palangriers thoniers, avec une couverture de 5%. En outre, nous continuons à détacher des patrouilleurs dans l'océan Atlantique pour suivre les activités de pêche de nos navires de pêche.

Le Taïpei chinois n'est pas membre de la Commission et il a prouvé sa détermination, en tant que partenaire de pêche responsable, à contribuer à la conservation et à la gestion des thonidés de l'Atlantique et aux travaux de l'ICCAT. Le Taïpei chinois continuera à mettre en œuvre les mesures qui sont en cours et continuera à collaborer avec l'ICCAT et avec toutes les CPC d'une façon qui bénéficiera à tout le monde, sur une base équitable.

Finalement, je souhaite que la réunion annuelle de l'ICCAT ait un heureux dénouement.

3.4. DÉCLARATIONS D'OUVERTURE D'OBSERVATEURS D'ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES

Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO)

La FAO fait part de toute sa reconnaissance au Secrétariat de la Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique (ICCAT) pour avoir été invitée à assister, en qualité d'observateur, à sa 20^{ème} Réunion ordinaire dans cette belle ville historique d'Antalya. La FAO tient également à remercier le Gouvernement de la Turquie pour sa chaleureuse hospitalité. La FAO, en qualité de dépositaire de la Convention ICCAT, a maintenu une étroite et efficace collaboration avec l'ICCAT et désire poursuivre cette collaboration.

Les Organisations Régionales de Gestion des Pêches (ORGP) jouent un rôle unique permettant la coopération internationale en matière de conservation et de gestion des ressources aquatiques vivantes et de gestion soutenable et responsable des pêches. Les ORGP représentent notamment les seuls moyens réalistes de gérer les stocks de poissons chevauchants et de grands migrateurs. Par conséquent, le renforcement des ORGP aux fins de la conservation et de la gestion plus efficaces de ces stocks de poissons demeure le principal défi qui se pose à la gouvernance internationale des pêches. La 27^{ème} session du Comité des Pêches de la FAO (COFI 27), tenu à Rome, au mois de mars dernier, a abordé cette question sous un point autonome de l'ordre du jour, pour la première fois dans l'histoire du COFI. Le Comité a été informé de la Réunion conjointe des ORGP thonières qui s'est tenue à Kobe, au mois de janvier dernier et à laquelle l'ICCAT a également participé. Les membres ont souligné l'importance de procéder à une évaluation des performances des ORGP d'une manière transparente. Plusieurs membres ont également demandé à la FAO de continuer à apporter son soutien aux ORGP et de poursuivre ses travaux sur des questions préoccupantes, telles que la surcapacité, l'amélioration des statistiques des flottilles et la question des pays et des navires qui affaiblissent l'efficacité des ORGP.

Immédiatement après la session du COFI, la 1^{ère} réunion du Réseau des Secrétariats des Organisations Régionales des Pêches (RSN-1) a également été tenue à Rome, et était, en fait, la 5^{ème} réunion de ce type des Organisations Régionales des Pêches (ORP) depuis 1999. Elle a passé en revue les décisions du COFI 27 et a réconfirmé la perception globale que les ORP ont un rôle prépondérant à jouer en ce qui concerne la mise en œuvre du Code de conduite pour une pêche responsable. Elle a également noté la recommandation formulée par la Conférence d'examen de l'Accord sur les stocks de poissons des Nations Unies de 2006. La réunion a notamment noté et discuté des priorités et des succès croissants dans la lutte contre la pêche IUU, tels que l'ensemble des mesures intégrées de suivi, de contrôle et de surveillance (MCS), les procédures de liste noire, les mesures de l'état de port et les programmes de documentation des captures. De nombreuses ORP ont également mentionné les efforts qu'elles ont déployés aux fins d'une approche écosystémique des pêcheries (EAF) et elles ont noté que l'inclusion de considérations écosystémiques dans la prise de décision des ORP était en cours de développement et de progrès.

De nombreux délégués ne manqueront pas de savoir que le COFI, reconnaissant le besoin urgent d'un ensemble complet de mesures de l'état de port, a décidé de procéder au développement d'un accord ayant force exécutoire sur les mesures de l'état de port, basé sur le Plan International d'Action visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée de 2001 de la FAO et sur le Programme modèle sur

des mesures de l'état de port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée de la FAO de 2005. Je suis heureux de porter à la connaissance de cette réunion que cette initiative progresse de façon satisfaisante et qu'une Consultation d'experts de la FAO visant à rédiger un instrument ayant force exécutoire sur des mesures du ressort de l'état de port a été tenue à Washington D.C., aux Etats-Unis, du 4 au 8 septembre 2007. La Consultation a élaboré un Projet d'accord sur des mesures du ressort de l'état de port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. Ce document constituera la base des travaux de la Consultation technique sur les mesures du ressort de l'Etat de port qui doit se dérouler au siège de la FAO, du 23 au 27 juin 2008. Le rapport de la Consultation technique sera, à son tour, renvoyé à la 28^{ème} Session du COFI au mois de mars 2009 aux fins d'examen et d'action opportune.

La Consultation technique sur les directives techniques pour un commerce responsable du poisson vient juste de se tenir au siège de la FAO, à Rome, en Italie, du 5 au 7 novembre 2007. La Consultation visait principalement à revoir le Projet de directives pour un commerce responsable du poisson élaboré par la Consultation d'experts sur les directives techniques pour un commerce responsable du poisson, qui s'est réunie à Silver Spring, aux Etats-Unis, du 22 au 25 janvier 2007. L'un des principaux messages inclus dans le Projet de directives est que le commerce international du poisson et de produits de poissons ne devrait pas remettre en question le développement durable des pêcheries et une utilisation responsable des ressources aquatiques vivantes. Le Projet de directives prévoit, entre autres, que les états coopèrent activement au développement et à la mise en œuvre des programmes de documentation des captures et de certification du commerce, tels que ceux développés par les ORGP, en adoptant des dispositions de réglementation adéquates et en encourageant la collaboration du secteur privé. Le Projet de directives devrait être adopté par la prochaine session du Sous-comité du commerce du poisson qui doit se tenir à Brême, en Allemagne, du 2 au 6 juin 2008.

Je souhaiterais annoncer également à la présente réunion que les autres Consultations d'experts de la FAO prévues en 2008 incluent la Consultation d'experts sur le Registre mondial complet des navires de pêche, qui doit se tenir au siège de la FAO, du 25 au 28 février 2008. Le Registre mondial complet des navires de pêche a été discuté, parmi d'autres questions, au cours de la seconde session du Groupe de travail *ad hoc* conjoint FAO/OMI sur les questions liées à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et questions y afférentes, organisée également à Rome, du 16 au 18 juillet 2007. Le Groupe de travail conjoint a recommandé que la FAO et l'OMI collaborent afin d'éviter la création de systèmes d'identification des navires conflictuels et de développer une base de données sur les flottilles de pêche mondiales plus exhaustive. Il a aussi été recommandé que l'OMI collabore avec la FAO dans la préparation de la prochaine Consultation d'experts sur le développement d'un registre mondial.

Avant de conclure, j'ai l'honneur de vous annoncer que les 2 août et 3 octobre 2007, respectivement, la République Fédérale du Nigeria et la République Arabe d'Egypte ont déposé, auprès du Directeur Général de la FAO, un instrument d'adhésion à la Convention et qu'en vertu de l'Article XIV.3 la Convention est entrée en vigueur pour chaque gouvernement à la date de réception de son instrument d'adhésion auprès du Directeur Général.

Etant donné que l'ICCAT est l'une des ORGP pionnière dans le monde, justifiant d'un long historique et d'une longue expérience en matière de conservation et de gestion des stocks de thonidés et de gestion durable et responsable des pêcheries de thonidés de l'Atlantique et ses mers adjacentes, on espère fortement que l'ICCAT continuera à jouer un rôle important dans les mesures régionales visant à garantir une gestion soutenable et plus responsable des pêches, comme cela a été convenu et recommandé au COFI 27 et au RSN 1.

Je souhaiterais conclure cette déclaration en vous transmettant les vœux du Directeur Général Adjoint des Pêches et de l'Aquaculture de la FAO, M. Ichiro Nomura qui adresse tous ses vœux de succès à cette réunion dans ses délibérations.

3.5 DÉCLARATIONS D'OUVERTURE D'OBSERVATEURS D'ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

Greenpeace

Greenpeace prend part aux travaux de la 20^{ème} Réunion ordinaire de l'ICCAT après de nombreuses années passées à documenter les activités de pêche IUU dans la zone gérée par cette Commission. Au cours de cette période, Greenpeace a réalisé plusieurs expéditions en mer et a pu exposer les activités des flottilles et des états

qui ne respectent pas leurs obligations légales, qu'il s'agisse des états de pavillon, états de port ou états de marché.

Greenpeace a non seulement exposé publiquement ces activités mais a été en mesure, par le passé, de reconnaître les progrès réalisés par l'ICCAT. A titre d'exemple, nous avons accueilli favorablement les travaux de la Commission dans la lutte contre la pêche IUU lorsqu'elle se trouvait à l'avant-garde de l'utilisation d'instruments, tels que l'établissement de listes noires des navires de pêche identifiés comme affaiblissant les efforts de conservation ou l'imposition de mesures commerciales non restrictives. Toutefois, ces dernières années, il est devenu de plus en plus évident que les opérations illégales se sont généralisées dans les pêcheries de thonidés de l'Atlantique et de la Méditerranée et que, de toute évidence, les Parties contractantes de l'ICCAT ne parviennent pas à résoudre le problème de la pêche IUU. En 1999, 345 navires étaient répertoriés sur la liste noire des navires de l'ICCAT. Aujourd'hui il y en a 17 et la plupart des Parties contractantes conviendront que cela ne reflète pas un changement radical de l'ampleur des opérations illégales mais plutôt le fait que ces flottilles trouvent des moyens d'échapper aux contrôles et de continuer à pêcher.

La question la plus urgente qui se pose à la Commission est la situation désastreuse de la pêcherie de thon rouge, compte tenu du grand risque d'effondrement de ce stock. Si le stock de thon rouge venait à s'effondrer, comme cela va être le cas si les choses ne changent pas, il y aura une grande différence entre l'extinction de cette pêcherie et celle d'autres pêcheries commerciales bien documentées, telles que la pêcherie de morue de Terre-Neuve, car cette fois les pays assis autour de cette table savaient tout ce qu'il fallait savoir pour agir afin de la sauver mais n'ont rien fait.

En 2006, Greenpeace s'est prononcé contre ce que les membres de l'ICCAT ont appelé « un programme de rétablissement », programme permettant aux pays participant à cette pêcherie de pêcher le double du volume de thonidés recommandé par nos propres scientifiques afin de permettre le rétablissement du stock. Cet été nous avons de nouveau assisté à la mise en œuvre de ce programme en mer. Elle nous a amené à la regrettable conclusion que cette Commission n'est actuellement pas en mesure de gérer la pêcherie de thon rouge. Il lui manque une structure, des réglementations, et ce qui est encore plus important, la volonté politique de ses Parties contractantes de s'acquitter de leurs obligations légales en matière de conservation et de protection de cette espèce qui fait partie de l'alimentation mondiale.

Les preuves incontestables rassemblées par Greenpeace ces deux dernières années sont incluses dans notre rapport « *Le butin des pirates : comment l'ICCAT ne parvient pas à mettre un frein à la pêche IUU* » (<http://www.greenpeace.org/international/press/reports/pirate-booty>). Il passe en revue de récentes données sur les pêcheries de thon rouge et de thon obèse dans la zone de la Convention ICCAT et fait état d'exemples d'opérations de pêche illégales, de changement de pavillon au profit de registres ouverts, de fausse déclaration des captures et de surpêche éhontée pratiquée par différents états de pavillon et entreprises.

Une nouvelle fois, en 2007, des Parties contractantes importantes de l'ICCAT, présentes à cette réunion, ont largement dépassé les quotas qui leur avaient été alloués. Aucun progrès notable n'a été constaté à l'issue de la 1^{ère} Réunion du groupe de travail ICCAT sur la capacité de pêche. La Méditerranée a été, un été de plus, une mêlée générale rassemblant toute une armada de navires de pêche, de remorqueurs, de navires auxiliaires et de cargos frigorifiques, opérant sans contrôle aux fins de la pêche et de l'engraissement du thon rouge. Une année de plus, en 2007, les flottilles de pêche ont réalisé une ponction de thon rouge totalement insoutenable, stock déjà au bord de l'effondrement. Le stock présente des signes de plus en plus préoccupants, comme des prises de plus petits thons rouges réalisées par les flottilles de pêche de thonidés opérant dans la zone de la Convention.

Au vu de cet échec, et sur la base du principe de précaution, Greenpeace demande aux Parties de l'ICCAT présentes à cette réunion de fermer la pêcherie de thon rouge du nord jusqu'à ce que la population de thon rouge du nord montre des signes de rétablissement soutenu, que les zones de nourricerie de thon rouge du nord soient protégées et qu'un régime de gestion adéquat basé sur l'avis scientifique soit adopté et exécuté de la façon pertinente.

Une fermeture pluriannuelle de ce type devrait établir les conditions permettant de créer un système de gestion à même de lutter contre la pêche illégale, non réglementée et non déclarée, de résoudre les énormes problèmes de surcapacité et de réaliser des progrès aux fins de la mise en œuvre d'une approche écosystémique et du principe de précaution de la gestion des pêcheries, comme cela est légalement requis par le droit international.

C'est le seul moyen pour que l'ICCAT retrouve sa crédibilité, qui serait complètement perdue si une espèce aussi précieuse que le thon rouge était rajoutée à la liste des espèces de poissons commerciaux ayant disparus.

Nous exhortons les Parties contractantes présentes à cette réunion à approuver une décision de gestion ayant force exécutoire visant à fermer la pêcherie.

Oceana

Oceana se réjouit de l'opportunité qui lui est donnée de participer en qualité d'observateur à la réunion annuelle de la Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés et des espèces apparentées (ICCAT) qui se déroule cette année dans la belle ville d'Antalya (Turquie), au riche passé historique.

Oceana est une organisation mondiale, à but non lucratif, qui se consacre à la protection et au rétablissement des océans du monde ; elle parvient à réaliser des changements appréciables en menant des campagnes spécifiques, basées sur les faits, dans des délais fixés et des buts précis et bien définis.

Oceana était l'un des cinq membres fondateurs de l'Alliance pour les requins, une coalition d'organisations écologistes, scientifiques et d'organisations de plongée et de pêche, axée sur l'amélioration des politiques européennes en matière de requins, laquelle rassemble plus de 40 membres depuis le mois d'avril de l'année dernière.

Oceana et l'Alliance pour les requins espèrent que l'ICCAT sera cette année la première Organisation régionale de gestion des pêcheries du monde à limiter les prises des espèces de requins très vulnérables.

Nous appuyons notamment l'interdiction de la pêche et/ou du débarquement de requin-taupo commun (*Lamna nasus*), l'une des espèces de requins les plus rares de l'océan Atlantique. Nous encourageons également les mesures visant à tenir compte de l'avis formulé en 2005 par le Comité permanent pour la recherche et les statistiques (SCRS) de l'ICCAT à l'effet de réduire la mortalité par pêche du requin taupo bleu (*Isurus oxyrinchus*) dans l'Atlantique Nord.

Le requin taupo bleu sera inclus sur la *Liste rouge des espèces menacées* de 2008 de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) comme étant une espèce mondialement *vulnérable* à l'extinction. Le requin taupo commun est déjà inclus sur la Liste rouge comme étant mondialement *vulnérable*. Des évaluations du requin taupo commun ont donné lieu à des classifications de « *en danger* » dans l'Atlantique Nord-Ouest, et de « *en danger critique d'extinction* » dans l'Atlantique Nord-Est et la Méditerranée. Ces grands migrateurs traversent régulièrement les frontières juridictionnelles ; pourtant, leur capture ne fait pas l'objet de restrictions internationales. Comme la plupart des requins, le requin taupo commun et le requin taupo bleu ont une croissance relativement lente, leur maturation est tardive et ils produisent un faible nombre d'alevins. Ils sont donc plus susceptibles à la surexploitation et à la raréfaction durable que la plupart des autres espèces capturées dans les pêcheries de l'ICCAT.

Sur la base de ces préoccupations, nous exhortons l'ICCAT à prendre des actions décisives visant à endiguer l'épuisement des requins de l'Atlantique, conformément à l'avis formulé en 2007 par le SCRS préconisant des mesures de précaution, à partir de cette semaine avec des sauvegardes pour le requin taupo commun et le requin taupo bleu.

Nous saisissons également cette occasion pour appuyer les efforts déployés par nos collègues du Fonds mondial pour la nature (WWF) et de Greenpeace visant à resserrer les restrictions de la pêche du thon rouge.

Nous nous réjouissons de collaborer avec les Parties de l'ICCAT cette semaine et nous espérons qu'un pas en avant sera fait afin d'améliorer la situation de la conservation des requins atlantiques.

World Wide Fund for Nature (WWF)

WWF est une organisation de conservation mondiale fermement engagée envers une utilisation durable des ressources marines, comme le démontre son long historique d'activités internationales sur les pêcheries réalisées avec l'industrie, les commerçants et les consommateurs. C'est précisément ce sincère engagement envers des pêcheries durables qui a conduit WWF à solliciter aux Parties contractantes de l'ICCAT présentes à la 20ème réunion ordinaire de la Commission d'adopter un moratoire, ou une fermeture pluriannuelle, sur la pêcherie de thon rouge de l'Atlantique Est et de la Méditerranée.

L'effondrement de la pêcherie de thon rouge, victime d'une surpêche endémique et d'activités IUU très répandues parmi les principales flottilles qui capturent le stock, est notoire. Les événements survenus au cours de

la saison de 2007 indiquent honteusement que le soi-disant « programme de rétablissement » adopté par l'ICCAT en 2006 est un cuisant échec de gestion, comme le démontrent, jusqu'à présent, la surpêche démesurée réalisée par des Parties contractantes majeures de l'ICCAT, le blanchissement généralisé des captures qui dépassent les quotas et les nombreuses indications publiques d'activités de pêche IUU. Il est, en outre, évident que ledit programme comporte des défaillances scientifiques, étant donné que le Comité scientifique de l'ICCAT signale dans son rapport de 2007 que même s'il était parfaitement mis en œuvre, une chimère compte tenu de la grave dégradation de cette question, le stock ne pourrait pas se rétablir et son effondrement serait inévitable.

Les derniers échecs de gestion en 2007 démontrent que la pêcherie est victime de problèmes de structure chroniques qui entravent sa gestion raisonnable, sans mentionner la mise en œuvre d'un programme de rétablissement exhaustif. Seul un moratoire sur la pêcherie peut éviter l'effondrement d'un des stocks de thon rouge les plus importants du monde. Ce moratoire établirait également les conditions nécessaires pour résoudre la gouvernance actuelle et les défaillances en termes de gestion et ouvrirait la voie à la mise en œuvre d'un programme de rétablissement strict et compatible avec une pêche restreinte dans un avenir proche.

La crise du thon rouge compromet de plus en plus la crédibilité de l'ICCAT et de toutes les ORGP thonières. Les délégations des 45 Parties contractantes réunies à Antalya ont la responsabilité historique de restaurer cette crédibilité en adoptant la seule décision susceptible d'éviter l'effondrement d'une des pêcheries les plus précieuses au monde : un moratoire aujourd'hui pour une pêche durable demain. WWF exhorte les 45 Parties contractantes présentes à Antalya à adopter une position proactive aux fins d'une fermeture pluriannuelle ainsi que des mesures indispensables pour que celle-ci se traduise en une décision de gestion ayant force exécutoire.

La réunion de l'ICCAT de cette année sera une preuve clef de l'engagement réel de la communauté internationale dans la lutte contre la pêche IUU : les citoyens du monde sauront clairement quels états sont en faveur d'une pêche durable et donnent leur appui à une fermeture pluriannuelle de la pêcherie de thon rouge, et quels états sont les complices directs ou indirects du pillage du stock par la pêche IUU.

3.6 DÉCLARATIONS DE CLOTURE DE PARTIES CONTRACTANTES

Canada

Nous souhaitons clore en remerciant le Gouvernement et la population de la Turquie pour leur merveilleuse hospitalité, ainsi que pour les conditions agréables et la beauté du site qu'ils ont offert à toutes les délégations cette semaine.

En 2002, le Canada avait indiqué dans sa déclaration de clôture que le plan pour le thon rouge de l'Est adoptée pour la période 2003-2006 constituait une deuxième chance pour prouver que l'ICCAT pouvait gérer efficacement les ressources placées sous notre responsabilité. Nous ne pouvions ni de devions faillir à cette tâche. Nous devons utiliser le proche avenir pour montrer que nous pouvions pêcher de manière responsable et dans des limites soutenables.

En 2007, nous nous trouvons dans une position essentiellement similaire, mais avec cinq années supplémentaires de pêche au-delà des niveaux soutenables. Même si le Canada s'était opposé au programme de rétablissement adopté en 2006 au motif qu'il s'éloignait de la recommandation formulée par le SCRS et des grands risques qu'il comportait, il n'avait cessé d'espérer que les mesures de contrôle associées seraient mises en œuvre dans cette pêcherie afin de répondre à l'objectif du programme. Néanmoins, nous continuons à voir des rapports de surpêche et de contrôles insuffisants du thon rouge de l'Est. L'ICCAT a manqué sa « deuxième chance » pour faire preuve d'une gestion efficace, et les indicateurs suggèrent que nous pourrions bien manquer notre troisième et possiblement dernière chance. Nous avons pris quelques mesures cette semaine, notamment l'adoption décisive du programme de documentation des captures de thon rouge, mais d'après notre perspective, nous devons faire davantage.

Cette organisation est surveillée de près. La confiance que suscite l'ICCAT tant à l'extérieur que, dans une certaine mesure, à l'intérieur, est faible. Nous devons saisir l'opportunité qui nous est offerte en 2008 afin de répondre aux problèmes de contrôle sévissant au sein de cette pêcherie et rétablir la confiance en l'ICCAT, ainsi que sa crédibilité en tant qu'organisation de conservation. Sinon, comme nous l'avons entendu cette semaine, d'autres organisations ou la ressource elle-même prendront les décisions à notre place.

Nous nous félicitons du fait que l'ICCAT ait décidé de réaliser un examen externe des performances afin de garantir la transparence. Ceci constituera un élément clef du processus visant à renforcer l'ICCAT et, à long terme, améliorera notre gestion des stocks.

Nous louons les travaux qui ont été menés par toutes les délégations cette semaine et nous nous réjouissons de consolider ces efforts au cours de l'année prochaine afin de parvenir à l'objectif souhaité. Nous avons réalisé quelques progrès, mais il nous reste encore un long chemin à parcourir. Nous ne pouvons ni ne devons faillir à notre tâche.

RAPPORTS DES RÉUNIONS INTERSESSIONS

4.1 RAPPORT DE LA RÉUNION CONJOINTE DES ORGP THONIÈRES (Kobe, Japon, 22-26 janvier 2007) et RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE CONJOINT DES ORGP THONIÈRES SUR LES PROGRAMMES DE DOCUMENTATION DU COMMERCE ET DES CAPTURES (Raleigh, Caroline du Nord, Etats-Unis, 22 – 23 juillet 2007)

Le Gouvernement japonais, avec l'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), a organisé et accueilli la première Réunion conjointe des ORGP thonières, qui s'est tenue du 22 au 26 janvier 2007 à Kobe, Japon. La réunion a rassemblé des participants de 54 Membres et non-Membres coopérants de cinq ORGP thonières : l'ICCAT (Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique), la CTOI (Commission des thons de l'Océan Indien), la WCPFC (Commission des Pêches du Pacifique central et occidental) et la CCSBT (Commission pour la conservation du Thon rouge du Sud), ainsi que les représentants des Secrétariats des cinq ORGP thonières, un non-Membre, sept organisations intergouvernementales et sept organisations non-gouvernementales. La liste des participants figure à l'**Appendice 1**¹.

La liste des documents discutés lors de la Réunion conjointe, ainsi que l'ordre du jour adopté sont joints aux **Appendices 2** et **3**, respectivement.

M. Toshiro Shirasu, Directeur Général de l'Agence de la Pêche du Japon, a ouvert la Réunion conjointe. Le discours d'ouverture de M. Shirasu figure à l'**Appendice 4**. M. Masanori Miyahara (Japon) a été élu Président.

Un comité de rédaction de libre accès a été créé. Sa mission était d'élaborer les Lignes de conduite pour les ORGP issues de la Réunion conjointe des ORGP thonières, tenue à Kobe.

Le Dr Sachiko Tsuji (FAO) a fait des présentations sur l'état des stocks de thonidés et la disponibilité des données sur les ressources thonières. Un résumé de l'état des stocks des ressources thonières et un document explicatif sur la disponibilité des données figurent aux **Appendices 5** et **6**. Il a été noté avec préoccupation que la plupart des stocks de thonidés importants dans le monde sur le plan commercial sont complètement exploités ou surexploités.

M. Yuichiro Harada (OPRT) et M. Lahsen Ababouch (FAO) ont réalisé des présentations sur l'état des marchés de sashimi et de produits de thons en conserve, respectivement. Les présentations se trouvent aux **Appendices 7** et **8**. On a constaté que la demande de thon sashimi et en conserve est en constante augmentation dans le monde.

Le Dr Robin Allen (CIATT), le Dr Bill Hogarth, M. Driss Meski, le Dr Jerry Scott, le Dr Victor Restrepo (ICCAT), M. John Spencer, M. Alejandro Anganuzzi (CTOI), M. Andrew Wright (WCPFC) et M. Neil Hermes (CCSBT) ont fait des présentations sur l'organisation de leurs ORGP thonières respectives, les mesures de conservation et de gestion qu'elles ont prises et les défis qu'elles ont relevés. Les défis auxquels ces ORGP font communément face sont les suivants : établissement de programmes de rétablissement des stocks effectifs et globaux ; collecte de données fiables aux fins de l'évaluation des stocks ; restriction de la capacité de pêche/l'effort de pêche ; mise en œuvre de mesures MCS effectives (suivi, contrôle et surveillance) ; obtention d'un équilibre entre les besoins des Etats développés et des Etats en développement ; et coopération effective entre les ORGP thonières. Leurs présentations figurent aux **Appendices 9, 10, 11, 12** et **13**.

M. John Spencer (Communauté européenne) a animé les débats sur le point de l'ordre du jour intitulé « Coordination des mesures des ORGP ». Les questions débattues au titre de ce point de l'ordre du jour incluent : la pêche IUU ; les programmes de suivi des captures et de suivi commercial ; les transbordements ; la collecte et la déclaration des données. Les participants ont souligné la nécessité d'une coopération et d'une coordination renforcées entre les ORGP sur toutes ces questions. En particulier, l'unification des listes de navires autorisés et de navires IUU, le partage des données entre les ORGP thonières, ainsi que l'établissement d'une réglementation

¹ Les Appendices de ces deux rapports, qui ne sont pas inclus dans le présent rapport, sont disponibles auprès du Secrétariat.

harmonisée pour les transbordements, y compris un schéma global d'observateurs pour les navires de charge, pourraient constituer le premier domaine de coordination, suite à quelques discussions techniques.

M. Glenn Hurry (Australie) a animé les discussions sur le point de l'ordre du jour intitulé « Aborder les questions de la capacité de pêche, de l'effort de pêche et de l'application ». Il a été convenu qu'en règle générale, la capacité globale de la pêche thonière est trop élevée, qu'elle ne devrait pas augmenter et devrait être réduite, selon le cas, tout en reconnaissant l'aspiration des Etats en développement, notamment les petits Etats et territoires insulaires en développement, de voir leurs industries de la pêche se développer. On a également discuté, conjointement avec la surcapacité, de la nécessité pour les ORGP thonières de fixer des limites viables de capture et d'effort et d'aborder les questions d'allocation. Il a également été reconnu qu'il conviendrait d'élaborer un ensemble de mesures MCS améliorées, exhaustives et intégrées. La Conférence a constaté l'importance qu'avaient eu, pour la Réunion conjointe, les conclusions de la Conférence de St John et de l'Atelier de la FAO sur la Capacité de 2006.

M. David Balton (Etats-Unis) a animé les discussions sur le point de l'ordre du jour intitulé « Mesures responsables visant à dissiper les inquiétudes exprimées par la communauté internationale ». Il a été décidé que les performances des cinq ORGP thonières devraient être examinées selon une méthodologie commune, basée sur des critères communs dans la mesure du possible. Les participants ont également convenu de la nécessité de mettre en œuvre une approche écosystémique et une approche de précaution, ainsi que de l'urgente nécessité d'élaborer et de mettre en œuvre des mesures visant à minimiser les prises accessoires d'autres espèces océaniques dans les pêcheries de thonidés (notamment les tortues marines, les oiseaux de mer et les requins), et de concevoir des façons d'augmenter l'aide aux pays en développement.

Sur la base des discussions susmentionnées, le Comité de rédaction a élaboré un projet de Lignes de conduite pour les ORGP issues de la Réunion conjointe des ORGP thonières, lequel décrit (I) les défis et domaines clefs, (II) le travail technique pour coopérer entre les ORGP pour aborder les défis, et (III) les mesures de suivi. La Réunion conjointe a entériné par consensus les Lignes de conduite, telles qu'elles figurent à l'**Appendice 14**. Les participants ont confirmé qu'ils étaient disposés à mettre en œuvre les Lignes de conduite par le biais de leur participation aux ORGP thonières.

En ce qui concerne les paragraphes 3 et 13 de la Section I des Lignes de conduite, la réunion a constaté les exigences spéciales des Etats côtiers en développement, notamment les petits Etats et territoires insulaires en développement, ainsi qu'il est indiqué à l'**Appendice 15**.

Les Etats-Unis d'Amérique ont annoncé qu'ils accueilleraient le groupe de travail technique (juillet 2007, conjointement avec les réunions intersessions de l'ICCAT) et une réunion *ad hoc* des Présidents des ORGP thonières (probablement en janvier ou février 2008) mentionnée à la Section II et III, respectivement, des Lignes de conduite. La Communauté européenne a suggéré d'accueillir la deuxième Réunion conjointe des ORGP thonières en 2009. La Réunion conjointe s'est félicitée de ces deux invitations.

M. Miyahara a déclaré close la première Réunion conjointe des ORGP thonières.

Appendice 14

Lignes de conduite pour les ORGP

Les membres et les membres coopérants non contractants des cinq ORGP thonières présentes à la Réunion conjointe des ORGP thonières, reconnaissant le besoin essentiel de mettre un terme à la chute supplémentaire des stocks dans le cas des stocks décimés, de maintenir et de reconstruire les stocks de thons à des niveaux durables et de traiter efficacement la surpêche, la surcapacité et les activités de pêche IUU, s'engagent conjointement à prendre des mesures urgentes afin de coopérer par le biais des ORGP thonières conformément à leurs obligations en vertu du droit international.

Notant que les ORGP thonières présentent différentes caractéristiques, pressions sur leurs stocks individuels et ont des accords de gestion différents, il a été constaté qu'une coopération accrue entre les ORGP thonières sur un large éventail de sujets pouvait accroître leur efficacité et améliorer la gestion de tous les stocks de thonidés.

I. Défis et domaines clefs

Reconnaissant que les priorités peuvent varier d'une ORGP thonière à l'autre, il a été identifié les domaines et défis suivants, lesquels devront être instamment abordés par le biais d'une coopération et coordination effectives entre les cinq ORGP thonières, afin d'améliorer leurs performances :

1. Amélioration, partage et diffusion des données et des évaluations de stocks et de toutes autres informations pertinentes, y compris le développement de méthodologies de recherche, de manière précise et le plus rapidement possible.
2. Développement, si approprié, et application de critères et de procédures équitables et transparents pour l'allocation de possibilités de pêche ou des niveaux d'effort de pêche, incluant des dispositions prévoyant l'admission de nouveaux participants.
3. Contrôles, y compris, le cas échéant, réduction de la capacité, afin d'assurer que la capture totale réelle, le niveau de l'effort de pêche et la capacité sont proportionnés aux possibilités de pêche disponibles en vue d'assurer la durabilité de la ressource des stocks de thonidés, tout en permettant un développement légitime des pêcheries des Etats côtiers en développement, en particulier les petits états et territoires insulaires en développement.
4. Assurance que les mesures de gestion sont basées sur les meilleurs avis scientifiques disponibles et qu'elles sont cohérentes avec l'approche de précaution, en particulier au regard de l'établissement de mesures effectives de rétablissement des stocks et d'autres mesures visant à maintenir les stocks à des niveaux soutenables.
5. Assurance de l'application, à travers l'établissement de mesures MCS intégrées (suivi, contrôle et surveillance), lesquelles pourraient comprendre : VMS, observateurs, schémas d'arraisonnement et d'inspection, contrôles de l'Etat de port, mesures de l'Etat de marché, contrôles plus stricts pour le transbordement, suivi de l'engraissement du thon rouge et harmonisation de ces mesures entre les cinq ORGP thonières, selon le cas, afin d'éviter les doubles emplois et accroître l'efficacité en matière de coûts.
6. Application de sanctions/pénalités suffisamment rigoureuses afin de décourager les membres et non-membres de s'adonner à la pêche IUU.
7. Développement et mise en œuvre de mesures plus rigoureuses visant à prévenir, à contrecarrer et à éliminer la pêche IUU, y compris des mécanismes d'identification et de quantification des activités de pêche IUU, basé sur des données commerciales et d'autres informations pertinentes, un système d'échange d'information sur la pêche IUU entre les ORGP et entre les Etats de pavillon, Etats de port, Etats de marché et Etats côtiers, la consolidation des listes positives et négatives, telle que décrite dans la Section II ici-bas, le contrôle effectif des ressortissants conformément à leurs obligations dans le cadre du droit international, l'identification du bénéficiaire et établissement du « lien réel » et la diffusion d'informations pertinentes au public.
8. Etablissement et mise en œuvre d'un système de suivi des captures à partir des navires effectuant la capture jusqu'aux marchés.
9. Examen des performances des ORGP thonières conformément à l'Annexe 1.
10. Mise en œuvre d'une approche de précaution et d'une approche écosystémique à la gestion de la pêche, y compris l'amélioration de la collecte des données sur les prises accessoires fortuites et d'espèces non-cibles et l'établissement de mesures visant à minimiser l'effet défavorable de la pêche des poissons grands migrants sur les espèces ayant un lien écologique avec ceux-ci, en particulier les tortues de mer, les oiseaux de mer et les requins, en tenant compte des caractéristiques de chaque écosystème et des technologies utilisées pour minimiser les effets néfastes.
11. Développement de la collecte des données, de l'évaluation des stocks et d'une gestion appropriée des pêcheries de requins relevant de la compétence des ORGP thonières.
12. Recherche et développement de techniques visant à réduire la prise accidentelle de thons juvéniles dans les pêcheries thonières, notamment dans les opérations sous DCP.

13. Assistance en matière de renforcement adéquat des capacités, y compris en moyens humains, aux Etats côtiers en développement, en particulier aux petits Etats et territoires insulaires en développement, en vue du développement d'une pêche responsable, y compris par la participation aux réunions des ORGP et aux rencontres scientifiques, à la collecte des données de pêche, à l'évaluation des stocks, et à la mise en œuvre de mesures MCS.
14. Renforcement de la coopération entre scientifiques, experts pertinents et autres organisations de pêche pertinentes, éventuellement par l'organisation de symposiums ou de groupes de travail sur des sujets appropriés d'intérêt commun. Coordination de la programmation des réunions annuelles et des rencontres scientifiques, afin d'éviter leur simultanéité et de proposer un intervalle de temps adéquat entre les réunions scientifiques et annuelles et entre la soumission des propositions et les réunions annuelles.

II. Le travail technique pour coopérer entre les ORGP débutera en abordant les défis suivants :

1. Harmonisation et amélioration des Programmes de suivi commercial et, selon le cas, développement des documents sur les captures, y compris les systèmes de marquage, au besoin.
2. Création d'un registre harmonisé des navires de pêche thonière, aussi exhaustif que possible (liste positive) et incluant l'utilisation d'un numéro unique et permanent pour chaque navire, tel qu'un numéro OMI. La liste positive devrait inclure les navires auxiliaires. Création d'une liste globale de navires IUU.
3. Harmonisation des mesures de contrôle pour les transbordements.
4. Standardisation du format de présentation des résultats d'évaluation des stocks.

III. Mesures de suivi

1. Rapport au Comité des Pêches de la FAO (COFI) de 2007

Les participants demandent au Japon de faire rapport des résultats de la présente réunion au COFI en 2007.

2. Mise en œuvre au sein de chaque ORGP en 2007

Les membres devront commencer à mettre en œuvre les mesures prévues dans les présentes Lignes de conduite, à la réunion annuelle de 2007 de chaque ORGP thonière, à titre prioritaire, conformément à leur Convention respective.

3. Etablissement d'un mécanisme de suivi (Annexe II).

(1) Au niveau politique

Une réunion *ad hoc* des Présidents des ORGP thonières devrait être tenue au mois de janvier ou février 2008 aux Etats-Unis d'Amérique afin de discuter des mesures de suivi que devra prendre chaque ORGP. La réunion devrait se dérouler avec la participation des représentants appropriés des secrétariats des ORGP, ainsi qu'avec la représentation de la FAO.

(2) Au niveau technique

Un groupe de travail technique, constitué d'experts pertinents des ORGP thonières, devrait être établi afin d'examiner les questions techniques abordées dans la section II des présentes Lignes de conduite. La première réunion du Groupe de travail sera tenue en juillet 2007 aux Etats-Unis d'Amérique conjointement aux réunions intersessions de l'ICCAT, et les ORGP thonières examineront les résultats de ces travaux lors des réunions annuelles de 2008. Les secrétariats des cinq ORGP thonières examineront conjointement les questions techniques 2 et 3 exposées dans la section II à l'occasion de la réunion du COFI de la FAO en 2007. La question technique n°4 sera considérée par les présidents scientifiques des cinq ORGP thonières. Les résultats des quatre questions techniques devraient être présentés à la prochaine réunion conjointe des ORGP.

4. Prochaine réunion conjointe des ORGP

La prochaine réunion conjointe des ORGP devrait être tenue en janvier/février 2009 dans un pays de la Communauté européenne. Il est souhaitable de tenir les prochaines réunions conjointes tous les deux ans mais la fréquence des réunions devrait être décidée lors de la deuxième réunion conjointe des ORGP.

Annexe au point 9 des Lignes de conduite pour l'Évaluation des performances des ORGP

Les cinq ORGP thonières devraient réaliser une évaluation de leurs performances selon une méthodologie commune et un ensemble de critères communs. Le but de l'évaluation des performances sera d'aider les ORGP, grâce à ces évaluations, à améliorer leur efficacité et efficience dans le respect de leurs mandats.

Tel que décidé par chaque ORGP thonière, les évaluations devraient être menées par une équipe composée de membres de son secrétariat, de membres de cette ORGP et d'experts extérieurs, en vue d'en assurer l'objectivité et la crédibilité.

Les résultats des évaluations des performances devraient être présentés, à des fins d'examen et d'action éventuelle, en premier lieu à l'ORGP en question. Les résultats des évaluations devraient également être diffusés sur les sites Internet respectifs des ORGP, et pourraient être considérés également lors de futures réunions des cinq ORGP thonières, du COFI et d'autres organisations pertinentes.

Les premières évaluations des performances devraient commencer dès que possible, après l'établissement d'un cadre pour l'évaluation des performances par voie électronique, soumis à l'approbation des ORGP thonières. Les standards (critères) de performance contenus dans le cadre devraient être basés sur les éléments communs des conventions des ORGP, les codes de conduite de chaque ORGP thonière et les dispositions pertinentes des instruments internationaux applicables.

Chaque ORGP thonière devrait décider de la programmation précise de sa première évaluation des performances et des évaluations suivantes des performances, en vue de réaliser des évaluations des performances tous les 3 à 5 ans.

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE CONJOINT DES ORGP THONIÈRES SUR LES PROGRAMMES DE DOCUMENTATION DU COMMERCE ET DES CAPTURES (Raleigh, Caroline du Nord, Etats-Unis, 22 – 23 juillet 2007)

1 Ouverture de la réunion

La réunion a été ouverte par Dr. William Hogarth, Président de l'ICCAT, qui a souhaité la bienvenue à tous les participants à Raleigh, NC.

La Liste des participants est jointe à l'**Appendice 1**.

2 Election du Président

Le Président de la Réunion conjointe des ORGP thonières, M. Masanori Miyahara (Japon), a été élu Président de la réunion du Groupe de travail du Groupe de travail technique.

3 Désignation du Rapporteur

Mlle Kelly Denit (Etats-Unis) a été désignée Rapporteur.

4 Adoption de l'ordre du jour et organisation des sessions

L'ordre du jour a été adopté et est joint en tant qu'**Appendice 2**.

5 Examen des programmes actuels de documentation des captures et/ou du commerce actuellement en place au sein des organisations régionales de gestion de la pêche (ORGP)

Les Secrétariats de la Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique (ICCAT), de la Commission interaméricaine du thon tropical (CIATT), de la Commission pour la conservation du Thon rouge du Sud (CCSBT) et de la Commission de la pêche dans le Pacifique central et occidental (WCPFC) ont présenté un aperçu des programmes de documentation des captures et/ou du commerce mis en place au sein de leurs ORGP. Les documents qui ont été présentés sont joints en tant qu'**Appendices 3, 4 et 5**. La Commission des thons de l'Océan Indien (CTOI) n'a pas été en mesure de prendre part aux travaux de la réunion ; le Président de la réunion a donc soumis une présentation des programmes de documents statistiques (SDP) de la CTOI. Les SDP pour le thon obèse sont actuellement mise en œuvre par l'ICCAT, la CIATT et la CTOI alors que le SDP pour l'espadon est seulement mis en œuvre par l'ICCAT.

Les Parties ont discuté des défis et des bénéfices des programmes actuels. Il a été noté que la traçabilité de la capture jusqu'au marché était une question fondamentale qui doit être améliorée. Des préoccupations ont été exprimées en ce qui concerne les SDP et le manque de couverture pour le produit débarqué au niveau national. Les Parties ont admis que les objectifs visés par les SDP lors de leur élaboration étaient différents de la façon dont les programmes sont actuellement utilisés. L'attention du Groupe de travail a été attirée sur le fait que l'ICCAT s'est déjà engagée dans un processus de révision des trois SPD relevant de sa compétence.

De nombreuses Parties ont fait part de leurs inquiétudes quant à la lenteur du rythme auquel les SDP sont améliorés au sein des ORGP. Les Parties ont noté les avancées réalisées par l'ICCAT et la CCSBT en ce qui concerne les programmes de documentation des captures (CDS) de thon rouge. La FFA a noté qu'elle avait résisté à l'introduction d'un programme de document statistique au sein de la WCPFC mais qu'elle donnait son appui à la mise en œuvre d'un programme de documentation des captures.

Les Parties se sont également dites préoccupées par les processus de vérification actuels. Il a été noté qu'il était très difficile, dans les programmes actuels, d'identifier le niveau réel de captures et les zones respectives de capture et de disposer d'un échange de données en temps réel entre les Parties en ce qui concerne la vérification de certains envois. Il a également été indiqué que la manière de traiter les documents frauduleux et l'amélioration de l'efficacité des systèmes inspirent les principales inquiétudes. Des lacunes dans la couverture

des SDP actuels ont été constatées, et notamment le manque de couverture de l'espadon par toutes les ORGP où il est pêché, le manque de programme dans la zone relevant de la WCPFC et le manque de couverture de la capture de thon obèse frais et de la capture de thon obèse réalisée par les senneurs.

6 Propositions visant à l'harmonisation et à l'amélioration des programmes actuels

L'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) a présenté un document basé sur les rapports de deux de ces réunions précédentes sur l'harmonisation des programmes de documentation des captures et du commerce (joint en tant qu'**Appendice 6**). Le représentant de la FAO a noté l'évolution des intérêts principaux des SDP vers la traçabilité du poisson et des produits de poisson et il a souligné l'importance des approches de réseau holistiques dans leur mise en œuvre.

Les Parties ont généralement convenu que les SDP présentaient des inconvénients majeurs et qu'il était nécessaire de s'acheminer vers des programmes de documentation des captures couvrant le produit depuis la capture jusqu'au marché. Il a été suggéré de s'acheminer vers des CDS pour toutes les espèces couvertes par les diverses ORGP, et notamment pour le thon rouge. Une plus grande efficacité de la communication aux fins de la vérification de la documentation et du règlement des différends par des moyens électroniques a également été évoquée comme le moyen de faire évoluer les ORGP. Le rapport de la 2^{ème} réunion du Groupe de travail chargé d'améliorer les programmes de suivi statistique de l'ICCAT a également été discuté. Les Etats-Unis ont présenté un document d'information relatif aux résultats de cette réunion de l'ICCAT qu'ils estimaient pertinents aux fins des discussions de ce Groupe de travail (joint en tant qu'**Appendice 7**).

L'échange de données centralisé a été identifié comme un élément important visant à améliorer les programmes actuels, bien que des préoccupations aient été exprimées quant à l'augmentation des exigences en matière de ressources financières et humaines de ces programmes. Un échange de données centralisé a également été reconnu comme le moyen d'harmoniser les programmes parmi toutes les ORGP thonières et il a été fait observer que les systèmes électroniques étaient éventuellement plus efficaces. Les Parties ont également indiqué qu'il était nécessaire d'établir une relation entre les programmes de suivi du commerce et/ou des captures et les autres mesures de suivi, de contrôle et de surveillance (MCS), y compris les identifiants uniques des navires.

7 Recommandations éventuelles aux ORGP

Le Japon a présenté une proposition visant à un possible document statistique harmonisé pour le thon obèse, couvrant tous les océans. Une discussion générale s'est élevée sur les mérites et démérites de cette proposition. A la suite de ces discussions, des modifications ont été apportées à la proposition du Japon et le document révisé est joint aux fins d'examen par les ORGP (**Appendice 8**).

Le Canada, la Communauté européenne et les Etats-Unis ont présenté une proposition relative à des recommandations à renvoyer aux ORGP, qui incluait les objectifs visés par les programmes de suivi du commerce et des idées pour de meilleures pratiques. Le Groupe de travail a modifié le document et la version révisée est jointe aux fins d'examen par les ORGP (**Appendice 9**).

Le Salvador, le Mexique, le Guatemala et le Panama ont présenté une proposition sur la façon de suivre les prises réalisées par les senneurs depuis le navire jusqu'au marché. Le document a été révisé sur la base des discussions maintenues et est joint aux fins d'examen par les ORGP (**Appendice 10**).

8 Travaux futurs, y compris développement éventuel d'un système de documentation des captures, incluant un système de marquage

Les Parties ont convenu qu'il était nécessaire que les ORGP s'acheminent vers un CDS notamment pour le thon rouge. Toutefois, les Parties ont exprimé des opinions différentes en ce qui concerne les espèces qui devraient être couvertes par le CDS et la vitesse à laquelle cette transition devrait se produire. Certaines Parties ont indiqué que toutes les espèces devaient faire l'objet d'un CDS dès que possible. D'autres Parties ont noté que le CDS devrait être l'objectif final mais que, pendant ce temps, il convenait de procéder à des améliorations et à l'harmonisation des CDS actuels. Des préoccupations ont été exprimées quant aux implications des CDS, en termes de ressources, pour les états en développement bien qu'il ait été indiqué que les activités de renforcement

des capacités pourraient fournir un appui à ce titre. Les Parties ont également maintenu un bref débat en utilisant le programme AIDCP comme modèle pour établir un lien entre la capture et le commerce.

Certaines Parties qui utilisent les programmes de marquage ont décrit ces programmes au Groupe de travail. Il a été noté que le marquage, notamment du thon rouge, peut être un composant important de tout CDS, lorsque cela est réalisable et efficace. Les Parties ont affirmé que le marquage pourrait ne pas être approprié pour toutes les espèces mais que cette question devrait être analysée exhaustivement.

L'Australie a présenté une proposition qu'elle avait soumise à la CCSBT et qui visait à un CDS et un programme de marquage de thon rouge (**Appendice 11**). La proposition se composait de trois éléments majeurs: 1) un programme de documentation des captures, 2) des exigences de marquage et 3) des exigences générales, notamment des aspects d'exécution et une évolution vers un système électronique.

9 Autres questions

Aucune autre question n'a été discutée.

10 Adoption du rapport

Le rapport de la réunion a été adopté par consensus.

11 Clôture

Le Président a remercié les Parties pour tout le travail réalisé ces deux jours passés. En outre, il a dressé ses remerciements aux interprètes et au Secrétariat de l'ICCAT pour leur aide au cours de la réunion.

Les Parties ont remercié le Président pour tous ses efforts durant la réunion.

La réunion a été levée.

4.2 RAPPORT DE LA REUNION INTERSESSION DE L'ICCAT DE LA SOUS-COMMISSION 2 VISANT A ETABLIR UN SCHEMA D'ALLOCATION POUR LE THON ROUGE DE L'ATLANTIQUE EST ET DE LA MEDITERRANEE (Tokyo, Japon, 29 – 31 janvier 2007)

1 Ouverture de la réunion

La réunion a été ouverte par le Président de la Commission, Dr William Hogarth (Etats-Unis), qui a souhaité la bienvenue aux participants. Le Président de la Sous-commission 2, M. Julien Turenne (Communauté européenne) a présidé la réunion.

La liste des participants figure à l'**Appendice 1**.

2 Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour a été adopté sans changement et se trouve à l'**Appendice 2**.

3 Désignation du Rapporteur

Mme Miwako Takase (Japon) et Mme Kelly Denit (Etats-Unis) ont été désignés Rapporteurs.

4 Allocation de possibilités de pêche pour le thon rouge de l'Atlantique Est et de la Méditerranée pour la période 2007-2010

La Sous-commission a décidé de limiter la session aux membres de la Sous-commission 2, tout en permettant au Taïpei chinois et à la Syrie d'y assister. Le Président a clarifié le statut de la Syrie, expliquant que ce pays était devenu Partie contractante avant la réunion annuelle de 2006, mais qu'il n'avait pas adhéré à la Sous-commission 2. C'est pourquoi la Syrie était autorisée à assister à la réunion en qualité d'observateur.

Plusieurs Parties ont manifesté leur inquiétude en ce qui concerne la situation actuelle caractérisée par une absence d'accords sur des allocations de thon rouge de l'Atlantique Est et de la Méditerranée spécifiques aux pays, bien qu'une réduction ait été convenue à la réunion annuelle de 2006. Les Parties ont exprimé leur ferme intention de parvenir à une solution sur cette question, soulignant que les allocations devaient être décidées par consensus, suivant la pratique habituelle de l'ICCAT, et que toutes les Parties devraient coopérer et faire preuve de sacrifice à cette fin.

Les Parties ont échangé leurs opinions sur les critères visant à déterminer les allocations de thon rouge de l'Atlantique Est et de la Méditerranée. Une Partie a sollicité des clarifications sur les critères qui seraient utilisés dans les négociations. Les Parties ont décidé, en règle générale, que les Critères d'allocation de l'ICCAT et le quota de base présenté dans le Plan de gestion antérieur (2002) du thon rouge de l'Atlantique Est et de la Méditerranée serviraient de point de départ aux discussions.

Une Partie a manifesté son insatisfaction devant le fait que l'allocation prévue dans le plan antérieur allait servir de base aux discussions, parce qu'elle estimait que cette allocation ne reflétait pas ses véritables intérêts car elle n'avait pas participé aux négociations de 2002. Une autre Partie était contre l'emploi des allocations antérieures comme base, étant donné que celles-ci ne tenaient pas compte, selon elle, de ses prises historiques.

Une Partie a constaté avec inquiétude que les Critères d'allocation de l'ICCAT ne prévoyaient aucune disposition sur la façon de traiter les demandes des nouveaux Etats de pêche, notamment les Etats côtiers, comme c'est le cas dans l'Accord de l'ONU sur les stocks de poissons. Il a été noté que les nouveaux venus seraient pris en compte, dans la mesure du possible.

Après la réunion des Chefs de délégation, le Japon a présenté une proposition (*cf.* **Appendice 3**). De nombreuses Parties ont appuyé la proposition. Toutefois, la Libye et la Turquie ont manifesté leur insatisfaction à propos de l'allocation prévue pour ces deux pays dans la proposition japonaise. Ils ne sont pas parvenus à un consensus pour adopter la proposition japonaise. La Libye a soumis sa propre proposition (*cf.* **Appendice 4**).

La Sous-commission a débattu des options aux fins de l'adoption du tableau d'allocation et a décidé qu'il était approprié d'adopter la proposition comme un Appendice à la *Recommandation de l'ICCAT visant à l'établissement d'un programme pluriannuel de rétablissement pour le thon rouge de l'Atlantique est et de la Méditerranée* [Rec. 06-05]. La Sous-commission a convenu, en outre, que la recommandation approuvée par la Sous-commission devrait être adoptée par la Commission.

La proposition japonaise révisée (*cf.* **Appendice 5**) a été soumise au vote par appel nominal. Sur les 19 membres de la Sous-commission 2, 15 étaient présents à la réunion ; il y avait donc quorum aux fins du vote. La proposition a été adoptée, les résultats du vote par appel nominal étant les suivants :

Affirmatif (13) : Algérie, Canada, Chine, Communauté européenne, Corée, Croatie, Etats-Unis, France (St-Pierre-et-Miquelon), Islande, Japon, Maroc, Norvège, Tunisie.

Négatif (2) : Libye, Turquie.

La Norvège a expliqué que compte tenu de la situation actuelle du stock, elle avait l'intention pour l'heure de garder en réserve son quota à des fins de conservation. Toutefois, si le stock se rétablissait à l'avenir, les dispositions relatives aux fermetures de saisons de pêche énoncées dans le programme de rétablissement pluriannuel pour le thon rouge dans l'Atlantique Est et la Méditerranée empêcheraient la Norvège de recourir à son droit de pêcher du thon rouge dans les eaux sous la juridiction des pêcheries norvégiennes. En fait, le point 15 de cette Recommandation établit une fermeture de la saison de pêche pour les senneurs dans l'Atlantique Est du 1^{er} juillet au 31 décembre, alors que le thon rouge est traditionnellement présent dans les eaux norvégiennes à partir du mois de juillet jusqu'à la fin du mois d'octobre. La Norvège a donc sollicité l'avis de l'ICCAT sur la façon de résoudre ce problème. En l'absence d'une solution, la Norvège devra envisager, d'un point de vue légal, comment traiter cette situation.

La Turquie et la Libye ont fait part de leur déception devant la décision et de leur intention de soulever des objections formelles. La Turquie a indiqué que le quota adopté ne reflétait pas ses prises historiques et a déclaré une limite de capture autonome de 2.877 t en 2007, sur la base du volume de ses captures de 1994, avec diminutions les années ultérieures suivant la réduction du TAC. La Libye a également exprimé sa non satisfaction devant l'allocation du fait que l'allocation adoptée ne reflétait pas son droit ni sa souveraineté vis-à-vis de ses eaux et de ses poissons. La Libye a déclaré une limite de capture autonome de 2.235 t en 2007, 1.998 t en 2008, 1.929 t en 2009 et 1.833 t en 2010.

La Syrie a fait une déclaration, demandant à ce qu'elle soit jointe au rapport.

Les déclarations figurent à l'**Appendice 6**.

La Corée a rappelé sa position vis-à-vis de la question de la gestion du thon rouge à travers les Résolutions 01-25 et les délibérations de la 13^{ème} Réunion de l'ICCAT, tenue en 2002, où elle a exprimé sa disposition à collaborer avec les Parties contractantes sur la base d'un consensus. Elle a signalé que son quota historique va de 1,5 à 2,1% et a accepté la répartition adoptée pour la période de 2007 et 2010. Cependant, elle a précisé qu'après cette période elle maintiendra son intervalle de quota sans faire de concession.

Le Président a conclu que la Sous-commission 2 avait adopté une allocation du TAC du thon rouge de l'Atlantique Est et de la Méditerranée. Selon la Recommandation adoptée à la réunion de Dubrovnik, celle-ci devrait être notifiée aux Parties contractantes à l'ICCAT aux fins de son adoption par la Commission.

5 Autres questions

Lors de la réunion, la Libye a présenté des objections à la *Recommandation de l'ICCAT visant à l'établissement d'un programme pluriannuel de rétablissement pour le thon rouge de l'Atlantique est et de la Méditerranée* [Rec. 06-05] et à la *Recommandation de l'ICCAT établissant un programme pour le transbordement* [Rec. 06-11], qui ont été distribuées aux participants. Le Secrétaire exécutif a expliqué que ces objections seraient diffusées à toutes les Parties contractantes au cours de la semaine qui suivrait la réunion.

Aucune autre question n'a été discutée.

6 Adoption du rapport et clôture

La Sous-commission a remercié le Président, le Secrétaire et les interprètes pour le travail qu'ils avaient réalisé pendant la réunion. La réunion a été levée.

Le Rapport a été adopté par correspondance

Appendice 1

Liste des participants

PARTIES CONTRACTANTES

Président de la Commission

Hogarth, William T.

Assistant Administrator for Fisheries, National Marine Fisheries Service, 1315 East-West Highway, Silver Spring, Maryland 20910-3282 Etats-Unis

Tel: +1 301 713 2239, Fax: +1 301 713 1940, E-Mail: bill.hogarth@noaa.gov

Président du SCRS

Scott, Gerald

NOAA Fisheries, Southeast Fisheries Science Center Sustainable Fisheries Division, 75 Virginia Beach Drive, Miami, Florida, 33149-1099 Etats-Unis

Tel: +1 305 361 4220, Fax: +1 305 361 4219, E-Mail: gerry.scott@noaa.gov

ALGERIE

Bensegueni, Nadir

Directeur des Pêches Maritimes et Océaniques, Ministère de la Pêche et des Ressources Halieutiques, Rue des Quatre Canons, 16000 Argel, El Bahir

Tel: +213 21 43 31 84, Fax: +213 21 43 31 84, E-Mail: sdvd@mpeche.gov.dz

CANADA

Jones, James B.

Regional Director General, Department of Fisheries and Oceans, P.O. Box 5030, 343 University Avenue, Moncton, New Brunswick E1C 9B6

Tel: +1 506 851 7750, Fax: +1 506 851 2224, E-Mail: jonesj@dfo-mpo.gc.ca

Rashotte, Barry

Associate Director General Resources Management, Fisheries Management, Department of Fisheries & Oceans, 200 Kent Street, Ottawa, Ontario K1A 0E6

Tel: +1 613 990 0087, Fax: +1 613 954 1407, E-Mail: rashottb@dfo-mpo.gc.ca

CHINE

Liu, Xiaobing

Director, Division of International Cooperation, Bureau of Fisheries, Ministry of Agriculture, N° 11 Nongzhanguan Nanli, 100026 Beijing

Tel: +86 10 6419 2974, Fax: +86 10 6419 2951, E-Mail: inter-coop@agri.gov.cn

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE

Spencer, Edward-John

Head of Unit International and Regional Arrangements, European Commission DG Fisheries, J/99 3/56, Rue Joseph II, 99, B-1049 Bruxelles, Belgique

Tel: +322 295 6858, Fax: +322 295 5700, E-Mail: edward-john.spencer@ec.europa.eu

Duarte de Sousa, Eduarda

Principal Administrator, European Commission DG Fisheries, J-99 3/36, Rue Joseph II, 99, B-1049 Bruxelles, Belgique

Tel: +322 296 2902; Fax: +322 295 5700, E-Mail: eduarda.duarte-de-sousa@ec.europa.eu

Lainé, Valérie

Administrateur principal, Commission européenne DG Pêches, J-99 3/30, B-1049 Bruxelles, Belgique

Tel: +322 296 5341, Fax: +322 295 5700, E-Mail: valerie.laine@ec.europa.eu

Gray, Alan

Senior Administrative Assistant, European Commission - DG Fisheries J-99 2/63, Rue Joseph II, 99, B-1049, Bruxelles, Belgique

Tel: +32 2 299 0077, Fax: +322 295 5700, E-Mail: alan.gray@ec.europa.eu

Bugeja, Raymond

Ministry for Rural Affairs and the Environment, Fisheries Conservation & Control Division, Marsaxlokk, BBG 06, Malte
Tel: +356 21 655 525, Fax: +356 21 659 380, E-Mail: tamattew@onvol.net

Centenera Ulecia, Rafael

Subdirector General de Relaciones Pesqueras Internacionales, Secretaria General de Pesca Maritima, c/Jose Ortega y Gasset, 57, 28006 Madrid, Espagne
Tel: +34 91 347 6048; Fax: +34 91 347 6049; E-Mail: rpcentene@mapya.es

Fassbender, Ulrich

Head of External Fisheries Policy Unit, Living Marine Resources Division, Federal Ministry of Food, Agriculture and Consumer Protection, Rochusstr.1, D-53123 Bonn, Allemagne
Tel: +49 228 529 4373, Fax: +49 228 529 4084, E-Mail: ulrich.fassbender@bmelv.bund.de

Gauthiez, François

Sous-directeur des pêches maritimes, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture, 3, Place de Fontenoy, 75007 Paris - 07 SP, France
Tel: +33 1 4955 8221, Fax: +33 1 4955 8200, E-Mail: francois.gauthiez@agriculture.gouv.fr

Gruppetta, Anthony

Director General, Ministry for Rural Affairs and the Environment, Fisheries Conservation & Control Division, Marsaxlokk, Fort San Lucjan, BBG 06, Malte
Tel: +356 21 655 525, Fax: +356 21 659 380, E-Mail: anthony.s.gruppetta@gov.mt

Rigillo, Riccardo

Director of Unit, Ministero delle Politiche Agricole, Alimentari e Forestali, Direzione Generale della Pesca Marittima e dell'Acquaco, Altura, Viale dell'Arte 16, 00144 Rome, Italie
Tel: +39 06 5908 4746, Fax: +39 06 5908 4176, E-Mail: r.rigillo@politicheagricole.it

Turenne, Julien Marc

Chef du Bureau de la Ressource, de la Réglementation et des Affaires Internationales, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture, 3, Place de Fontenoy, 75007 Paris, France
Tel: +33 149 55 82 31, Fax: +33 149 55 82 00, E-Mail: julien.turenne@agriculture.gouv.fr

Valckx, Bas

Royal Netherlands Embassy, Agricultural Section, 6-3, Shiba-Koen 3-chome, Minato-ku, Tokyo 105-0011 Japon
Tel : +03 5401-0421, Fax : 03 5401-0424, E-Mail : bas.valckx@minbuza.nl

Wall, Frank

Director, Council of the European Union, 175 rue de la Loi, B-1048 Bruxelles, Belgique
Tel : +322 281 8055, E-Mail : frank.wall@consilium.europa.eu

COREE (RÉP.)

Seok, Kyu-Jin

Counsellor, Ministry of Maritime Affairs & Fisheries, International Cooperation, 140-2 Gye-dong, Jongno-gu, 110-793 Seoul
Tel: +82 2 3674 6995, Fax: +82 2 3674 6996, E-Mail: icdmomaf@chol.com; pisces@momaf.go.kr

Kim, Jung Soo

President, SAJO CS, Co., Ltd, 157 Chung Jeong-ro 2-ga, Seodaemun-gu, 120-707 Seoul
Tel: +82 2 312 3797, Fax: +82 2 313 3790, E-Mail: sajojsk@hanmail.net

CROATIE

Katavic, Ivan

Assistant Minister, Ministry of Agriculture, Forestry and Water Management, Ulica Grada Vukovara, 78 - P.O.1034, 10000 Zagreb
Tel: +385 1 6106 531, Fax: +385 6106 558, E-Mail: ivan.katavic@mps.hr

Franicevic, Vlasta

Head of Unit of Marine Aquaculture, Ministry of Agriculture Forestry and Water Management, Directorate of Fisheries, Ivana Mazuranica 30, 23000 Zadar
Tel: +385 23 309 820, Fax: +385 23 309 830, E-Mail: mps-uprava-ribarstva@zd.htnet.hr

Kucic, Miro

“Sardina” 21410 Postire
Tel: +00385 216 632 236, E-Mail: sardine@st.htnet.hr

Skakelja, Neda

Ministry of Agriculture, Forestry and Water Management, Directorate of Fisheries, Ulica Grada Vukovara, 78, 10000 Zagreb
Tel: +385 1 4561 783; Fax: +385 1 4561545, E-Mail: nedica@email.htnet.hr; nskakelja@hgk.hr

ETATS-UNIS

Denit, Kelly

NOAA Fisheries Service, 1315 East West Hwy, Silver Spring, Maryland 20910-3282
Tel: +1 301 713 2276, Fax: +1 301 713 2313, E-Mail: kelly.denit@noaa.gov

Thomas, Randi Parks

US Tuna Foundation, 1101 17th Street, NW Suite 609, Washington, DC 20036
Tel: +1 202 857 0610, Fax: +1 202 331 9686, E-Mail: RPThomas@tunafoundation.org

FRANCE (ST. PIERRE & MIQUELON)

Leguerrier Saubona Suraud, Delphine

Chargée de Mission "Affaires internationales", Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture, 3, Place de Fontenoy, 75007 Paris, France
Tel: +33 1 4955 8236, Fax: +33 1 4955 8200, E-Mail: delphine.leguerrier@agriculture.gouv.fr

ISLANDE

Oskarsson, Thordur

Embassy of Iceland, 4-18-26 Takanawa, Minato ku, 108-0074 Tokyo, Japon
Tel: +03 3447 1944; Fax: +03 3447 1945; E-Mail: tao@mfr.is

JAPON

Miyahara, Masanori

Director, Fisheries Coordination Division, Resources Management Department Fisheries Agency of Japan, 1-2-1 kasumigaseki, Chiyoda-Ku, Tokyo 100-8907
Tel: +81 3 3501 3847, Fax: +81 3 3501 1019, E-Mail: masanori_miyahara1@nm.maff.go.jp

Hanafusa, Katsuma

Counselor, Resources Management Department, Fisheries Agency of Japan, 1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-Ku, Tokyo, 100-8907
Tel: +81 3 3591 1086, Fax: +81 3 3502 0571, E-Mail: katsuma_hanafusa@nm.maff.go.jp

Hyo, Kiyomi

Ministry of Foreign Affairs, 2-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-Ku, Tokyo
Tel: +81 35501 8000, Fax: +81 35501 8332, E-Mail:

Ohira, Tomoe

International Affairs Division, Resources Management Department, 1-2-1 Kasumigaseki, Chidoya-ku, Tokyo, 100-8907
Tel: +81 3 3591 1086, Fax: +81 3 3502 0571, E-Mail: tomoe_ohira@nm.maff.go.jp

Shikada, Toshitsugu

Deputy Director, Far Seas Fisheries Division, Resources Management Department, Fisheries Agency of Japan, 1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-Ku, Tokyo, 100-8907
Tel: +81 3 3502 8204, Fax: +81 3 3591 5824, E-Mail: yoshitsugu_shikada@nm.maff.go.jp

Suzuki, Kazuhiko

Section Chief, International Affairs Division, Fisheries Agency of Japan, Resources Management Department, 1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku, Tokyo, 100-8907
Tel: +81 3 3591 1086, Fax: +81 3 3502 0571, E-Mail: kazuhiko_suzuki@nm.maff.go.jp

Takagi, Yuuki

Far Seas Fisheries Division, Resources Management Department, 1-2-1 Kasumigaseki, Chidoya-ku, Tokyo, 100-8907
Tel: +81 3 3502 8204, Fax: +81 3 3595 7332, E-Mail: yuuki_takagi@nm.maff.go.jp

Takase, Miwako

Deputy Director, International Affairs Division - Fisheries Agency of Japan, Resources Management Department, 1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku, Tokyo, 100-8907
Tel: +81 3 3591 1086, Fax: +81 3 3502 0571, E-Mail: miwako_takase@nm.maff.go.jp

LIBYE

Zaroug, H.A.M.

Director, National Authority for Maritime Investment, P.O. Box 80876, Tripoli
Tel: +218 21334 0932, Fax: +218 2 333 0666, E-Mail: comafish200@yahoo.com

Anagih, Anagih A.B.

Counsellor, People's Libyan Arab Jamahiriya, 10-14 Daikanyama-cho, shibuya-ku, Tokyo 150-0034 Japon
Tel: + 03 3477 0701 3; Fax: + 03 3464 0420; E-Mail:

Drawil, A.

National Authority for Marine Investment, Secretariat of Agriculture, Livestock and Marine Wealth, P.O. Box 80876, Tripoli
Tel: +218 91 322 4850 Fax: +218 21 3330 666, E-Mail: atigdrawil@yahoo.co.uk

Omar-Tawil, Mohamed Y.

Marine Biology Research Center, P.O. Box 30830, Tajura, Tripoli
Tel: +218 21 369 001, Fax: +218 21 369 002, E-Mail: omartawil@yahoo.com

Zbida, Abdussalam

Director, Secretariat of Agriculture, Animal and Water Wealth, Department of Marine Wealth, P.O. Box 30830, Tajura, Tripoli
Tel: +218 21 369 0001/3, Fax: +218 21 369 0002, E-Mail: a-m-zbida@yahoo.com

MAROC

Fahfouhi, Abdessalam

Chef de Division de la Protection des Ressources Halieutiques, Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et de la Pêche, Quartier Administratif, Place Abdellah Chefchaoui, B.P. 476 Agdal, Rabat
Tel: +212 37 68 81 21, Fax: +212 37 68 8089, E-Mail: fahfouhi@mpm.gov.ma

El Ktiri, Taoufik

Chef de service à la Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture, Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et de la Pêche, Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture, Nouveau Quartier Administratif, Haut Agdal, Rabat
Tel: +212 37 68 81 15, Fax: +212 37 68 8089, E-Mail: elktiri@mpm.gov.ma

NORVÈGE

Holst, Sigrun

Deputy Director General, Ministry of Fisheries and Coastal Affairs, P.O. Box 8118 Dep, Oslo, N-0032
Tel: +47 22 24 26 68, Fax: +47 22 24 26 67, E-Mail: sigrun.holst@fkd.dep.no

Eusebio, Turid

Deputy Director General, Ministry of Foreign Affairs, Oslo
Tel : +47 222 43612 ; Fax: +47 222 42784 ; E-Mail: tbe@mfa.no

Nottestad, Leif

Institute of Marine Research, P.O. 1870, 5817 Bergen
Tel : +47 552 36809 ; Fax : +47 552 38687 ; Fax : leif.nottestad@imr.no

SYRIE

Krouma, Issam

Director, Department of Fisheries Resources, Ministry of Agriculture & Agrarian Reform, P.O. Box 60271, Damascus
Tel : +963 11 543 0656 ; Fax : +963 11 544 99389; E-Mail : i.krouma@scs-net.org / issamkrouma@mail.sy

TUNISIE

Chouayakh, Ahmed

Directeur de la Conservation des Ressources Halieutiques, Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques, Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture, 30 Rue Alain Savary, 1002 Tunis
Tel: +216 71 890 784, Fax: +216 71 799 401, E-Mail: chouayakh.ahmed@yahoo.fr

Ben Hmida, Jaouhar

M. Nouveau port de pêche, 3065 Sfax
Tel: +00216 9831 9885; Fax: +00216 7449 7704; E-Mail: jaouhar.benhmida@tunet.tn

TURQUIE

Kürüm, Vahdettin

Head of Fisheries Department, Ministry of Agriculture and Rural Affairs, General Directorate of Protection and Control, Akay Cad. No. 3 Bakanliklar, Ankara
Tel: +90312 4198319, Fax: +90312 4198319, E-Mail: vahdettink@kkgm.gov.tr

Anbar, Nedim

Adviser to the Minister on ICCAT and BFT matters, Ministry of Agriculture and Rural Affairs, Atatürk Bulv. Bulvar Palas is merkezi N°141, B-Block, D-101 Bakanliklar, 06640 Ankara
Tel: +90 312 4198 054, Fax: +90 312 4198 057, E-Mail: nanbar@oyid.com

Gözüoğlu, Erkan

Ministry of Agriculture and Rural Affairs, Eskisehir Yolu 9.Km, Lodumlu, Ankara
Tel: +90 312 286 7592, Fax: +90 312 287 0041, E-Mail: erkan.gozgozoglu@tarim.gov.tr

OBSERVATEURS DE PARTIES, ENTITÉS OU ENTITÉS DE PÊCHE NON-CONTRACTANTES COOPÉRANTES

TAÏPEI CHINOIS

Chern, Yuh-Chen

Deputy Director, Deep Sea Fisheries Division, Fisheries Agency, Council of Agriculture, N° 2 Chao-Chow St., 100, Taipei
Tel: +886 2 3343 6111, Fax: +886 2 3343 6268, E-Mail: yuhchen@msl.f.gov.tw

Chen, Shih-Hsien

Taiwan Tuna Association, 3F-2 N°2 Yu-kang Middle 1st Road Chien Jern District, Kaohsiung, Taipei
Tel: +886 7 533 120, Fax: +886 7 561 5852, E-Mail: yingjenfishery505@hotmail.com

Chou, Shih-Chin

Fisheries Agency, 2, Chao Chow St., Taipei
Tel: +886 2 3343 6267, Fax: +886 2 3343 62 68, E-Mail: shihchin@msl.f.gov.tw

OBSERVATEURS D'ORGANISATIONS INTER-GOUVERNEMENTALES

CGPM (Commission générale des pêches pour la Méditerranée)

Bonzon, Alain

Executive Secretary of GFCM, FAO Fisheries Department, Room 408, Via delle Terme Caracalla, 00153 Rome, Italie
Tel: +39 06 5705 6441, Fax: +39 06 5705 6500, E-Mail: alain.bonzon@fao.org

OBSERVATEURS D'ORGANISATIONS NON-GOUVERNEMENTALES

WWF (Fonds Mondial pour la Nature)

Sainz-Trápaga, Susana

c/Canuda, 37, 3°, 08002 Barcelona, Espagne
Tel: +34 93 305 6252, Fax: +34 93 278 8030, E-Mail: ssainztrapaga@atw-wwf.org

Secrétariat de l'ICCAT

c/Corazón de María, 8 (6^{ème} étage), 28002 Madrid, Espagne
Tel: + 34 91 416 5600, Fax: +34 91 415 2612, E-Mail: info@iccat.int

Meski, Driss

Restrepo, Victor

García-Orad, Maria José

Peyre, Christine

Seidita, Philomena

Interprètes

Baena Jiménez, Eva

Dominique Tedjini, Claire

Faillace, Linda

Liberas, Christine

Pierre Bourgoïn, Christine Marie

Sánchez del Villar, Lucia

Appendice 2

Ordre du jour

- 1 Ouverture de la réunion
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Désignation du Rapporteur
- 4 Allocation de possibilités de pêche pour le thon rouge de l'Atlantique Est et de la Méditerranée pour la période 2007-2010
- 5 Autres questions
- 6 Adoption du Rapport et clôture

Appendice 3

Proposition du Japon sur l'Appendice à la Recommandation de l'ICCAT visant à l'établissement d'un programme pluriannuel de rétablissement pour le thon rouge de l'Atlantique est et de la Méditerranée
[Rec. 06-05]

Conformément au paragraphe 8 de la [Rec. 06-05], un schéma d'allocation est établi comme suit :

	2007	2008	2009	2010
Algérie	1.514,92	1.463,57	1.412,22	1.309,51
Chine (République populaire de)	65,94	63,71	61,47	57,00
Croatie	864,40	835,10	805,79	747,19
Communauté européenne*	16.820,10	16.249,92	15.679,75	14.539,41
Islande	53,47	51,66	49,84	46,22
Japon	2.521,90	2.436,41	2.350,92	2.179,95
Corée	106,94	103,31	99,69	92,44
Libye	1.283,23	1.239,73	1.196,23	1.109,23
Syrie	53,47	51,66	49,84	46,22
Maroc	2.831,12	2.735,15	2.639,18	2.447,24
Norvège	53,47	51,66	49,84	46,22
Tunisie	2.339,22	2.259,92	2.180,63	2.022,04
Turquie	920,54	889,33	858,13	795,72
Taïpei chinois	71,29	68,87	66,46	61,62

* Y compris des possibilités de pêche pour CE-Malte et CE-Chypre, comme suit :

- 2007 : 356,45 tonnes et 155,06 tonnes respectivement ;
- 2008 : 344,37 tonnes et 149,80 tonnes respectivement ;
- 2009 : 332,29 tonnes et 144,54 tonnes respectivement ;
- 2010 : 308,12 tonnes et 134,03 tonnes respectivement.

Appendice 4

Proposition de la Libye en ce qui concerne l'Appendice à la Recommandation de l'ICCAT visant à l'établissement d'un programme pluriannuel de rétablissement pour le thon rouge de l'Atlantique est et de la Méditerranée [Rec. 06-05]

Pour les besoins du consensus, la Libye propose que les chiffres suivants soient utilisés comme base pour l'allocation du quota :

Algérie	1.615
Chine	70,3
Croatie	921,5
CE	17.385,95
Islande	57
Japon	2.688,5
Corée	
Libye	2.235
Maroc	3.018,15
Tunisie	2.493,75
Taïpei chinois	76
Turquie	1.883,55
Malte	380
Chypre	165,3
Syrie	57
Norvège	57

Appendice 5

Proposition révisée du Japon sur l'Appendice à la Recommandation de l'ICCAT visant à l'établissement d'un programme pluriannuel de rétablissement pour le thon rouge de l'Atlantique est et de la Méditerranée [Rec. 06-05]

Conformément au paragraphe 8 de la *Recommandation de l'ICCAT visant à l'établissement d'un programme pluriannuel de rétablissement pour le thon rouge de l'Atlantique est et de la Méditerranée* [Rec. 06-05], un schéma d'allocation pour une période de quatre ans, commençant en 2007, devra être établi par l'ICCAT comme suit :

	2007	2008	2009	2010
Algérie	1.511,27	1.460,04	1.408,81	1.306,35
Chine (Rép. Populaire)	65,78	63,55	61,32	56,86
Croatie	862,31	833,08	803,85	745,39
Communauté européenne *	16.779,55	16.210,75	15.641,95	14.504,35
Islande	53,34	51,53	49,72	46,11
Japon	2.515,82	2.430,54	2.345,26	2.174,69
Corée	177,80	171,77	165,74	153,69
Libye	1.280,14	1.236,74	1.193,35	1.106,56
Syrie	53,34	51,53	49,72	46,11
Maroc	2.824,30	2.728,56	2.632,82	2.441,34
Norvège	53,34	51,53	49,72	46,11
Tunisie	2.333,58	2.254,48	2.175,37	2.017,16
Turquie	918,32	887,19	856,06	793,80
Taïpei chinois	71,12	68,71	66,30	61,48

* Y compris des possibilités de pêche pour CE-Malte et CE-Chypre comme suit:

2007 : 355,59 tonnes et 154,68 tonnes respectivement,

2008 : 343,54 tonnes et 149,44 tonnes respectivement,

2009 : 331,49 tonnes et 144,20 tonnes respectivement,

2010 : 307,38 tonnes et 133,71 tonnes respectivement.

Appendice 6

Déclarations des Parties contractantes à la réunion intersession de la Sous-commission 2

Déclaration de la Libye à la réunion intersession de la Sous-commission 2

La délégation de la Libye appelle l'attention des distingués délégués comme suit :

- En raison des sanctions imposées à la Libye au cours des années 90, les délégations libyennes n'ont pas été en mesure de participer à certaines réunions importantes de l'ICCAT au cours desquelles l'allocation des quotas avait été décidée. En raison de cette situation, la Libye a été privée de sa part légitime et légale du quota en tant que CPC active en vertu de la Convention de la Commission.
- Nous sommes profondément déçus que cette décision ait été prise par nos partenaires qui ont profité de notre absence et ont procédé à une allocation si injuste, inéquitable et arbitraire.
- La Libye a manifesté sa déception face à l'allocation de quota antérieure. Au cours de la réunion de Dubrovnik, nous avons expliqué notre position et nous vous renvoyons au document COC-148/2006 présenté par le Secrétariat et où les documents d'objection pertinents ont été joints.
- La Libye n'a jamais été considérée comme un Etat IUU.
- La Libye demande fermement une compensation au titre du quota injuste de ces quatre dernières années et espère que tous les membres appuieront sa requête.

- La Libye n'est aucunement disposée à accepter l'utilisation de l'allocation antérieure de quota comme base pour l'allocation future de quota, et elle est convaincue qu'il est injuste de bâtir l'avenir sur des accords si injustes. Nous ne pouvons accepter une allocation de quota injuste une deuxième fois.
- En raison de la situation géo-stratégique de la Libye dans la mer Méditerranée, caractérisée par des zones de pêche riches en thon rouge, la capacité de sa flotte et les compétences de sa main-d'œuvre spécialisée dans les opérations de pêche du thon rouge se sont considérablement développées.
- Compte tenu des points susmentionnés, le quota de la Libye pour les années 2007-2010 devrait s'élever à 2.235 t, 1.989 t, 1.929 t et 1.833 t, respectivement.

Déclaration de la République arabe syrienne à la réunion intersession de la Sous-commission 2

Le quota alloué par la Sous-commission 2 à la République arabe syrienne, équivalant à une base de 60,00 t, soit dix fois moins que les prises réelles de thon rouge réalisées par la Syrie, a été accepté par la République arabe syrienne, en raison du fait que celle-ci n'est pas, à l'heure actuelle, membre de la Sous-commission 2. Cette acceptation ne doit en aucun lieu être prise comme base pour une future allocation de quota une fois que la Syrie aura été admise au sein de la Sous-commission 2.

Le volume alloué à la République arabe syrienne étant si faible, nous utiliserons très probablement la capture pour la consommation locale plutôt que pour l'exportation.

Déclaration de la Turquie à la réunion intersession de la Sous-commission 2

Compte tenu de la situation des pays de pêche traditionnels, parties à l'ICCAT, la Turquie est totalement consciente de la délicate situation que traversent les stocks de thon rouge et prend toutes les mesures nécessaires dans le cadre du Programme pluriannuel de rétablissement.

La Délégation turque a fait part de ses préoccupations quant aux décisions prises au sein de la Sous-commission 2 au cours de la réunion de l'ICCAT, tenue du 29 au 31 janvier 2007 à Tokyo, en ce qui concerne l'établissement des allocations de quota pour le thon rouge de l'Atlantique Est et de la Méditerranée.

La Délégation turque souhaiterait réitérer ses inquiétudes aux membres de l'ICCAT :

- Il est à noter que lors de la réunion de Dublin en 2002, il avait été décidé que l'allocation des quotas entre les pays membres serait déterminée conformément aux chiffres de capture des pays respectifs pour les années 1993 et 1994.
- La Turquie a soumis en bonne et due forme les chiffres de capture pour cette période au Secrétariat de l'ICCAT et elle a également continué à présenter régulièrement les chiffres annuels au Secrétariat chaque année.
- Nous avons toutefois observé avec regret que les dispositions pertinentes de la résolution de l'ICCAT sur les « *Critères de l'ICCAT pour l'allocation des possibilités de pêche* » auxquels la Turquie s'est référée au cours de la réunion de Tokyo n'ont pas été prises en considération.
- Par ailleurs, les preuves et les avis scientifiques émis par le SCRS n'ont pas été mentionnés lors des réunions précédentes ni de la réunion de la Sous-commission 2 de Tokyo. La Turquie espérait que les éléments et les rapports scientifiques du SCRS seraient dûment pris en compte.
- Par conséquent, la Turquie demande à toutes les Parties de l'ICCAT de s'opposer à redéfinir et à s'écarter des décisions pertinentes de l'ICCAT et de prendre toutes les mesures nécessaires en vue de garantir leur mise en œuvre.

La Turquie continuera à soutenir la mise en œuvre du Programme de rétablissement pour la conservation des stocks et espère que des allocations de quotas justes et équitables, tenant compte des principes susmentionnés, soient établies sans plus attendre.